

Funding Proposal

Titre du projet :	Préserver les forêts permanentes pour lutter contre le changement climatique et renforcer les économies nationales et locales durables au Cameroun (SPEFOCE)
Pays :	Cameroun
Entité accréditée :	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Date de la première soumission :	<u>[11/11/2022]</u>
Date de la soumission actuelle	<u>[21/05/2026]</u>
Numéro de version	<u>[V.20]</u>



Sommaire

Section A	RÉSUMÉ DU PROJET / PROGRAMME
Section B	INFORMATIONS SUR LE PROJET / PROGRAMME
Section C	INFORMATIONS FINANCIÈRES
Section D	PERFORMANCES ATTENDUES AU REGARD DES CRITÈRES
D'INVESTISSEMENT	
Section E	CADRE LOGIQUE
Section F	ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES
Section G	POLITIQUES ET NORMES DU FVC
Section H	ANNEXES

RÉSUMÉ DU PROJET/PROGRAMME			
A.1. Projet ou programme	Projet	A.2. Secteur public ou privé	Public
A.3. Appel à propositions (AAP)	<u>Sans objet</u>		
A.4. Domaine(s) de résultat		Contribution du FVC	Contribution des cofinanciers ¹
		Contribution	
	Total des mesures d'atténuation	67 %	44 %
	☐ Production d'énergie et accès à l'énergie		
	☐ Transports à faibles émissions		
	☐ Bâtiments, villes, industries et appareils		
	☒ Foresterie et utilisation des terres	67 %	44 %
	Total adaptation	33 %	56 %
	☒ Personnes et communautés les plus vulnérables	3 %	25
	☒ Santé et bien-être, sécurité alimentaire et en eau	21 %	23
	☐ Infrastructures et environnement bâti		
	☒ Écosystèmes et services écosystémiques	9 %	8 %
A.5. Résultat attendu en matière d'atténuation	2 467 777 tCO ₂ e (émissions évitées : 1 589 313 tCO ₂ e ; séquestration : 878 464 tCO ₂ e)	A.6. Résultats attendus en matière d'adaptation (Indicateur clé 2 : bénéficiaires directs et indirects touchés)	1 544 584
197 979			1 346 605
Indiquer le pourcentage de bénéficiaires directs par rapport à la population totale			Indiquez le pourcentage de bénéficiaires indirects par rapport à la population totale
A.7. Financement total (GCF + cofinancement ²)	46 045 635 USD	A.9. Taille du projet	Petit (jusqu'à 50 millions USD)
A.8. Montant total du financement demandé au FVC	29 740 699 USD		
A.10. Instrument(s) financier(s) sollicité(s) pour le financement du FVC	☒ Subvention ☐ Prêt <u>Indiquez le montant</u> ☐ Garantie		
	☐ Prise de participation <u>Saisir le montant</u> ☐ Paiement basé sur les résultats <u>Entrer le chiffre</u>		
A.11. Période de mise en œuvre	7 ans	A.12. Durée de vie totale	20 ans
A.13. Date prévue de l'approbation interne par AE	3e trimestre 2026	A.14. Catégorie ESS	B

¹ La contribution du cofinancier désigne les ressources financières nécessaires, qu'elles proviennent de fonds publics ou privés, qui s'ajoutent à la contribution du FVC (c'est-à-dire les ressources financières du FVC demandées par l'entité accréditée) pour mettre en œuvre le projet ou le programme décrit dans la proposition de financement.

² Se reporter à la Politique de cofinancement du FVC.

A.15. Ce dossier de projet a-t-il déjà été soumis en tant que CN ?	Oui ☒ Non ☐	A.16. A-t-on eu recours à l'aide au démarrage ou au PPF pour préparer ce projet de financement ?	Oui ☒ Non ☐
A.17. Ce projet de financement est-il inclus dans le programme de travail de l'entité ?	Oui ☒ Non ☐	A.18. Ce programme-cadre est-il inclus dans le programme de pays ?	Oui ☒ Non ☐
A.19. Complémentarité et cohérence	Oui ☒ Non ☐		
A.20. Informations sur l'entité chargée de la mise en œuvre	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)		
A.21. Résumé			
Le Cameroun a connu une perte importante de couverture forestière, y compris dans les zones forestières permanentes (ZFP), avec une perte notable de 2,2 millions d'hectares de couverture arborée entre 2001 et 2024 (GFW, 2024), dont 47 % dans les forêts primaires. Cette tendance alarmante menace la biodiversité, compromet les services écosystémiques et aggrave le changement climatique, car les forêts du Cameroun jouent un rôle essentiel dans la séquestration du carbone et la régulation du climat. La déforestation et la dégradation des forêts sont de plus en plus alimentées par les effets combinés de la variabilité climatique, notamment l'évolution des régimes pluviométriques et la hausse des températures, ainsi que par les pressions anthropiques telles que l'expansion agricole, l'exploitation forestière illégale, la croissance démographique et l'exploitation non durable des ressources forestières. Les zones forestières protégées (ZFP) du Cameroun fournissent des biens et services écosystémiques diversifiés qui sont vitaux pour le développement économique aux niveaux national et local. Elles constituent des puits de carbone, essentiels pour renforcer la résilience des communautés environnantes. Bien que les ZFP soient désignées à des fins de conservation, l'exploitation forestière illégale et l'expansion agricole continuent de compromettre ces zones protégées (« ZP »), rendant d'autant plus urgente une intervention immédiate pour préserver à la fois les écosystèmes du pays et les moyens de subsistance des communautés qui dépendent de ces forêts. Les zones forestières protégées sont de plus en plus menacées par le changement climatique ; les efforts visant à éviter et à limiter leur dégradation ainsi qu'à les restaurer sont entravés par des facteurs financiers, économiques, écologiques, politiques, sociaux et techniques qui interagissent aux niveaux national et local. Le Cameroun est très vulnérable au changement climatique, avec des hausses de température observées (environ +1,5 °C depuis 1960) et une variabilité croissante des précipitations, notamment des sécheresses plus fréquentes dans le nord et des épisodes de précipitations intenses dans le sud^{3,4}. Ces changements devraient s'intensifier, entraînant une baisse de la productivité agricole, un risque accru d'incendies de forêt et une dégradation des services écosystémiques essentiels aux moyens de subsistance. Les communautés dépendantes de la forêt, en particulier dans et autour des zones de protection forestière (PFA), sont touchées de manière disproportionnée en raison de leur forte dépendance à l'égard de ressources naturelles sensibles au climat et de leur capacité d'adaptation limitée. Dans ce contexte, la gestion durable et la restauration des forêts constituent des stratégies d'adaptation essentielles, car elles améliorent la régulation de l'eau, stabilisent les sols, atténuent les variations microclimatiques et diversifient les moyens de subsistance résilients au changement climatique, réduisant ainsi la vulnérabilité aux chocs climatiques. Interventions proposées			

³ Banque mondiale (2023). *Portail de connaissances sur le changement climatique : Cameroun*

⁴ GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

Ainsi, afin de préserver les zones forestières permanentes du Cameroun tout en renforçant la résilience socio-économique et climatique des communautés environnantes à court, moyen et long terme, le projet SPEFOCE s'attaquera aux obstacles de gouvernance, techniques, économiques et financiers liés à (i) une coordination institutionnelle insuffisante en matière de gestion durable et de restauration des forêts ; (ii) des plans de gestion des ZFP obsolètes dans le contexte du changement climatique ; (iii) des régimes fonciers et des plans d'aménagement du territoire flous, qui découragent la participation et les investissements dans la restauration et la gestion durable des forêts ; (iv) des lacunes en matière de capacités et de connaissances qui entravent le transfert et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique dans le domaine de la restauration ; (v) des taux d'intérêt élevés liés aux investissements dans les secteurs forestier et agricole ; et (vi) des techniques, équipements et installations de transformation rudimentaires utilisés par les entreprises vertes.

Le projet sera mis en œuvre dans trois zones d'intervention situées dans différentes zones agroécologiques (ZAE) : la ZAE sudano-sahélienne avec le paysage de Waza, la ZAE de forêt tropicale bimodale avec le paysage de Dja-Lobeke (DL) et la ZAE des Hauts Plateaux de l'Ouest avec le paysage de Bakossi-Bamboutous (BB).

L'objectif du projet est de transformer l'utilisation des terres et les pratiques de gestion forestière au sein et autour des zones forestières permanentes (PFA) en systèmes résilients au changement climatique, à faibles émissions et économiquement viables, capables de fournir de manière durable des biens et services écosystémiques forestiers aux économies nationales et locales, de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de renforcer la résilience face au changement climatique des communautés et des écosystèmes dépendants de la forêt. Sur une période comptable de 20 ans, le projet devrait offrir un potentiel d'atténuation combiné d'environ 2 467 777 tCO₂e, comprenant 1 589 313 tCO₂e provenant des émissions évitées grâce à l' et 878 464 tCO₂e provenant d'une séquestration renforcée, sur environ 60 008 ha de paysages forestiers et agricoles (voir annexe 22).

Pour atteindre cet objectif, le projet adopte une approche holistique articulée autour de quatre composantes techniques :

Composante 1 : Mise en œuvre effective de pratiques de gestion durable des forêts (SFM) et de restauration des terres respectueuses du climat dans les paysages forestiers ciblés

Composante 2 : Le développement et la transformation de la chaîne de valeur sont opérationnels

Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique

Composante 4 : Suivi rigoureux du projet et partenariats fondés sur la connaissance

Résultats et avantages climatiques

En renforçant la gouvernance, la planification adaptée au climat et la gestion durable des zones forestières permanentes (ZFP), tout en améliorant l'accès au financement vert, le développement de la chaîne de valeur et le renforcement des capacités aux niveaux local et national, le projet permettra de réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Il restaurera les écosystèmes forestiers et améliorera les moyens de subsistance et la résilience climatique des communautés environnantes. À long terme, le projet soutiendra la transition vers un développement forestier inclusif et à faible émission de carbone, et renforcera la résilience des communautés et des écosystèmes au sein et autour des trois (3) PFA ciblées par le projet au Cameroun.

Le projet contribuera directement à renforcer la résilience de 197 979 bénéficiaires vulnérables, avec 1 346 605 bénéficiaires indirects attendus, grâce à l'introduction de pratiques agricoles résilientes au changement climatique et d'autres activités génératrices de revenus et de soutien aux moyens de subsistance, telles que le développement de la chaîne de valeur. Au total, la superficie ciblée pour l'agroforesterie, le reboisement et la restauration s'élève à 10 008 ha, et celle destinée à la gestion durable et à la conservation des forêts à 50 000 ha, ce qui contribuera à accroître la résilience des écosystèmes vulnérables dans les zones écologiques ciblées face aux impacts du changement climatique tels que les inondations, les sécheresses et les feux de forêt. La conservation des forêts permanentes, l'utilisation durable des forêts de production, la promotion de l'agroforesterie, le boisement et le reboisement se traduiront par un potentiel d'atténuation

combiné de 2 467 777 tCO₂e sur la période comptable de vingt ans, comprenant 1 589 313 tCO₂e provenant des émissions évitées et 878 464 tCO₂e provenant d'une séquestration accrue.

INFORMATIONS SUR LE PROJET/PROGRAMME

B.1. Contexte climatique

La population du Cameroun est estimée à 29 millions d'habitants en 2025 et devrait atteindre 42 millions d'ici 2050. Cette croissance démographique exerce une pression croissante sur les terres, les forêts et les ressources en eau qui subviennent aux besoins de plus de 70 % de la population grâce à l'agriculture et aux moyens de subsistance liés à la forêt. L'utilisation non durable des terres, la faiblesse de la gouvernance et le changement climatique aggravent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des écosystèmes, en particulier dans les zones de Waza (sudano-sahélienne), de Dja-Lobeke (forêt tropicale bimodale) et de Bakossi-Bamboutous (hauts plateaux de l'Ouest).

Dans ces zones, la croissance démographique rapide, la hausse des températures (prévue entre +2 et +4,8 °C) et la baisse des précipitations intensifient les sécheresses, l'érosion des sols et la perte de biodiversité, poussant les communautés à étendre leurs terres cultivées dans les forêts et à épuiser les ressources naturelles. À l'échelle nationale, la perte de couverture forestière a atteint 2,2 millions d'hectares de couverture arborée entre 2001 et 2024⁵, dont 47 % dans les forêts primaires, et les pertes annuelles devraient tripler d'ici 2035. Ces pressions combinées menacent la productivité agricole (baisse prévue de 20 à 25 % des rendements des principales cultures), réduisent la séquestration du carbone et mettent en péril les moyens de subsistance de plus de 2,3 millions de personnes vivant à proximité des zones forestières permanentes (ZFP). Sans une restauration coordonnée, une gestion durable des forêts et des moyens de subsistance diversifiés et résilients au changement climatique, le Cameroun est confronté à un effondrement accéléré des écosystèmes et à une vulnérabilité climatique croissante qui compromettront le développement national et les objectifs climatiques. Le projet SPEFOCE répond directement à ces défis nationaux en ciblant trois des principales ZFP susceptibles d'entraîner des changements à l'échelle nationale et d'avoir ainsi un impact sur l'ensemble des ZFP.

⁵ Global Forest Watch (2024). Perte de couvert forestier au Cameroun. World Resources Institute. Disponible à l'adresse : www.globalforestwatch.org/dashboards/country/CMR. Consulté en avril 2026. D'après Hansen et al. (2013), ensemble de données mis à jour.

INFORMATIONS SUR LE PROJET/PROGRAMME

B.1. Contexte climatique

On estime que les PFA du Cameroun couvrent 12,6 millions d'hectares, soit 26,5 % du territoire national. Elles sont essentielles pour renforcer la résilience climatique des communautés vulnérables dépendantes de la forêt grâce à la fourniture de biens et de services écosystémiques, en particulier les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui sont vitaux pour le développement économique aux niveaux national et local. De plus, ces forêts constituent également des puits de carbone actifs. Des écosystèmes forestiers bien gérés absorbent et stockent le CO₂ atmosphérique grâce à l'accumulation de biomasse et de carbone organique du sol.

La dégradation continue due à l'exploitation forestière illégale, à l'expansion agricole, aux feux incontrôlés et à des pratiques non durables entrave la capacité de séquestration du carbone en réduisant les taux de croissance, en augmentant la mortalité des arbres et en dégradant les stocks de carbone dans le sol. À mesure que ces processus de dégradation s'intensifient, les forêts peuvent passer du statut de puits de carbone nets à celui de zones neutres en carbone, voire de sources nettes de carbone. Les zones forestières protégées (ZFP) au Cameroun ont connu une augmentation de la perte annuelle moyenne de couverture forestière, en particulier dans les trois paysages ciblés par le projet. D'après l'analyse de la couverture terrestre par satellite réalisée dans le cadre du projet (annexe 22E), dans le paysage de Waza, la perte forestière annuelle est de 7 558,59 ha, ce qui correspond à une perte estimée à 158 730,3 ha entre 2000 et 2021. Dans le paysage BB, la perte annuelle est estimée à 717,86 ha, soit une perte totale de 15 075,1 ha, tandis que dans le paysage DL, la perte annuelle est de 1 440,03 ha, ce qui correspond à une perte totale de 30 240,67 ha pour la même période. Ces chiffres au niveau des paysages sont tirés de l'évaluation des opportunités de restauration du projet (Annexe H/24/ROAM) et de l'analyse de la couverture terrestre par satellite (Annexe 22E), qui fournissent des données au niveau des parcelles non disponibles dans l'ensemble de données national du GFW. Au niveau régional, les données du GFW (2024) confirment que la région Sud (qui englobe le paysage de Dja-Lobéké) a perdu 430 kha de couverture arborée entre 2001 et 2024 (baisse de 9,0 %), tandis que la région de l'Extrême-Nord (qui englobe le paysage de Waza) et les régions Sud-Ouest/Ouest (qui englobe le paysage de Bakossi-Bamboutos) ont également subi des pertes soutenues, ce qui concorde avec les données au niveau du projet. Le projet SPEFOCE intervient sur 60 008 ha répartis sur les trois paysages, comprenant 10 008 ha d'agroforesterie active et de restauration forestière et 50 000 ha sous gouvernance de GDF.

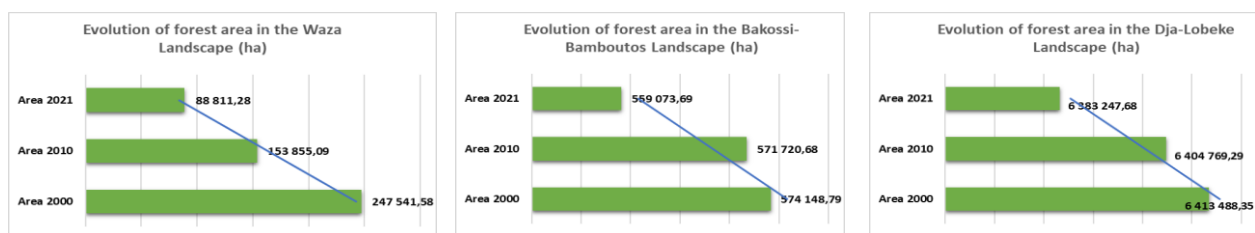


Figure 1 : Évolution des forêts dans les paysages de mise en œuvre du projet entre 2000, 2010 et 2021
(Source : Analyse de la couverture terrestre par satellite, annexe 22E).

De plus, le pays est confronté à de nombreux obstacles à la GDF, à la production, à la transformation et à la commercialisation des PFNL, ainsi qu'à la restauration forestière, qui peuvent être regroupés en obstacles institutionnels et de gouvernance, obstacles techniques, et obstacles financiers et économiques :

- **Obstacles institutionnels et de gouvernance** : une gouvernance forestière défaillante, qui conduit à des activités forestières illégales telles que l'exploitation du bois et la chasse au gibier, en sont les principaux facteurs. Premièrement, la coordination institutionnelle sur le thème de la gestion durable des forêts (GDF) et de la restauration est insuffisante en raison de l'inertie institutionnelle. Deuxièmement, les plans de gestion des zones forestières protégées (ZFP) ne sont pas conçus pour tenir compte des risques climatiques prévus (par exemple, l'augmentation de la fréquence des sécheresses, la modification des régimes pluviométriques), ce qui limite leur efficacité à maintenir la fonctionnalité et la résilience des écosystèmes dans les conditions climatiques futures. Enfin, le régime foncier et forestier flou ainsi que les

plans d'aménagement du territoire obsolètes découragent les acteurs intéressés, y compris les communautés, de s'engager dans la restauration et la GDF.

- **Obstacles techniques** : Les technologies et pratiques nécessaires à une sylviculture à faibles émissions et résiliente au changement climatique au Cameroun en sont encore à leurs balbutiements. Cela s'explique par des lacunes en matière de capacités et de connaissances, qui entravent l', le transfert et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique dans le domaine de la restauration, et qui font obstacle au transfert et à l'adoption de pratiques à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique dans la gestion des zones forestières protégées (ZFP).
- **Obstacles économiques et financiers** : Les communautés locales et les autres parties prenantes du secteur forestier ont un accès insuffisant aux services financiers qui permettraient l'adoption des meilleures solutions et pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le faible accès au financement des entreprises vertes s'explique par les facteurs suivants : perception négative des investissements verts, considérés comme à haut risque et non rentables par les institutions financières ; taux d'intérêt élevés liés aux investissements dans les secteurs forestier et agricole ; techniques de transformation, équipements et installations rudimentaires utilisés par les entreprises vertes ; et accès limité des entreprises vertes aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

En ce qui concerne le paysage de Dja-Lobeke, les principaux facteurs de perte forestière permanente sont l'agriculture de culture de rente (caoutchouc, palmier à huile et cacao) et l'agriculture de culture vivrière (manioc, ananas, banane plantain et maïs), associées à l'exploitation minière artisanale. L'exploitation forestière reste le principal facteur de dégradation forestière permanente dans ce paysage, associée aux feux de brousse et à la chasse. Les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation forestières dans ce paysage comprennent l'instabilité politique en RCA, les projets miniers à grande échelle à Mbalam, la forte demande des marchés internationaux et régionaux en bois, la crise économique associée au programme d'ajustement structurel et la croissance urbaine. Ces résultats sont corroborés par les conclusions de Yisu et al. 2020, Tegegne et al. 2016, Dkamela 2011, MINEPDED 2016, Weng et al. 2014, et Hoyle et Levang 2012. Voir l'annexe 22B, page 30, section 4.

Risques climatiques, impacts prévus et besoins en matière d'adaptation (voir l'annexe 22C, section 4.1 pour plus de détails)

Le Cameroun est très vulnérable au changement climatique en raison de sa diversité écologique, de son exposition à des secteurs sensibles au climat et de la forte dépendance des populations rurales vis-à-vis des ressources naturelles. Les tendances climatiques observées indiquent une augmentation constante des températures d'environ 0,15 à 0,25 °C par décennie depuis les années 1960, parallèlement à une variabilité croissante des précipitations à travers le pays^{6,7}. Ces changements se manifestent déjà par des sécheresses plus fréquentes et prolongées dans les régions du nord, une incidence accrue des épisodes de précipitations extrêmes et des inondations dans les zones du sud et forestières, ainsi qu'une variabilité intra-saisonnière croissante qui perturbe les calendriers agricoles^{8,9}.

Les projections climatiques indiquent que ces tendances vont s'intensifier, les températures moyennes devant augmenter d'environ 2 à 3 °C d'ici 2050 dans des scénarios d'émissions modérées à élevées^{10,11}. Ce réchauffement devrait accroître les taux d'évapotranspiration, réduire l'humidité des sols et exacerber le stress hydrique tant dans les systèmes forestiers qu'agricoles. Les régimes pluviométriques devraient devenir de plus en plus irréguliers, caractérisés par un retard dans l'arrivée des pluies, des saisons humides plus courtes et des épisodes de précipitations plus intenses. Ces changements perturberont les processus écologiques, notamment les cycles de régénération forestière et les systèmes de production agricole, tout en augmentant

⁶ Banque mondiale (2023). *Portail de connaissances sur le changement climatique : Cameroun*

⁷ GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

⁸ Gouvernement du Cameroun (2015). *Plan national d'adaptation (PNA)*

⁹ USAID (2018). *Profil des risques climatiques : Cameroun*

¹⁰ GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

¹¹ Banque mondiale (2023). *Portail de connaissances sur le changement climatique : Cameroun*

la fréquence et la gravité des événements extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes^{12,13}.

Les trois zones d'intervention — Dja-Lobéké (forêt tropicale humide bimodale), Bakossi-Bamboutos (Hauts Plateaux de l'Ouest) et Waza (zone soudano-sahélienne) — sont chacune exposées à des risques climatiques distincts mais qui se recoupent, avec des fréquences et des intensités variables de dangers d'origine climatique, notamment les vagues de chaleur, les sécheresses, les vents violents, la variabilité des précipitations, les inondations, l'érosion et les glissements de terrain. Dans le paysage de forêt tropicale humide bimodale de Dja-Lobéké, les systèmes forestiers et faunistiques sont particulièrement vulnérables à la hausse des températures, au stress hydrique et aux épisodes de vents violents. Ces pressions contribuent à la perte de biodiversité, à la réduction de la capacité de régénération forestière et à la diminution de la disponibilité des produits forestiers non ligneux, ce qui compromet directement les moyens de subsistance des communautés dépendantes de la forêt^{14,15}. De plus, les épisodes de fortes précipitations accélèrent l'érosion des sols et le lessivage des nutriments, dégradant encore davantage la productivité des écosystèmes.

Dans le paysage des Hauts Plateaux occidentaux de Bakossi-Bamboutos, la fréquence croissante des sécheresses et la variabilité des températures exercent une pression grandissante tant sur les systèmes forestiers que sur la production animale. Ces stress climatiques contribuent aux processus de dégradation des terres, notamment l'érosion des sols et les glissements de terrain, en particulier sur les pentes raides, tout en favorisant la fragmentation des habitats et en réduisant la connectivité des écosystèmes. Les effets combinés des pressions climatiques et anthropiques affaiblissent la résilience des écosystèmes et réduisent la capacité des paysages à fournir des services essentiels tels que la régulation de l'eau et la stabilisation des sols^{16,17}.

Dans le paysage sudano-sahélien de Waza, les risques climatiques sont particulièrement aigus. Les systèmes agricoles pluviaux, qui constituent le fondement des moyens de subsistance locaux, sont très sensibles à la variabilité des précipitations et à la sécheresse. Les projections climatiques indiquent que les rendements des principales cultures de base — notamment le millet, le sorgho, le maïs et le niébé — pourraient baisser de 20 à 25 % en l'absence de mesures d'adaptation^{18,19}. La hausse des températures et les périodes de sécheresse prolongées augmentent également le risque de désertification, de dégradation des sols et de perte de végétation, tandis que des épisodes pluvieux plus intenses contribuent à des inondations et à l'érosion localisées. Ces dynamiques accentuent considérablement l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des moyens de subsistance dans des systèmes socio-écologiques déjà fragiles.

Dans ces trois types de paysages, l'interaction entre le changement climatique et les pressions existantes — telles que la déforestation, les pratiques d'utilisation des terres non durables et la faiblesse de la gouvernance — amplifie la dégradation des écosystèmes et sape leur résilience. La hausse des températures et les périodes de sécheresse prolongées contribuent à des taux de mortalité des arbres plus élevés, à un risque accru d'incendies de forêt et à une capacité réduite de séquestration du carbone, tandis que les régimes pluviométriques irréguliers perturbent à la fois les systèmes naturels et les systèmes gérés. Dans les écosystèmes forestiers, ces changements réduisent les taux de régénération et la biodiversité, tandis que dans les systèmes agricoles, ils déstabilisent les cycles de production et augmentent la variabilité des rendements^{20,21}.

Ces impacts ont des conséquences directes et significatives pour les plus de 2,3 millions de personnes vivant dans et autour des zones forestières permanentes du Cameroun, qui dépendent fortement des services écosystémiques pour leur subsistance. La dégradation des forêts induite par le climat réduit la disponibilité de la nourriture, du bois de chauffage et des produits générateurs de revenus, tout en affaiblissant des fonctions écosystémiques essentielles telles que la régulation de l'eau, la régulation du microclimat et la stabilisation des

¹² GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

¹³ FAO (2020). *La situation des forêts dans le monde / Impacts du climat sur les forêts*

¹⁴ GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

¹⁵ CIFOR (2020). *Forêts et adaptation au changement climatique en Afrique centrale*

¹⁶ FAO (2020). *L'état des forêts dans le monde / Impacts du climat sur les forêts*

¹⁷ Banque mondiale (2023). *Portail de connaissances sur le changement climatique : Cameroun*

¹⁸ Banque mondiale (2023). *Portail de connaissances sur le changement climatique : Cameroun*

¹⁹ FIDA (2021). *Risques climatiques en milieu rural et productivité agricole en Afrique subsaharienne*

²⁰ GIEC (2022). *Sixième rapport d'évaluation (AR6), Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité – Chapitre sur l'Afrique*

²¹ FAO (2020). *L'état des forêts dans le monde / Impacts du climat sur les forêts*

sols. Cela accroît à la fois l'exposition et la vulnérabilité des communautés aux chocs climatiques, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les petits exploitants agricoles, les femmes et les peuples autochtones^{22,23}.

Sans intervention ciblée, ces risques climatiques devraient s'intensifier, érodant davantage l'intégrité des écosystèmes et sapant la résilience socio-économique. Pour relever ces défis, il faut des approches d'adaptation intégrées qui renforcent la résilience des écosystèmes tout en consolidant la capacité d'adaptation des communautés. La gestion durable des forêts, la restauration résiliente au climat et la diversification des moyens de subsistance constituent donc des stratégies d'adaptation essentielles, car elles contribuent à stabiliser les services écosystémiques, à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à soutenir des voies de développement résilientes au climat à long terme.

Le tableau 1 résume les aléas climatiques, les impacts et les besoins d'adaptation dans les trois zones d'intervention.

Tableau 1. Risques climatiques, impacts et besoins d'adaptation pour les zones d'intervention.

Risque climatique	Impacts	Besoins en matière d'adaptation / de restauration	Paysage / zone cible
Hausse des températures	Sécheresse, perte d'habitat des espèces, augmentation des incendies de forêt et de la mortalité des arbres, réduction des moyens de subsistance, baisse des revenus	Régénération naturelle assistée, agroforesterie, reboisement, utilisation de semences améliorées, promotion d'espèces résistantes à la sécheresse	Waza : terres agricoles, montagnes, collines ; Dja-Lobeke : terres agricoles, montagnes ; Bakossi-Bamboutous : terres agricoles, montagnes, réserves forestières
Vagues de chaleur	Risque accru de feux de brousse, perte de biodiversité, baisse de productivité	Reforestation, agroforesterie, mesures de prévention des incendies, haies vives, gestion communautaire des forêts	Tous les types de paysages, en particulier les collines, les montagnes et les forêts communautaires
Variabilité des précipitations / retard dans leur apparition / raccourcissement des saisons humides	Perturbation du calendrier des cultures, baisse de l'humidité des sols, mauvaises récoltes, fragmentation des habitats	Modification du calendrier agricole, forages/puits, agroforesterie, régénération naturelle assistée, utilisation de semences améliorées, agriculture biologique (compost/fumier/rotation des cultures), protection des forêts riveraines	Waza : terres agricoles, zones tampons ; Dja-Lobeke : terres agricoles, montagnes ; Bakossi-Bamboutous : terres agricoles, berges
Sécheresse	Aridité accrue, baisse de la productivité des pâturages, indisponibilité des produits forestiers non ligneux et feux de brousse	Irrigation, transhumance, agroforesterie, reboisement, amélioration fourragère, semences sélectionnées, protection des forêts naturelles	Waza : pâturages, versants, terres agricoles ; Bakossi-Bamboutous : pâturages, terres agricoles
Inondations	Destruction des arbres, érosion des sols, dégradation des sols, perte de récoltes, perte de biodiversité	Reboisement, protection/restauration des bassins versants, mesures anti-érosion, construction de digues, haies vives	Waza et Bakossi-Bamboutous : berges, zones tampons autour des plans d'eau ; versants ; forêts riveraines Dja-Lobeke : terres agricoles, montagnes
Glissements de terrain dus à des précipitations intenses ou prolongées	Mouvements de terrain, destruction des cultures, perte de biodiversité	Reforestation, mesures anti-érosion (barrières en pierre, terrasses), haies vives	Waza & Bakossi-Bamboutous : versants, montagnes, terres agricoles

Estimations ex ante du potentiel d'atténuation du projet

(*La méthodologie et les calculs figurent à l'annexe 22.)

Le projet SPEFOCE contribue à l'atténuation du changement climatique grâce à deux composantes complémentaires, toutes deux mises en œuvre dans les trois zones du projet : Waza, Dja-Lobéké et Bakossi-Bamboutos. La première est une composante de séquestration renforcée, qui couvre l'agroforesterie sur les terres cultivées existantes, le reboisement des forêts communautaires et des forêts du conseil, la restauration

²² IPBES (2019). *Rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques*

²³ Gouvernement du Cameroun (2021). *Contribution déterminée au niveau national (CDN)*

des réserves forestières et des zones de parc dégradées, ainsi que la restauration des zones tampons forestières riveraines. Le second volet concerne la réduction des émissions, et couvre les activités de gouvernance en matière de gestion durable des forêts (GDF), l'élaboration de plans de gestion, les patrouilles communautaires, la gestion des incendies et l'application de la réglementation, qui visent à réduire la déforestation dans les zones forestières permanentes désignées au sein de chaque paysage. Des estimations ex ante sont présentées pour les deux volets et combinées en un seul total de portefeuille sur une période comptable de 20 ans.

Le rapport d'évaluation des opportunités de restauration (annexe H) a identifié un potentiel de restauration combiné d'environ 190 330 ha sur les trois paysages (158 730 ha à Waza, 16 525 ha à Dja-Lobéké et 15 075 ha à Bakossi-Bamboutos), couvrant des interventions d'agroforesterie, de reboisement et de restauration. Le projet interviendra sur environ 60 008 ha tirés de ce potentiel plus large : 10 008 ha d'activités actives d'agroforesterie et de restauration forestière, et 50 000 ha de forêt gérée selon les principes de la gestion durable des forêts (SFM) sur les trois paysages. L'emplacement précis des zones d'intervention sera déterminé par le biais d'une planification participative de l'utilisation des terres au début de la mise en œuvre du projet.

La composante « émissions évitées » utilise les taux de déforestation historiques spécifiques à chaque paysage, dérivés de l'analyse de la couverture terrestre par satellite (annexe 22E), comme niveau de référence au niveau du projet, en l'absence d'un niveau de référence infranational validé pour les trois paysages. Les facteurs d'émission sont tirés du niveau de référence forestier (FRL) proposé par le Cameroun et soumis à la CCNUCC en janvier 2026, ce qui permet une harmonisation avec le cadre national dans la mesure du possible. Une fois que le FRL proposé aura fait l'objet d'une évaluation technique de la CCNUCC et que des paramètres infranationaux validés seront disponibles, les valeurs de niveau de référence utilisées dans ce calcul seront réexaminées et mises à jour afin d'assurer une harmonisation complète.

Les estimations ex ante sont établies de manière prudente à chaque étape de la chaîne de calcul. Pour la composante de séquestration, un facteur d'attribution de 0,85 est appliqué afin de refléter la complexité de la dynamique du carbone dans les paysages et la possibilité que des facteurs non liés au projet contribuent à une partie des gains de biomasse. Pour la composante des émissions évitées, un facteur d'attribution de 1,0 est appliqué, reflétant le lien de causalité direct et limité entre la gouvernance de la gestion durable des forêts (SFM) et la réduction de la déforestation, les fuites étant déduites séparément. Des déductions pour fuites spécifiques au paysage sont appliquées aux deux composantes. Pour la composante « séquestration », un facteur de survie pour la première année et un taux de mortalité annuel à partir de la deuxième année sont appliqués aux activités forestières, reflétant les performances réelles d'établissement dans des conditions de gestion spécifiques. Enfin, une déduction pour incertitude de 20 % est appliquée aux deux composantes avant la déclaration. Les descriptions complètes de la méthodologie et les calculs figurent à l'annexe 22.

Potentiel d'atténuation du projet

Sur l'ensemble des trois paysages, au cours de la phase de mise en œuvre de sept ans, le projet offre un potentiel d'atténuation de 1 642 165 tCO₂e (estimation BASSE), comprenant 1 589 313 tCO₂e provenant de la composante « émissions évitées » et 52 851 tCO₂e provenant de la composante « séquestration renforcée ». Sur une durée de comptabilisation de 20 ans, le potentiel d'atténuation combiné du portefeuille atteint 2 467 777 tCO₂e (estimation BASSE), la composante de séquestration passant à 878 464 tCO₂e.

Potentiel d'atténuation par paysage et composante (estimation BASSE, tCO₂e).

Paysage	Émissions évitées (gouvernance de la GDF)	Séquestration renforcée	Cumul sur 7 ans	Cumul sur 20 ans
Waza	1 517 350	6 799	1 524 149	1 632 166

Dja-Lobéké	10 216	15 743	25 959	268 748
Bakossi-Bamboutos	61 747	30 310	92 057	566 862
Total du portefeuille	1 589 313	52 851	1 642 165	2 467 777

B.2 (a). Description et schéma de la théorie du changement

Théorie du changement

Le projet repose sur le constat que la déforestation, la dégradation des forêts et l'échec de la restauration à grande échelle au Cameroun sont dus à des cadres de gouvernance et de planification forestière obsolètes, à une prise de décision fragmentée en matière d'utilisation des terres entre les différents secteurs, à des incitations économiques limitées pour une gestion durable des terres, ainsi qu'à des capacités techniques et institutionnelles insuffisantes pour intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans la gestion des forêts et des paysages.

Le projet part du principe que si les systèmes de gouvernance et les instruments de gestion des zones forestières permanentes (aires protégées, forêts de production, forêts communales et communautaires) sont révisés, mis en œuvre et appliqués conformément aux principes de gestion durable des forêts (GDF) adaptée au climat, et si des interventions de restauration des forêts et des paysages à grande échelle et résilientes au climat sont mises en œuvre sur la base d'une planification participative de l'utilisation des terres, de régimes fonciers clarifiés et d'évaluations des risques climatiques, alors la déforestation et la dégradation des forêts seront réduites, tandis que les stocks de carbone forestier, la biodiversité et les services écosystémiques essentiels seront restaurés et renforcés.

Ces résultats écologiques seront pérennisés si, parallèlement, l'environnement propice aux investissements verts et au financement axé sur les résultats est renforcé grâce à la promotion et à la mise en œuvre des instruments REDD+ (NFMS, FREL, registre REDD+ et système d'information sur les mesures de sauvegarde), à une transparence et un suivi accrus des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'au développement de mécanismes de financement innovants, notamment les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et les instruments axés sur les résultats d'adaptation. En générant des opportunités de subsistance diversifiées, résilientes au changement climatique et sensibles au genre pour les communautés locales, les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles, ces mécanismes alignent les incitations économiques sur les objectifs à long terme de conservation et de restauration des forêts.

Bien que le projet ne lance pas l'élaboration d'un niveau national de référence pour les émissions forestières (FREL), il contribuera à la finalisation et à la mise en œuvre du FREL, en s'appuyant sur les processus de préparation à la REDD+ en cours et sur les initiatives soutenues par les partenaires. Cela comprend un soutien technique et institutionnel ciblé visant à combler les lacunes restantes en matière de données, de méthodologies et de capacités nécessaires pour achever le FREL et permettre son application effective.

B.2 (a). Description et schéma de la théorie du changement

Le projet renforcera davantage les systèmes de surveillance forestière, intégrera les données issues des interventions de restauration et d'agroforesterie, et améliorera les capacités institutionnelles en matière de comptabilisation et de déclaration des émissions, garantissant ainsi que les interventions à l'échelle du paysage s'alignent sur les cadres nationaux REDD+ et y contribuent sans faire double emploi avec les efforts existants. Ce soutien est essentiel pour permettre l'accès à un financement climatique basé sur les résultats et pour ancrer les interventions du projet dans un cadre national solide de comptabilisation et de surveillance du carbone.

De plus, si les capacités techniques, institutionnelles et entrepreneuriales des institutions publiques, des collectivités locales, des acteurs du secteur privé, des institutions financières et des organisations communautaires sont renforcées, et si l'accès aux informations agroclimatiques et aux outils de suivi est amélioré, les parties prenantes seront alors en mesure de planifier, de mettre en œuvre, de financer et de pérenniser efficacement des pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique au-delà de la durée de vie du projet.

À moyen et long terme, la combinaison intégrée d'une gouvernance forestière améliorée, d'une restauration intelligente face au climat, d'un financement vert et du renforcement des capacités générera des impacts transformateurs, notamment des réductions durables des émissions de gaz à effet de serre, une séquestration accrue du carbone, une résilience renforcée des paysages forestiers et agricoles, l'amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'une transition structurelle vers une trajectoire de développement à faibles émissions et résiliente au changement climatique, conforme aux critères d'investissement du FVC et aux engagements nationaux du Cameroun en matière de climat.

Le projet génère des résultats en matière d'atténuation grâce à deux mécanismes complémentaires : (i) une séquestration renforcée par la promotion de systèmes agroforestiers sur les terres cultivées, le reboisement actif et la restauration des forêts communautaires, des parcs, des réserves et des zones tampons riveraines ; et (ii) des émissions évitées dans les paysages forestiers grâce à une dégradation réduite et à une meilleure gestion des zones forestières protégées (ZFP). Ces interventions devraient permettre d'atteindre un potentiel d'atténuation combiné de 2 467 777 tCO₂e sur la période comptable de 20 ans, dont 1 589 313 tCO₂e provenant des émissions évitées et 878 464 tCO₂e provenant de la séquestration renforcée (voir l'annexe 22 pour la méthodologie et les calculs complets).

La logique d'adaptation du projet repose sur la prise en compte des risques climatiques pesant sur les écosystèmes forestiers et les moyens de subsistance qui en dépendent. Le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des sécheresses, des inondations et du stress thermique, ce qui accélère la dégradation des forêts, réduit la productivité des écosystèmes et fragilise les systèmes de subsistance. En intégrant les évaluations des risques climatiques dans la gestion forestière, en restaurant les paysages dégradés à l'aide d'espèces et de pratiques résilientes au climat, et en renforçant la planification de l'utilisation des terres tenant compte du climat, le projet réduit l'exposition et la sensibilité aux aléas climatiques. Parallèlement, en diversifiant les moyens de subsistance et en améliorant l'accès aux informations climatiques, il renforce la capacité d'adaptation. Ensemble, ces interventions réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience à long terme tant des écosystèmes que des communautés.

Énoncé de l'objectif et cheminement causal

L'objectif du projet est de transformer les pratiques d'aménagement du territoire et de gestion forestière au sein et autour des zones forestières permanentes (PFA) en systèmes résilients au changement climatique, à faibles émissions et économiquement viables, qui génèrent de manière durable des biens et services écosystémiques forestiers pour les économies nationales et locales, réduisent les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et renforcent la résilience face au changement climatique des communautés et des écosystèmes dépendants de la forêt.

SI la tenure foncière et l'aménagement du territoire autour des zones forestières permanentes (PFA) sont clarifiés et mis en œuvre ; l'inertie institutionnelle est combattue grâce à des systèmes révisés de gestion durable des forêts (SFM) et de gestion des aires protégées adaptés au climat ; la coordination entre les

secteurs d'utilisation des terres est renforcée ; une restauration à grande échelle est mise en œuvre à l'aide de modèles résilients au changement climatique et adaptés au contexte local ; les systèmes nationaux de MRV, d'enregistrement et de sauvegardes REDD+ sont opérationnels et fiables ; et les parties prenantes, y compris les institutions publiques, les communautés, les peuples autochtones, les acteurs du secteur privé et les institutions financières, disposent des capacités, des informations climatiques, de l'accès aux marchés et des financements nécessaires pour investir dans des pratiques forestières et d'utilisation des terres à faibles émissions et résilientes au changement climatique ;

ALORS, les émissions de carbone liées au changement d'affectation des terres et à la dégradation des forêts dans les zones forestières protégées (PFA) seront réduites de manière durable ; les stocks de carbone dans les forêts et les terres dégradées seront renforcés ; la biodiversité et les services écosystémiques essentiels seront restaurés ; des systèmes de subsistance résilients au changement climatique, fondés sur la foresterie durable, l'agroforesterie et les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL), seront adoptés par les communautés, les peuples autochtones et les petits exploitants ; et les acteurs publics et privés mobiliseront et maintiendront les investissements dans la restauration et la gestion durable des forêts au-delà de la durée de vie du projet ;

PARCE QUE, les systèmes de gestion des forêts et des paysages auront subi une transformation structurelle afin d'intégrer les risques climatiques, les incitations et les mesures de sauvegarde dans la prise de décision ; les investissements dans la restauration et la gestion durable des forêts seront techniquement solides, socialement inclusifs et économiquement viables ; les résultats vérifiés en matière d'atténuation et d'adaptation débloquent des financements verts ; la permanence des résultats en matière de séquestration du carbone sera étayée par des réformes juridiques, de gouvernance et foncières ; et les avantages concrets en matière de moyens de subsistance créeront une appropriation à long terme, un changement de comportement et une résilience à l'échelle du paysage.

Les objectifs s'articulent autour de quatre résultats :

- Résultat 1 : Les zones forestières ciblées (PFA) sont gérées et restaurées à l'aide de pratiques de gestion durable des forêts intelligentes face au climat qui réduisent la déforestation et la dégradation, augmentent la séquestration du carbone et préservent les services écosystémiques forestiers.
- Résultat 2 : Les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) sont opérationnelles, compétitives et à faibles émissions, générant des revenus stables pour les communautés locales tout en préservant les ressources forestières.
- Résultat 3 : Les parties prenantes (communautés, gouvernements locaux, services publics, secteur privé) disposent des capacités techniques, organisationnelles et de gouvernance nécessaires pour planifier et adopter des pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique au sein et autour des zones forestières prioritaires.
- Résultat 4 : Un système solide de suivi, de gouvernance et de partenariat fondé sur la connaissance guide les décisions publiques et privées, garantit le financement climatique/REDD+ et permet la mise à l'échelle de modèles de gestion forestière résilients, à faibles émissions et économiquement viables.

Les résultats seront obtenus à partir de réalisations interdépendantes, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités visant à améliorer les instruments de gestion des politiques et l'environnement favorable, ainsi qu'à renforcer les capacités des parties prenantes aux niveaux national et local. Ces activités stimuleront l'engagement et les investissements futurs en faveur de l'exploitation et de la gestion durables des écosystèmes de la zone de protection de la faune (PFA), en contribuant à apporter des solutions à plusieurs obstacles interdépendants, énumérés ci-dessous.

Alignement sur les objectifs de changement de paradigme et les critères d'investissement du FVC

Le projet présente un fort potentiel de changement de paradigme en s'attaquant aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des terres dans et autour des zones forestières permanentes grâce à une approche intégrée combinant une gouvernance forestière améliorée, une restauration résiliente au climat, un financement vert et le renforcement des capacités. Il fait évoluer les systèmes d'utilisation des terres, passant

de pratiques extractives et vulnérables au climat à des modèles intelligents face au climat, axés sur la restauration et prêts à l'investissement, qui peuvent être reproduits et déployés à grande échelle grâce aux politiques nationales et aux mécanismes de marché.

Le projet produit des effets d'atténuation évidents en réduisant les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts tout en augmentant la séquestration du carbone grâce à une restauration à grande échelle, à l'agroforesterie et à une gestion durable des forêts améliorée, soutenues par des systèmes de MRV (mesure, vérification et validation) robustes. Il génère également des avantages significatifs en matière d'adaptation en renforçant la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance dépendants de la forêt face aux risques climatiques tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, la variabilité des précipitations, les inondations et l'érosion. La capacité d'adaptation est renforcée grâce à l'accès à des informations agroclimatiques, à la diversification des sources de revenus et à des systèmes de production résilients au changement climatique, ce qui réduit la vulnérabilité des communautés et des peuples autochtones.

Le projet contribue au développement durable en améliorant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la diversification des revenus, avec une forte implication des femmes et des peuples autochtones, tout en renforçant les capacités institutionnelles pour la gestion durable des forêts et des paysages, ainsi que la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Une forte appropriation par le pays est assurée par l'alignement sur la stratégie nationale REDD+ du Cameroun, les CPD et les cadres politiques forestiers, avec un leadership des institutions nationales et une mise en œuvre décentralisée. L'efficacité et l'efficience sont assurées en s'appuyant sur les systèmes nationaux existants et en mobilisant des financements privés et des mécanismes axés sur les résultats, garantissant ainsi la durabilité au-delà du soutien financier du FVC.

A

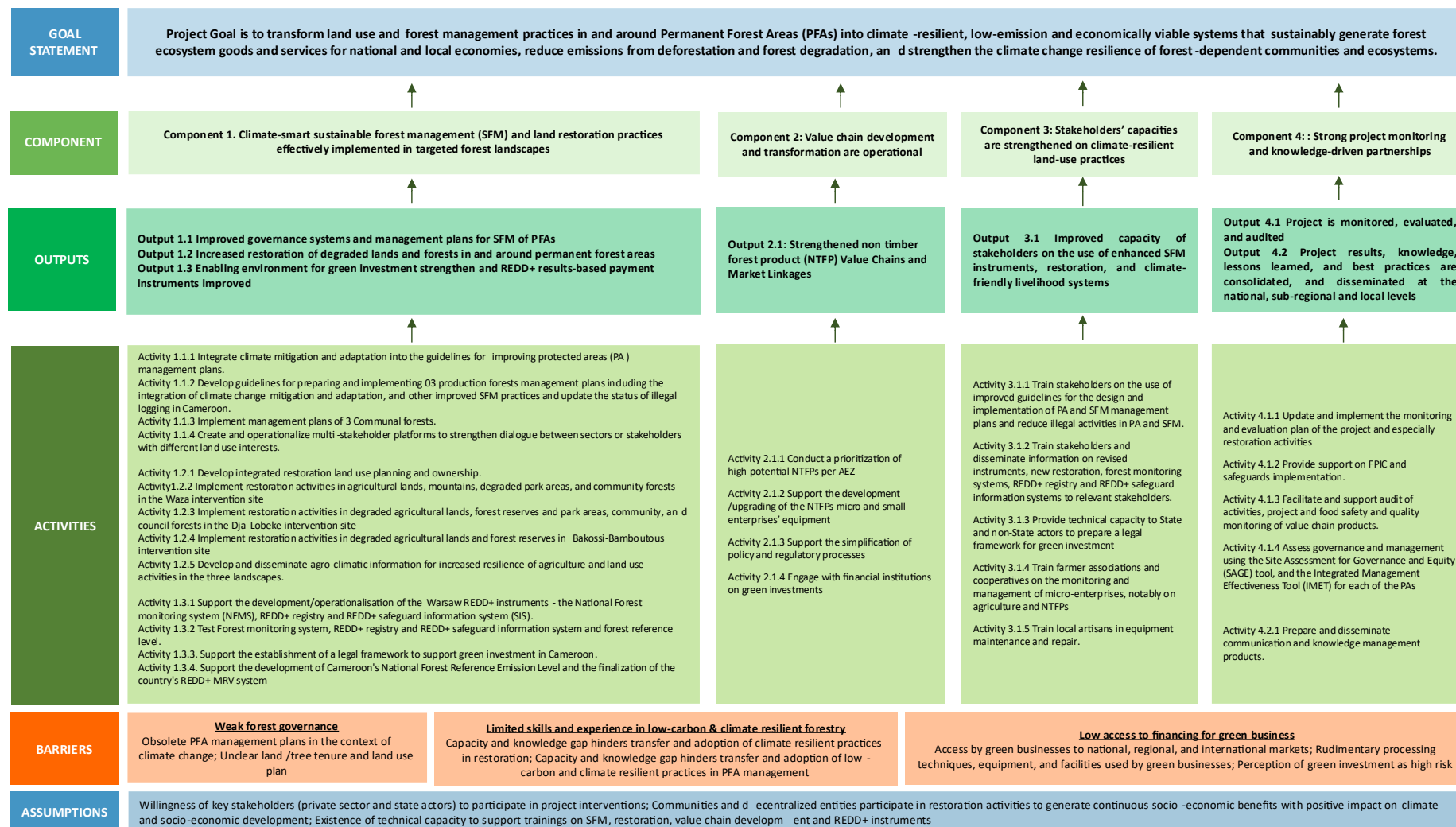


Figure 2 : Présentation schématique de la théorie du changement de ce projet

B.2 (b). Cartographie des résultats par rapport aux domaines de résultats du FVC et catégorisation des co-bénéfices

Numéro du résultat	Domaine de résultats de l'atténuation du FVC (MRA 1-4)				Domaine de résultats de l'FVC en matière d'adaptation (ARA 1-4)			
	MRA 1 Production d'énergie et accès à l'énergie	MRA 2 Transports à faibles émissions	MRA 3 Bâtiments, villes, industries, appareils électroménagers	MRA 4 Foresterie et utilisation des terres	ARA 1 Personnes et communautés les plus vulnérables	ARA 2 Santé, bien-être, sécurité alimentaire et accès à l'eau	ARA 3 Infrastructures et environnement bâti	ARA 4 Écosystèmes et services écosystémiques
Résultat 1	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Résultat 2	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Résultat 3	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☒
Résultat 4	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☒

Numéro du co-bénéfice	Avantage connexe					
	Environnement	Social	Économique	Égalité des sexes	Adaptation	Atténuation
Avantage connexe 1	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Avantage connexe 2	☐	☐	☒	☐	☐	☐
Avantage connexe 3	☒	☐	☐	☐	☐	☐

Le projet adopte une approche intégrée de la réponse au changement climatique qui s'attaque simultanément aux facteurs et aux impacts de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au sein des systèmes forestiers et paysagers du Cameroun. Le changement climatique accroît déjà la fréquence et l'intensité des sécheresses, des inondations, du stress thermique et des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui accélère la dégradation des forêts, réduit la productivité des écosystèmes et compromet les moyens de subsistance des populations rurales. Parallèlement, la déforestation et les pratiques d'utilisation des terres non durables contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre et affaiblissent la capacité des écosystèmes forestiers à agir comme des puits de carbone.

Les composantes du projet sont donc conçues pour produire des résultats synergiques en matière d'atténuation et d'adaptation grâce à une approche cohérente fondée sur le paysage. Du point de vue de l'adaptation, les interventions réduisent la vulnérabilité en : (i) diminuant la sensibilité des écosystèmes et des moyens de subsistance grâce à une gestion et une restauration forestières résilientes au climat ; (ii) réduisant l'exposition aux risques climatiques grâce à une meilleure planification de l'utilisation des terres et une meilleure gouvernance ; et (iii) renforçant la capacité d'adaptation par la diversification des moyens de subsistance, des services d'information climatique et le renforcement institutionnel. Ces mesures renforcent la résilience tant des écosystèmes que des communautés dépendantes de la forêt dans les conditions climatiques actuelles et prévues.

Du point de vue de l'atténuation, le projet s'attaque aux émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts en améliorant la gestion des zones forestières permanentes (PFA), en réduisant les pratiques d'utilisation des terres non durables et en restaurant les paysages forestiers et agricoles dégradés. Une gouvernance forestière renforcée, combinée à une restauration à grande échelle et à l'introduction de systèmes agroforestiers, augmente la séquestration du carbone tant dans les systèmes forestiers qu'agricoles, tout en évitant les émissions associées à la dégradation des terres et à la perte de forêts. En

outre, le développement de chaînes de valeur durables et de mécanismes de financement vert aligne les incitations économiques sur la conservation des forêts, réduisant ainsi la pression sur les forêts naturelles et soutenant les réductions d'émissions à long terme.

Il est important de noter que les avantages en matière d'atténuation et d'adaptation se renforcent mutuellement dans la conception du projet. Des écosystèmes forestiers sains et restaurés améliorent le stockage du carbone tout en fournissant simultanément des services écosystémiques essentiels tels que la régulation de l'eau, la stabilisation des sols et la régulation du microclimat, qui sont indispensables à l'adaptation à l'e climatique. De même, des moyens de subsistance résilients au changement climatique réduisent la dépendance à l'égard de l'extraction non durable des ressources, diminuant ainsi les pressions de déforestation et les émissions associées. En intégrant ces approches, le projet contribue à une transition structurelle vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique, conformément à la contribution déterminée au niveau national (CDN), au plan national d'adaptation (PNA) et à la stratégie REDD+ du Cameroun. Les composantes, résultats et activités du projet sont les suivants :

Composante 1. Mise en œuvre effective de pratiques de gestion durable des forêts (GDF) et de restauration des terres adaptées au climat dans les paysages forestiers ciblés

Cette composante traite des principaux risques climatiques affectant les écosystèmes forestiers, notamment la hausse des températures, les périodes de sécheresse prolongées, les épisodes de vents violents et les régimes pluviométriques irréguliers, qui contribuent à la dégradation des forêts, à la réduction de la régénération et à la perte de biodiversité. En intégrant les considérations relatives aux risques climatiques dans la GDF des zones forestières protégées (ZFP) et en mettant en œuvre des approches de restauration résilientes au climat, cette composante réduit la sensibilité des écosystèmes aux facteurs de stress climatiques et renforce la capacité des forêts à maintenir des services écosystémiques essentiels tels que la régulation de l'eau, la stabilisation des sols et la régulation du microclimat dans des conditions climatiques changeantes. Les activités relevant de cette composante contribueront à surmonter les obstacles qui entravent la conception et l'adoption de pratiques de gestion durable intelligentes face au climat et la restauration des paysages. En outre, les activités permettant de réaliser le potentiel de réduction des GES du projet relèvent de ce volet, au titre du résultat 1.2, avec la promotion de l'agroforesterie sur les terres cultivées, la restauration active des forêts communautaires, des parcs, des réserves et des zones tampons riveraines sur 7 155 ha, ainsi que la mise en œuvre de pratiques de gestion durable sur 14 583 ha de zones forestières protégées.

Résultat 1.1 Amélioration des systèmes de gouvernance et des plans de gestion pour la gestion durable des zones forestières de production

Ce résultat contribuera à lever les obstacles liés à l'obsolescence des plans de gestion des PFA dans le contexte du changement climatique. Le projet soutiendra la révision des lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des PFA (aires protégées et forêts de production). La révision garantira l'intégration des pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les lignes directrices de planification, de gestion et de politique, en tenant compte de l'évolution de l'écologie et du rôle des écosystèmes forestiers dans l'amélioration des conditions sociales, économiques et environnementales. Le processus de révision sera participatif et impliquera toutes les parties prenantes concernées, telles que le MINFOF, le MINEPDED, les OSC, les concessionnaires forestiers, les gestionnaires de forêts communales, les représentants des communautés locales et des groupes/réseaux autochtones, les partenaires financiers et techniques, etc. Ce résultat renforce l'intégration des considérations relatives aux risques climatiques dans la planification de la gestion forestière, en garantissant que les systèmes de gestion soient adaptés aux aléas climatiques prévus, tels que la sécheresse, les hausses de température et les phénomènes météorologiques extrêmes.

Activité 1.1.1 Intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les lignes directrices visant à améliorer les plans de gestion des aires protégées (AP). Les options de gestion actuelles des AP sont obsolètes, principalement parce qu'elles n'intègrent pas les thèmes émergents tels que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Si elles sont élaborées et validées par le gouvernement de manière participative, les nouvelles lignes directrices combleront cette lacune dans les trois paysages et favoriseront une gestion efficace et intelligente face au climat des aires protégées, qui profitera

à la fois aux forêts et aux communautés vivant en périphérie des forêts tout en préservant la biodiversité. Au-delà de la conservation des écosystèmes et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), cette initiative aidera l'Observatoire national sur le changement climatique (ONACC) à fournir aux communautés vivant à proximité des forêts un meilleur accès aux services climatiques (prévisions météorologiques et saisonnières, avis agrométéorologiques, systèmes d'alerte précoce pour les inondations et les sécheresses), qui sont essentiels pour s'adapter aux aléas climatiques. Dans un contexte où les populations des zones concernées par le projet dépendent fortement de l'agriculture de subsistance et de l'exploitation et de la récolte des ressources naturelles, ces services seront cruciaux pour renforcer leur résilience socio-économique. Les plans de gestion intégreront des évaluations prospectives des risques climatiques, notamment les changements prévus en matière de température, de variabilité des précipitations, de fréquence des sécheresses et d'événements météorologiques extrêmes, afin de garantir que les pratiques de gestion forestière restent efficaces dans les conditions climatiques futures tout en préservant les stocks de carbone. Le processus de révision garantira que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique font partie intégrante de la gestion durable des forêts et de la conservation de la biodiversité au sein des aires protégées.

Activité 1.1.2 Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion des forêts de production, y compris l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que d'autres pratiques améliorées de gestion durable des forêts, et faire le point sur l'exploitation forestière illégale au Cameroun. Des experts seront recrutés pour concevoir un document d'orientation qui contribuera à promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) dans les concessions forestières et les forêts d'État du Conseil, dans le but d'accroître la durabilité des activités d'exploitation forestière. Ces experts contribueront à évaluer les lacunes et les besoins en matière de pratiques de gestion améliorées. Le processus impliquera des consultations et une validation par les parties prenantes, y compris le processus de mise en œuvre des lignes directrices dans le secteur forestier. En intégrant les considérations climatiques dans les lignes directrices de gestion forestière, cette activité renforce la résilience des écosystèmes face aux facteurs de stress climatiques tels que la sécheresse, les incendies et les conditions météorologiques extrêmes, tout en réduisant les émissions liées à la dégradation des forêts grâce à une surveillance et un contrôle améliorés de l'exploitation forestière illégale.

Activité 1.1.3 Mettre en œuvre les plans de gestion de trois forêts communales. Au Cameroun, les aires protégées sont gérées au moyen de plans de gestion quinquennaux qui orientent les actions de conservation, l'allocation des ressources et la collaboration avec les communautés environnantes. Cependant, les plans de gestion de la plupart des parcs nationaux et des réserves fauniques situés dans le paysage cible ont expiré, laissant ces sites sans instruments de gestion valides. C'est le cas du plan de gestion du parc national de Waza, qui a expiré en 2020 et n'a pas été mis à jour en raison de ressources financières limitées ; du plan de gestion de la réserve de biosphère du Dja, qui a expiré en 2025 ; et du plan de gestion du parc national de Lobéké, qui doit expirer en 2028. Depuis sa création en 2007, le parc national de Bakossi fonctionne sans plan de gestion officiel, ce qui illustre les difficultés de longue date à mobiliser un financement public adéquat. Le projet soutiendra donc la révision des plans de gestion communaux conformément aux lignes directrices sur les meilleures pratiques de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN et à la norme de la Liste verte de l'UICN. Au-delà de la révision, le projet facilitera également la mise en œuvre du plan actualisé afin de renforcer les résultats en matière de conservation, d'améliorer la gouvernance et de renforcer la protection à long terme de la biodiversité au sein de l'aire protégée ciblée. Le projet aidera également le MINFOR à mobiliser des fonds supplémentaires qui pourraient être utilisés pour la révision ultérieure du plan de gestion de l'aire protégée ciblée. La révision des plans de gestion des forêts communales comprendra également l'élaboration des rapports d'intervention forestière (RAIF) pour la clôture des zones de coupe annuelles (AAC) et des plans d'exploitation annuels (PAO). La mise en œuvre de plans de gestion intelligents face au climat réduit la sensibilité des écosystèmes à la variabilité climatique et renforce la capacité des forêts communales à fournir des services écosystémiques stables et à séquestrer le carbone dans des conditions climatiques changeantes.

Activité 1.1.4 Créer et rendre opérationnelles des plateformes multipartites afin de renforcer le dialogue entre les secteurs ou les parties prenantes ayant des intérêts divergents en matière

d'utilisation des terres. Actuellement, les différents acteurs de l'utilisation des terres (exploitation minière, agriculture, élevage, infrastructures, etc.) opérant dans les paysages agissent de manière cloisonnée. Le partage limité d'informations entre ces secteurs et ces parties prenantes conduit à un chevauchement géographique des activités d'utilisation des terres avec les zones forestières protégées (PFA). Les activités relevant du résultat 1.1 contribueront à la résolution des conflits liés à la transhumance (action ou pratique consistant à déplacer le bétail d'un pâturage à un autre selon un cycle saisonnier) identifiés sur les sites d'intervention du projet dans les paysages de Waza et de Bakossi-Bamboutous. Cette activité réunira les parties prenantes de l'utilisation des terres au sein d'une plateforme organisée et structurée afin de se rencontrer et de se concerter sur les projets et activités prévus dans différents secteurs, de comprendre leur impact sur les caractéristiques du paysage et de choisir les meilleures options. Une meilleure coordination et un dialogue sur l'utilisation des terres réduisent les pratiques inadaptées d'utilisation des terres et améliorent la prise de décision fondée sur le climat, ce qui diminue l'exposition aux risques climatiques et réduit les pressions contribuant à la déforestation et aux émissions associées.

Résultat 1.2 Renforcement de la restauration des terres et des forêts dégradées dans et autour des zones forestières permanentes

Ce résultat s'attaquera aux obstacles institutionnels et de gouvernance à la restauration et à la gestion durable des forêts (GDF) liés à l'ambiguïté des régimes fonciers et des plans d'aménagement du territoire. Il favorisera la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité, l'égalité des sexes et le bien-être. La restauration des paysages a toujours été une préoccupation pour les autorités publiques au Cameroun. Plusieurs initiatives ont été mises en place sous forme de reboisement, notamment l'opération « Sahel Verts » dans l'extrême nord, qui, depuis plusieurs décennies, plante des arbres pour faire face à l'avancée du désert et à l'aridité des sols. Cependant, ces initiatives ont connu un succès mitigé. Les raisons de ces résultats mitigés sont liées à une mauvaise coordination entre les institutions, à des incohérences interministérielles, à un mauvais choix des options de restauration, à une faible implication des populations locales dans le processus, à la limitation de la restauration à la seule plantation d'arbres et à l'absence de prise en compte d'autres services écosystémiques liés à la restauration, à un suivi insuffisant, à une mauvaise coordination intersectorielle et à un manque de financement. Depuis 2019, un cadre stratégique national pour la restauration des paysages forestiers a été élaboré, fournissant des lignes directrices claires qui encadrent les activités de restauration au Cameroun. L'engagement fort du Cameroun envers le Défi de Bonn, avec un objectif de restauration de plus de 12 millions d'ha de terres dégradées d'ici 2030, permet désormais au pays de mobiliser toute l'attention du gouvernement et de divers secteurs sur les activités de restauration, mais aussi de bénéficier d'un accompagnement technique et technologique pour une meilleure mise en œuvre de ces activités.

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de la restauration dans le cadre de ce projet, les activités sélectionnées s'appuient sur la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM) et seront mises en œuvre conformément au cadre stratégique national. Cela se fera en favorisant un environnement propice à la mobilisation des investissements et à l'adoption de ces mesures, grâce à un soutien direct et indirect aux communautés et aux entités (conseils) situées dans et autour de la PFA qui sont intéressées par la restauration. En ce qui concerne le soutien direct sous forme d'investissements matériels, différents modèles de restauration seront mis en œuvre en fonction des conditions biophysiques et socio-économiques des zones d'intervention (voir le rapport de la phase 1 de la ROAM, annexe 2 de l'étude de faisabilité). Les interventions de restauration seront conçues à l'aide d'espèces résilientes au climat et d'approches spécifiques au site qui tiennent compte des changements prévus en matière de température et de précipitations. Cela renforcera la stabilité des écosystèmes, améliorera la rétention d'humidité du sol et réduira la vulnérabilité à la dégradation induite par le climat. L'engagement communautaire mettra l'accent sur les avantages directs de la restauration en matière de moyens de subsistance et d'adaptation, tels que l'amélioration de la fertilité des sols, la sécurité alimentaire, la régulation du microclimat et l'accès aux produits forestiers non ligneux, qui représentent des avantages tangibles et immédiats pour les ménages participants. Ces résultats complètent et soutiennent le potentiel et les objectifs d'atténuation du projet, car une gestion communautaire durable contribuera à la pérennité de la séquestration accrue du carbone obtenue grâce aux interventions du projet. Les bénéficiaires seront sensibilisés aux avantages directs probables en matière

d'adaptation et de moyens de subsistance pour les petits exploitants concernés, qui sont essentiels à l'adhésion des parties prenantes, plutôt qu'au potentiel abstrait de séquestration du carbone.

Activité 1.2.1 Élaborer une planification intégrée de l'utilisation des terres et de la propriété dans le cadre de la restauration. Les activités de restauration du projet seront soutenues par l'élaboration de plans intégrés d'utilisation des terres visant à répondre aux principales vulnérabilités climatiques telles que la sécheresse, la variabilité des précipitations, les inondations, l'érosion des sols, les glissements de terrain et la perte de biodiversité. La planification de l'utilisation des terres pour les activités de restauration du projet sera réalisée après ou parallèlement à l'élaboration du plan d'action FLR au niveau du district dans le cadre de ROAM 2. L'accent sera mis sur les zones forestières communautaires, communales et autres zones forestières permanentes déjà réservées aux activités de restauration. La préparation du plan intégré d'utilisation des terres pour la restauration sera menée à l'aide de techniques d'évaluation rurale participative (PRA) et de la collecte de points GPS dans le cadre de la vérification sur le terrain dans les trois zones d'intervention du projet. En outre, des règlements seront élaborés et approuvés par le projet en consultation avec les communautés et les communes, ainsi qu'avec les principaux ministères concernés. Cette activité contribuera grandement à ouvrir la voie à la délivrance de certificats de restauration par le projet, avec le soutien du gouvernement par l'intermédiaire du MINFOF, du MINEPDED, du MINEPAT et du ministre de l'État chargé des biens et du régime foncier, qui joueront un rôle clé dans la collaboration avec le projet et les communautés pour légitimer le processus. Cette activité soutiendra directement la mise en place d'un environnement propice à l'opérationnalisation des programmes d'incitation à la restauration. En orientant les décisions en matière de restauration et de gestion des terres, cette activité contribuera à réduire les impacts de la sécheresse et de la variabilité des précipitations grâce à une meilleure gestion des sols et de l'eau, de l'érosion des sols et des glissements de terrain grâce à des mesures ciblées de restauration et de lutte contre l'érosion, des inondations grâce à une planification intégrée des zones riveraines et des bassins versants, ainsi que la perte de biodiversité et de stocks de carbone par la restauration des zones forestières dégradées ou prioritaires.

Activité 1.2.2 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles, dans les zones montagneuses, dans les zones dégradées des parcs et dans les forêts communautaires du site d'intervention de Waza. Dans le paysage sudano-sahélien de Waza, le projet permettra de restaurer environ 1 953 ha de terres agricoles dégradées, de forêts communautaires, de zones tampons des parcs et de zones riveraines (agroforesterie sur terres cultivées : 1 020 ha ; reboisement des forêts communautaires : 516 ha ; restauration de parcs et de réserves forestières dégradées : 210 ha ; restauration de forêts riveraines et de zones tampons : 207 ha) : agroforesterie résistante à la sécheresse, régénération naturelle assistée et systèmes sylvo-pastoraux. Cette activité ciblera également les petits exploitants agricoles consultés et identifiés lors de la phase de faisabilité, chacun disposant d'une superficie agricole estimée à au moins 2 ha. Les coopératives et associations d'agriculteurs existantes (formelles et informelles) consultées lors de la phase de faisabilité, car elles serviront de point d'entrée pour impliquer les agriculteurs intéressés dans les activités de restauration des paysages forestiers (FLR). Dans le cas des montagnes dégradées, la restauration se fera par la mise en place de plantations de millet avec des espèces adaptées aux conditions locales. Le millet sera planté et récolté au cours des années 1 et 2 dans un système agroforestier. En introduisant et en maintenant une couche de couverture ligneuse permanente sur les terres agricoles actuellement dépourvues de couverture arborée significative, ces systèmes agroforestiers accumulent progressivement des stocks de carbone en surface au fil du temps, contribuant ainsi aux résultats nets de séquestration du carbone quantifiés à l'annexe 22. La restauration dans la zone soudano-sahélienne fera appel à des espèces résistantes à la sécheresse et à des pratiques de conservation de l'eau et de l'air afin de réduire la vulnérabilité à la variabilité des précipitations et au stress thermique, tout en augmentant la couverture végétale et la séquestration du carbone. Les forêts communautaires seront restaurées par la suite ; les activités de restauration seront consacrées aux principales espèces indigènes d'intérêt dans cette zone, notamment les *acacias* (*Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*, *Acacia sieberiana*), *Anacardium occidentale* et *Balanites aegyptiaca*, qui sont des espèces tolérantes au stress (Kengne et al., 2024). Ces espèces ont également été sélectionnées en raison de leur capacité à améliorer la fertilité des sols, tout en produisant du bois, du fourrage et des produits forestiers non ligneux, principalement du beurre de karité, des feuilles et de la poudre de baobab, ainsi que de l'huile de neem et de balanite (Baye-Niwah et al. 2013). De plus, des systèmes sylvo-pastoraux seront mis en place sur les terres agricoles dégradées en intégrant et en

conservant des arbres fourragers et des graminées afin d'améliorer la productivité du bétail, tandis que des points d'eau seront également construits et réhabilités dans les zones de pâturage pour garantir un accès fiable et permanent à l'eau pour le bétail. Cela permettra d'atténuer les pénuries saisonnières de fourrage et d'eau survenant pendant la saison sèche, réduisant ainsi le besoin de transhumance saisonnière – un facteur majeur de déforestation dans le paysage. En outre, le projet soutiendra les activités de gouvernance de la gestion durable des forêts (SFM), comprenant l'élaboration de plans de gestion, les patrouilles communautaires, la gestion des incendies et l'application des zones d'utilisation délimitées, sur 20 000 ha de zones forestières permanentes désignées dans le paysage de Waza, réduisant ainsi la pression de déforestation à l'intérieur des limites de la gouvernance SFM.

Les principaux intrants pour cette activité comprennent des outils de cartographie SIG, des kits GPS/sol, des technologies de surveillance (drones, capteurs), du matériel de pépinière, des semences et des amendements de sol, des systèmes d'irrigation et des machines de préparation des terres. Ceux-ci faciliteront une cartographie précise des risques climatiques, une gestion adaptative et une meilleure survie des semis dans des conditions futures à la fois plus sèches et plus humides. Quatre pépinières seront mises en place, équipées de clôtures, de filets d'ombrage et d'un système d'irrigation économe en eau, afin de produire des espèces tolérantes à la sécheresse, à la chaleur et aux inondations, capables de survivre à une évapotranspiration accrue, à des saisons sèches plus chaudes, au lessivage des nutriments et aux risques d'engorgement. Cette activité permettra donc de faire face aux principaux risques climatiques, notamment les hausses de température et la sécheresse (grâce à des espèces tolérantes à la sécheresse, à l'agroforesterie et à une meilleure gestion des sols et des pâturages), les vagues de chaleur (par la prévention des incendies, les haies vives et la gestion forestière), la variabilité des précipitations (grâce à des calendriers de culture adaptés et à l'agroforesterie), les inondations (par la protection des bassins versants et le reboisement), les glissements de terrain (par la stabilisation des pentes et des mesures anti-érosion) et l'érosion (par la restauration des sols et l'apport d'amendements organiques). Les services et avantages attendus à moyen et long terme de ce modèle de restauration sont une augmentation de la fertilité des sols et de l'infiltration de l'eau, la protection des bassins versants et la réduction de l'érosion des sols, des avantages pour la biodiversité grâce à une meilleure santé des écosystèmes et, à terme, une contribution à la séquestration du carbone.

Activité 1.2.3 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées, les réserves forestières et les zones de parcs, ainsi que dans les forêts communautaires et municipales du site d'intervention de Dja-Lobeke.

Dans le paysage de la forêt humide de Dja-Lobéké, le projet restaurera environ 748 ha de terres agricoles grâce à l'agroforesterie cacao-produits forestiers non ligneux et environ 3 387 ha de forêts communautaires, municipales, de parcs et de réserves (restauration des forêts communautaires et municipales : 1 618 ha ; restauration des parcs et des réserves forestières : 706 ha ; restauration de zones tampons riveraines de bambous : 1 063 ha) en utilisant des espèces indigènes et en favorisant la régénération naturelle. Les efforts de restauration à l'échelle du paysage seront guidés par les objectifs de gestion spécifiques de la réserve de biosphère du Dja et du parc national de Lobéké. Cette activité ciblera les petits exploitants agricoles pour les terres agricoles, les entités forestières communales et communautaires disposées à entreprendre la restauration d'une partie de leurs terres, ainsi que les réserves forestières et les parcs en état de dégradation. La restauration des terres agricoles impliquera la transition des systèmes agricoles traditionnels vers une agroforesterie basée sur le cacao, en utilisant des espèces indigènes adaptées localement et tolérantes à l'eau, telles que *l'Irvingia gabonensis* (mangue de brousse), *le Garcinia cola* (cola amer), *le Dacryodes edulis* (safou) et *le Ricinodendron heudelotii* (djangsang). Ces espèces d'arbres fournissent des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que la mangue de brousse, le cola, le safou et le djangsang, essentiels à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans la région (MINFOF et GIZ 2024). De plus, ces PFNL constituent l'une des principales sources de revenus des populations autochtones Baka et des femmes (FAO 2013). Les systèmes agroforestiers associant produits forestiers non ligneux et cacao contribueraient ainsi à l'autonomisation financière et sociale des populations autochtones Baka, des femmes locales et de la communauté locale dans son ensemble. Ils contribueront également de manière significative à l'amélioration

de l'ombrage, de l'humidité du sol et de la régulation du microclimat dans un contexte de hausse des températures, tout en stabilisant les rendements dans des conditions de précipitations irrégulières et de lessivage des nutriments. De plus, les activités de restauration contribueront à l'amélioration de la fertilité des sols et à la séquestration du carbone à moyen et long terme. Par ailleurs, le projet soutiendra les activités de gouvernance de la gestion durable des forêts (SFM) sur 15 000 ha de zones forestières désignées comme zones forestières permanentes d' s (PFPA) dans le paysage de Dja-Lobéké, réduisant ainsi la pression de déforestation grâce à des plans de gestion améliorés, à la mise en application par les communautés et à la gestion des incendies.

Afin de garantir une restauration de haute qualité et résistante au changement climatique, l'activité comprend d'importants apports techniques et matériels, et la majeure partie de la restauration des terres sera réalisée par les communautés bénéficiaires. Des outils de cartographie SIG et des kits d'échantillonnage du sol, ainsi que les connaissances locales, guideront la sélection des sites et le suivi des conditions du paysage, tandis que des outils de pépinière, des systèmes d'irrigation et des dispositifs de surveillance environnementale favoriseront l'établissement de plants sains. Le projet investira dans des semences, des engrais et la lutte contre les ravageurs, complétés par du matériel de préparation des terres pour permettre le défrichage, l'aménagement de terrasses et une agriculture durable, ainsi que l'amélioration des sols, essentielle pour réduire l'érosion et augmenter l'infiltration dans des conditions tant sèches qu'humides. Des outils de pointe tels que des drones et des capteurs de CO₂ renforceront la surveillance de la régénération de la végétation, de l'humidité des sols et des facteurs de stress liés au climat. De plus, la construction d'abris de pépinière résilients au climat, de clôtures et d'infrastructures associées garantira la survie des semis face aux vagues de chaleur, aux fortes précipitations et à la pression des ravageurs. Ensemble, ces investissements intégrés dans la restauration et les infrastructures améliorent la fertilité des sols, la séquestration du carbone, la stabilité des bassins versants, la biodiversité et la résilience des moyens de subsistance, garantissant que les paysages restaurés à Dja-Lobeke restent fonctionnels, productifs et robustes dans un large éventail de conditions climatiques futures. En résumé, ces interventions permettront de faire face aux principaux risques climatiques, notamment les hausses de température et la sécheresse (grâce à des espèces tolérantes à la sécheresse et à l'amélioration des sols), les vagues de chaleur (en réduisant le risque d'incendies de brousse et en préservant la biodiversité), la variabilité des précipitations (en stabilisant les systèmes de culture et les habitats), les inondations (grâce à la restauration des bassins versants et à la lutte contre l'érosion), ainsi que les glissements de terrain et l'érosion des sols (par la stabilisation des pentes et le reboisement), renforçant ainsi la résilience des paysages, les services écosystémiques et les moyens de subsistance. Les avantages de cette activité comprennent une amélioration de la fertilité des sols, de la séquestration du carbone et de la biodiversité, tout en renforçant la résilience climatique et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, des populations autochtones Baka et des femmes.

Activité 1.2.4 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées et dans les réserves forestières du site d'intervention de Bakossi-Bamboutous.

Dans les hautes terres de Bakossi-Bamboutous, le projet permettra de restaurer environ 3 920 ha de terres agricoles dégradées et de réhabiliter des réserves forestières et des pentes abruptes (agroforesterie sur terres cultivées : 333 ha ; restauration de réserves forestières et de collines montagneuses : 750 ha ; restauration de zones tampons riveraines de bambous : 2 837 ha) grâce à l'agroforesterie, aux systèmes sylvopastoraux et au reboisement avec des essences résilientes au climat. La restauration des réserves forestières et des zones de collines (pentes abruptes) dégradées dans le Bakossi-Bamboutous sera principalement réalisée à l'aide de *Prunus africana* (Rosaceae), une espèce économiquement importante mais menacée, inscrite à l'Annexe II de la CITES. Des plantations d'une densité moyenne de 220 arbres par hectare seront mises en place à des fins de conservation et d'utilisation durable, favorisant ainsi la restauration écologique et les moyens de subsistance des communautés. Une autre espèce qui sera utilisée pour la RPF dans ce paysage est le safou (*Dacryodes edulis*), en raison de son adaptabilité et de sa forte disponibilité sur le marché. La productivité moyenne du safou est estimée à 8 tonnes par hectare, la production nationale commercialisée totale étant estimée à environ 11 000 tonnes (CIFOR/ICRAF, 2010). Ces interventions réduisent

collectivement le risque d'incendies de brousse, stabilisent les versants, améliorent le fonctionnement des bassins versants, réduisent l'érosion et les glissements de terrain, et renforcent la résilience face à la fois aux conditions plus sèches et aux précipitations et inondations plus intenses. Cette plantation sera établie uniquement sur les versants à des fins de conservation et d'exploitation, avec une densité moyenne de 220 arbres par hectare. En outre, le projet soutiendra les activités de gouvernance de la gestion durable des forêts sur 15 000 ha de zones forestières permanentes désignées dans le paysage de Bakossi-Bamboutos, réduisant ainsi la pression de déforestation grâce à la mise en œuvre de plans de gestion, à des patrouilles et à des infrastructures de prévention des incendies.

Afin de garantir une restauration de haute qualité et résiliente au climat, l'activité fournira des équipements et des intrants de restauration essentiels, notamment des jeunes plants, du paillis, des outils d'élague, des outils de pépinière, des systèmes d'irrigation et des dispositifs de surveillance, ainsi que des outils de creusage et la prise en charge des coûts d'entretien. Des outils de lutte contre les ravageurs, des capteurs de CO₂ et des drones renforceront la surveillance de précision de l'humidité du sol, de la régénération de la végétation et des facteurs de stress climatiques, permettant une gestion adaptative à mesure que les conditions évoluent. Un soutien sera apporté pour l'achat à grande échelle de jeunes plants et de matériaux de restauration indispensables à la mise en œuvre. Des abris de pépinière résilients au climat et des clôtures visant à protéger les semis contre les vagues de chaleur, les fortes précipitations, la pression du bétail et les ravageurs seront également fournis, garantissant ainsi des taux de survie élevés des jeunes plants. Le soutien à cette activité prendra la forme d'un approvisionnement direct en intrants ou de la création de pépinières et d'une assistance technique liée aux pratiques agronomiques. Des formations seront organisées pour renforcer les capacités locales en matière d'agroforesterie et de restauration des terres dégradées. Les principaux risques climatiques auxquels cette activité s'attaquera comprennent les hausses de température et la sécheresse (grâce à des espèces tolérantes à la sécheresse et à la restauration des sols), les vagues de chaleur (réduction du risque d'incendies de brousse par l'agroforesterie et le reboisement), la variabilité des précipitations (stabilisation des systèmes de culture et de l'humidité des sols), les inondations (grâce à la protection des bassins versants et au reboisement), ainsi que les glissements de terrain et l'érosion (par la stabilisation des pentes, des mesures anti-érosion et l'amélioration des sols), renforçant ainsi la résilience des paysages, les services écosystémiques et les moyens de subsistance.

Activité 1.2.5 Élaborer et diffuser des informations agroclimatiques pour renforcer la résilience de l'agriculture et des activités d'utilisation des terres dans les trois paysages. Pour faire face efficacement aux risques liés à la météo et au climat grâce à une gestion et une planification adaptatives lors des activités de restauration des terres, les agriculteurs ont besoin d'informations sur les ressources hydriques disponibles (principalement l'irrigation et les précipitations), les températures extrêmes et l'évapotranspiration, ainsi que sur le calendrier de ces phénomènes par rapport au cycle de croissance de la végétation. En fournissant des données sur les régimes pluviométriques, la disponibilité de l'eau, les températures extrêmes, les taux d'évapotranspiration et le calendrier saisonnier, les agriculteurs seront mieux armés pour prendre des décisions adaptatives concernant les périodes de plantation, les variétés de cultures, l'utilisation d'intrants et la programmation de l'irrigation. Cela permettra de faire face aux risques liés à la hausse des températures et aux vagues de chaleur (grâce à l'alerte précoce et à la gestion adaptative des cultures), à la variabilité des précipitations et au raccourcissement des saisons humides (en améliorant la planification des semis et de l'irrigation), à la sécheresse (grâce à une utilisation optimisée de l'eau et à la sélection des cultures), et aux inondations (grâce à des alertes en temps opportun pour la préparation des terres et la gestion du drainage). En améliorant l'accès à des informations climatiques fiables, cette activité renforce la préparation, la capacité d'adaptation et la résilience des agriculteurs face à l'évolution des conditions climatiques dans le cadre de toutes les interventions. L'ONACC se verra fournir les ressources appropriées pour produire et diffuser des informations climatiques. La diffusion prendra toutes les formes appropriées, par exemple la radio communautaire, les réseaux d'agriculteurs, les SMS, etc. L'accès aux informations agroclimatiques améliorera la prise de décision adaptative des agriculteurs et des utilisateurs des terres, permettant des réponses opportunes à la variabilité climatique et réduisant les risques de production liés au climat.

Résultat 1.3 Renforcement de l'environnement propice aux investissements verts et amélioration des instruments de paiement basés sur les résultats REDD

Les activités soutiendront la finalisation des instruments de préparation au programme REDD+ du Cameroun qui sont pertinents pour permettre des paiements basés sur les résultats selon des normes multiples et plus élevées, notamment le Cadre REDD+ de la CCNUCC, le FVC, le Fonds carbone du FCPF et les normes ART-TREES. Par exemple, le Système national de surveillance forestière, le registre REDD+ et le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ (SIS) sont essentiels à la mise en œuvre complète de la stratégie nationale REDD+ du Cameroun élaborée en 2018. Les progrès constatés selon le rapport d'évaluation du FCPF de 2019 montrent que des développements supplémentaires sont encore nécessaires pour le SIS, le niveau de référence forestier et le registre REDD+. Bien que des progrès satisfaisants aient été réalisés dans le domaine du NFMS, des améliorations restent nécessaires.

Activité 1.3.1 Soutenir le développement/la mise en œuvre des instruments REDD+ de Varsovie : le système national de surveillance forestière (NFMS), le registre REDD+ et le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ (SIS). Cette activité impliquera un soutien d'experts, des consultations avec les parties prenantes et une validation. Les parties prenantes concernées seront formées à l'utilisation de ces instruments dans le cadre du volet renforcement des capacités. En outre, le secteur privé chargé de la gestion des zones forestières permanentes (PFA), telles que les concessions forestières, sera formé et mobilisé afin de tirer parti des opportunités offertes par le REDD+. Le renforcement des systèmes REDD+ soutient l'atténuation en améliorant la mesure et la déclaration des réductions d'émissions, tout en permettant un meilleur suivi de la résilience des écosystèmes et des impacts forestiers liés au climat. L'intervention renforcera le système national de surveillance des forêts en améliorant la collecte, l'intégration et l'analyse des données aux niveaux national et infranational, y compris l'intégration des données provenant des principaux systèmes de gestion forestière dans les zones forestières permanentes (forêts du conseil, concessions forestières et zones protégées) et les forêts communautaires. Une attention particulière sera accordée à l'harmonisation des approches de surveillance forestière entre les institutions (par exemple, foresterie, environnement, utilisation des terres) et à la résolution des lacunes dans l'utilisation des données satellitaires, la vérification sur le terrain et la gestion des données à long terme. Le soutien au registre REDD+ se concentrera sur l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des actions et des résultats REDD+, y compris l'enregistrement des projets et programmes mis en œuvre par le gouvernement, les ONG et les acteurs du secteur privé. Cela permettra d'éviter les doubles comptages, d'améliorer la coordination et de faciliter l'accès du Cameroun à un financement climatique basé sur les résultats. Le Système d'information sur les mesures de sauvegarde (SIS) sera renforcé afin de garantir que les mesures de sauvegarde environnementales et sociales soient efficacement suivies et rapportées, conformément aux politiques nationales et aux exigences internationales. Cela inclura le renforcement des mécanismes d'engagement des parties prenantes, de règlement des griefs et d'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales (PACL), en particulier dans les régions dépendantes de la forêt.

Activité 1.3.2 Tester le système de surveillance forestière, le registre REDD+, le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ et le niveau de référence forestier. Cette activité s'appuiera sur l'appui à la préparation du FCPF de la Banque mondiale et sur le projet forestier du Conseil REDD+ de la FAO mis en œuvre dans les conseils au sein des zones d'intervention. Le projet de la FAO s'est aligné sur les priorités du gouvernement national et les objectifs des conseils camerounais, et il a contribué à renforcer les capacités en matière de gestion durable des forêts (GDF) et de gestion du carbone. Il convient de noter que 9 des 17 plans de gestion forestière des conseils ont été élaborés. Cependant, certaines dimensions transversales, notamment le genre et les peuples autochtones (PA), n'ont reçu qu'une attention limitée, et les résultats en matière de restauration ont été affectés par des contraintes telles qu'un cofinancement public insuffisant et des difficultés dans le suivi de la restauration. En outre, la mise en œuvre s'est heurtée à des défis contextuels, notamment des retards et des contraintes liées à la gouvernance, qui ont influencé le rythme et l'ampleur des progrès en matière de GFS, de restauration et d'initiatives sur le carbone. La mise en œuvre

de cette activité s'appuiera sur l'expérience acquise auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment les peuples autochtones, les communautés périphériques aux forêts, les autorités forestières des conseils et les groupes de femmes. L'activité facilitera la documentation des enseignements tirés afin d'aider à affiner et à adapter les instruments pertinents et de renforcer la capacité des parties prenantes nationales, infranationales et locales à mettre en œuvre ces instruments, en particulier dans le cadre de projets et de programmes de paiement à grande échelle basés sur les résultats. Les activités de formation et de renforcement des capacités seront mises en œuvre dans le cadre de la composante 3. L'expérimentation et la mise en œuvre de ces instruments contribueront à une transparence accrue, essentielle pour mobiliser des financements climatiques en faveur de la gestion durable des forêts au Cameroun. Afin de garantir leur pertinence et leur applicabilité, les instruments seront testés dans un contexte forestier ou agroalimentaire du secteur privé, en tenant compte des réalités sociales, économiques et écologiques de la gestion forestière au Cameroun.

Activité 1.3.3. Soutenir la mise en place d'un cadre juridique visant à favoriser les investissements verts au Cameroun. Au Cameroun, le paysage des politiques climatiques et d'investissement continue d'évoluer, offrant des opportunités de renforcer davantage la cohérence et l'exhaustivité de ces politiques afin de mieux favoriser les investissements verts du secteur privé. Une meilleure intégration des politiques climatiques et d'investissement vert, associée à un renforcement des dispositifs institutionnels, peut soutenir la transition du pays vers un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, ainsi qu'une croissance économique plus verte. Cette activité soutiendra la mise en place des fondements d'un engagement national durable en faveur de l'investissement vert, ancré dans un cadre politique cohérent et des objectifs stratégiques clairs. Un tel cadre devrait envoyer des signaux positifs et prévisibles aux investisseurs concernant les ambitions de croissance verte du pays. L'activité contribuera également à accroître les investissements du secteur privé en : (i) stimulant les opportunités d'investissement grâce au développement d'un portefeuille de projets verts de haute qualité ; et (ii) contribuant à un environnement d'investissement plus favorable en traitant les principaux facteurs de risque, en gérant les coûts et en améliorant l'attractivité globale des investissements verts. L'élaboration d'un cadre d'investissement vert encourage les pratiques d'aménagement du territoire résilientes au changement climatique et à faibles émissions, en alignant les flux financiers sur les objectifs d'adaptation et d'atténuation. La mise en œuvre de cette activité sera soutenue par la mobilisation d'expertises nationales et internationales pertinentes. Parallèlement, l'activité encouragera un dialogue politique inclusif et des processus de partage des connaissances impliquant les organisations de la société civile environnementales et d'autres parties prenantes, visant à informer les décideurs, y compris les parlementaires, sur les questions liées au financement climatique et à l'investissement vert. L'activité soutiendra également les contributions analytiques et techniques susceptibles d'éclairer l'élaboration d'instruments de mise en œuvre et de mesures réglementaires liés au financement climatique et à l'investissement vert, conformément aux processus nationaux et aux mandats institutionnels.

Activité 1.3.4. Soutenir l'élaboration du niveau national de référence des émissions forestières du Cameroun et la finalisation du système MRV REDD+ du pays. Cette activité vise à renforcer la capacité du Cameroun à comptabiliser ses émissions et ses absorptions de GES dans le secteur forestier. Cet objectif sera atteint en renforçant les compétences institutionnelles et techniques en matière de mesure et de surveillance des GES. Un objectif clé sera l'élaboration d'un niveau de référence des émissions forestières (FREL) solide et conforme aux normes internationales, permettant une comptabilisation précise des flux de carbone par zone agro-écologique. L'activité optimisera également la collecte, l'analyse et l'intégration des données forestières, ce qui contribuera à l'élaboration du niveau de référence des émissions forestières (FREL) du Cameroun et facilitera ainsi l'accès au financement climatique (REDD+, FVC, FEM, etc.) tout en garantissant une intégration efficace dans les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique. En outre, cette activité aidera également le pays à finaliser son système MRV REDD+. Elle impliquera l'élaboration et la mise en œuvre de processus et de méthodes standardisés pour mesurer avec précision les émissions de gaz à effet de serre et les réductions qui en résultent. Le renforcement des systèmes MRV améliore la transparence et la responsabilité en matière de réduction des émissions tout en soutenant une planification tenant compte du climat et la résilience à long terme des écosystèmes. Grâce à l'assistance

technique fournie, des outils de calcul seront développés pour évaluer les stocks de carbone et les variations dues aux changements d'affectation des terres. Des sessions de formation spécifiques seront également organisées pour renforcer les capacités des parties prenantes en matière de collecte de données et de reporting, afin de faciliter l'accès du pays aux financements liés aux marchés du carbone, qu'ils soient réglementés ou volontaires.

Composante 2 : Le développement et la transformation des chaînes de valeur sont opérationnels

Cette composante vise à rendre certaines chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) opérationnelles, rentables et résilientes au changement climatique, afin que les producteurs locaux, les coopératives et les petites entreprises puissent accéder à des marchés stables et à des revenus décents grâce à des produits compatibles avec la restauration. Elle cible les principales contraintes auxquelles sont confrontées les femmes, les jeunes et les communautés dépendantes de la forêt dans toutes les zones agroécologiques du Cameroun, notamment la faible connectivité aux marchés, la faible valeur ajoutée, les compétences commerciales limitées et les obstacles liés au genre dans la commercialisation. En soutenant une production, une transformation et une valorisation intelligentes face au climat (par exemple, l'amélioration de la récolte, du stockage, de la transformation primaire et secondaire) et en renforçant les organisations de producteurs, cette composante améliorera la qualité des produits, leur traçabilité et les volumes atteignant les marchés nationaux et régionaux. Des formations sur mesure et des services inclusifs de développement des entreprises aideront les femmes et les jeunes à progresser dans la chaîne de valeur — de la collecte des matières premières à la transformation, à la stratégie de marque et à la distribution —, renforçant ainsi leur autonomie économique et leur rôle dans la gestion durable des forêts. Le renforcement des liens avec les acheteurs, les institutions financières et les partenaires d'investissement verts réduira les coûts et les risques de transaction, permettant ainsi aux producteurs engagés dans la RPF et l'agroforesterie d'obtenir des contrats, des équipements et des services qui récompensent les pratiques durables et diversifient les sources de revenus résilientes au changement climatique.

Résultat 2.1 : Renforcement des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des liens avec les marchés

Ce résultat permettra d'identifier, de structurer et de renforcer des chaînes de valeur viables pour les PFNL dans chaque ZEA grâce à des modèles commerciaux basés sur le marché. Il contribue à l'adaptation en diversifiant les sources de revenus et en réduisant la dépendance vis-à-vis d'activités sensibles au climat. Les chaînes de valeur résilientes au climat et les PFNL offrent des sources de revenus plus stables dans des conditions de variabilité climatique, réduisant ainsi la vulnérabilité des ménages aux chocs climatiques.

Activité 2.1.1 : Établir une hiérarchisation des PFNL à fort potentiel par ZEA. Sur la base de l'analyse socio-économique et de la contribution des PFNL aux moyens de subsistance locaux (annexe 3A), au moins une espèce prioritaire a été identifiée au sein de chaque ZEA afin de soutenir la restauration intégrée des terres et le développement durable des chaînes de valeur, offrant ainsi de meilleures options pour des moyens de subsistance durables et une résilience accrue des écosystèmes. Dans la zone soudano-sahélienne, la gomme arabique (*Acacia senegal*) a été ciblée en raison de son adaptabilité aux conditions arides et de son fort potentiel économique, qui reste largement sous-exploité dans le paysage de Waza. Selon des recherches menées par le CIRAD et l'IRAD en 2012, l'adaptabilité de l'*Acacia senegal* dans cette région aride garantit une productivité élevée, estimée entre 50 et 250 kilogrammes par hectare et par an. Le potentiel commercial est important, avec des exportations substantielles vers le Tchad et le Nigeria et des prix locaux variant entre 0,5 et 6 dollars US par kg, selon la qualité (Mujawamariya et al., 2013). Une autre espèce qui sera également testée dans ce paysage est le cajou (*Anacardium occidentale*). Dans le paysage de Dja-Lobeke, le manguier nain (*Irvingia spp.*) et le kola amer (*Garcinia kola*) ont été ciblés en raison de la taille actuelle de leur marché et de leur contribution aux moyens de subsistance au sein du paysage. Avec une production annuelle estimée entre 400 et 900 kg/ha pour la mangue sauvage et entre 300 et 800 kg/ha pour le kola amer, ces deux espèces comptent parmi les PFNL les plus productifs du paysage de Dja-Lobeke. Le marché est facilement accessible,

avec des prix moyens de 6 USD par kg pour la mangue sauvage et de 7 USD par kg pour le kola amer ; ces deux produits peuvent générer jusqu'à 2 700 USD de revenus annuels complémentaires par ménage (MINFOF et GIZ 2024). Dans le paysage de Bamboutos et Bakossi, l'accent sera mis sur le raphia (*Raphia spp.*) et le safou (*Dacryodes edulis*) en raison de leur adaptabilité et de leur forte disponibilité sur le marché. La productivité moyenne du safou est estimée à 8 tonnes par hectare, la production nationale commercialisée totale étant estimée à environ 11 000 tonnes (CIFOR/ICRAF, 2010). Le raphia pousse généralement dans les zones humides, où il est exploité pour produire du vin de palme. Ses feuilles et ses tiges sont également utilisées pour l'artisanat. Il constitue une source importante de revenus dans ce paysage, la production de vin de palme étant estimée entre 20 000 et 60 000 litres par hectare. Environ 20 000 personnes au Cameroun dépendent directement de la production et du commerce du vin de palme.

TABEAU : Résumé des espèces de PFNL prioritaires par zone agro-écologique

Paysage (AEZ)	Espèces prioritaires	Nom scientifique	Productivité estimée	Prix du marché (USD)	Caractéristiques du marché	Contribution estimée au revenu des ménages
Waza (sudano-sahélien)	Gomme arabique	<i>Acacia senegal</i>	50–250 kg/ha/an	0,50–6,00/kg (selon la qualité)	Potentiel d'exportation important vers le Tchad et le Nigeria ; largement sous-exploité dans la région de Waza ; la zone soudano-sahélienne du Cameroun est une zone de production principale	Élevé — la gomme arabique est l'un des produits les plus commercialisés au Sahel, avec des réseaux commerciaux transfrontaliers bien établis
Waza (sudano-sahélien)	Noix de cajou	<i>Anacardium occidentale</i>	250–500 kg/ha/an (rendements actuels ; potentiel >1 000 kg/ha avec des variétés améliorées)	0,50–0,80/kg (noix de cajou brute, à la sortie de l'exploitation) ; 7,50–10,60/kg (produit transformé au détail)	Le Cameroun compte environ 15 000 ha de cultures de noix de cajou, avec une production estimée à 7 500 t/an ; les zones soudano-sahélienne et de haute savane sont les deux zones de culture optimales (AEZ) favorables à la culture de la noix de cajou ; forte demande régionale et internationale	En plein essor — la culture de la noix de cajou a généré 363 milliards de CFA pour les producteurs ivoiriens en 2022 ; le Cameroun vise à développer 100 000 ha
Dja-Lobéké (forêt tropicale humide bimodale)	Mangue de brousse	<i>Irvingia spp.</i>	400–900 kg/ha/an	~6,00/kg (amandes séchées) ; moyenne ~2,50/kg (fraîches,	Marché intérieur facilement accessible ; l'un des PFNL les plus commercialisés dans la zone forestière humide	Jusqu'à 2 700 USD de revenu annuel complémentaire par ménage (en combinaison

					marché local)	du Cameroun ; les amandes se vendent en moyenne à 1 500 FCFA/kg sur les marchés locaux	avec le kola amer)	
	Dja-Lobéké (forêt tropicale humide bimodale)	Noix de kola amère	Garcinia kola	300–800 kg/ha/an	~7,00 \$/kg	Marché facilement accessible ; parmi les PFNL les plus productifs du paysage de Dja-Lobéké ; important pour les moyens de subsistance des peuples autochtones Baka et les revenus des femmes	Jusqu'à 2 700 USD de revenu annuel complémentaire par ménage (en combinaison avec la mangue sauvage)	
	Bakossi-Bamboutos (Hauts Plateaux de l'Ouest)	Safou (prune africaine)	Dacryodes edulis	~8 t/ha (jusqu'à 10 t/ha avec une multiplication améliorée)	2,10–4,45/kg (fruit frais, marché de Yaoundé : 1 250–2 667 FCFA/kg) ; huile de safou transformée jusqu'à 41,70/litre (25 000 FCFA/litre)	Production nationale commercialisée ~11 000 tonnes pour une valeur de 7,5 millions USD ; plus de 20 000 emplois dans la chaîne de valeur ; 95 % de la production issue de systèmes agroforestiers ; marché d'exportation important vers la France, le Royaume-Uni et la Belgique (~2 millions USD/an)	63 à 127 USD/an par ménage grâce à la vente des fruits ; les transformateurs gagnent en moyenne 446 500 FCFA (~745 USD)/an	
	Bakossi-Bamboutos (Hauts Plateaux de l'Ouest)	Raphia (vin de palme et fibres)	Raphia spp.	20 000 à 60 000 litres/ha/an (vin de palme) ; feuilles et tiges récoltées toute l'année pour l'artisanat	0,30–0,85 par litre (vente au détail de vin de palme : 200–500 FCFA par litre) ; produits artisanaux (nattes, sacs, meubles) vendus à l'unité	Environ 20 000 personnes au Cameroun dépendent directement de la production et du commerce du vin de palme ; plus de 60 % des hommes des communautés productrices de raphia participent à la récolte ; forte demande locale ; les feuilles et les tiges alimentent un secteur de l'artisanat dynamique	Les petits producteurs gagnent entre 71 et 124 USD par mois (20 000 à 35 000 FCFA) ; les saigneurs à temps plein peuvent gagner environ 5 000 FCFA par jour (environ 8,30 USD)	

					(meubles, nattes, sacs, toitures)	
--	--	--	--	--	-----------------------------------	--

Les espèces sélectionnées feront l'objet d'un examen plus approfondi et seront classées par ordre de priorité à l'aide de profils de faisabilité détaillés, incluant le potentiel de rendement, les coûts de transformation et de production, ainsi que les besoins en investissements, afin de garantir que les interventions apportent à la fois une durabilité écologique et des avantages socio-économiques. La hiérarchisation s'appuiera sur l'adéquation écologique, le potentiel de production, la demande du marché et la pertinence pour les moyens de subsistance locaux, en accordant une attention particulière au renforcement de la participation des femmes. Des discussions consultatives seront menées dans chaque zone d'intervention (AEZ) afin de valider et d'affiner les priorités en collaboration avec les parties prenantes locales. Les espèces sélectionnées feront l'objet d'une promotion en vue de leur domestication et de leur intégration dans les systèmes agroforestiers. En outre, les communautés locales recevront une formation aux pratiques durables de récolte, de transformation et de commercialisation. Un soutien sera également apporté à la création et au renforcement de coopératives afin d'améliorer la gestion et la commercialisation efficaces des PFNL à l'échelle des paysages.

Le tableau ci-dessus présente la hiérarchisation préliminaire des espèces de PFNL par zone agroécologique, sur la base de l'adéquation écologique actuelle, du potentiel de production, de la demande du marché et de la pertinence pour les moyens de subsistance locaux. Cette hiérarchisation s'appuie sur l'analyse socio-économique menée lors de la préparation du projet et sur la littérature disponible, et vise à fournir une base technique solide pour la phase initiale de l'activité 2.1.1.

Toutefois, conscient que les conditions du marché, la dynamique climatique, les priorités des parties prenantes et les opportunités de la chaîne de valeur peuvent évoluer entre le moment de l'approbation de la proposition et le début de la mise en œuvre, le projet a intégré un mécanisme d'adaptation. Au cours de la phase de lancement (année 1), un exercice complet de faisabilité et de hiérarchisation des PFNL sera mené dans chaque zone agro-écologique (AEZ) en étroite consultation avec les communautés locales, les peuples autochtones, les coopératives et les agences gouvernementales concernées. Cet exercice s'appuiera sur des données de marché actualisées, des évaluations participatives et des profils de faisabilité détaillés — incluant le potentiel de rendement, les coûts de transformation et de production, les besoins d'investissement et les impacts différenciés selon le genre sur les moyens de subsistance — afin de valider, d'affiner ou de mettre à jour la sélection d'espèces présentée dans ce tableau. Les espèces présentant un potentiel plus élevé au moment de la mise en œuvre seront priorisées en conséquence, tandis que celles dont la viabilité a diminué pourront être remplacées par des alternatives plus performantes identifiées grâce à l'évaluation actualisée. Cette approche garantit que le projet reste adapté à l'évolution des conditions et maximise l'impact socio-économique et écologique des interventions sur la chaîne de valeur des PFNL dans les trois paysages. Le processus de hiérarchisation adaptative est conforme à l'importance accordée par le FVC à une conception fondée sur des données probantes et à une gestion de projet réactive, et sera documenté dans le rapport de lancement du projet (voir section E, Plan de S&E).

Activité 2.1.2 Soutenir le développement/la modernisation des équipements des micro et petites entreprises du secteur des PFNL. Soutenir la création ou la modernisation d'installations de transformation, de conditionnement et de stockage à petite échelle. Dispenser des formations en développement commercial, en littératie financière et en gestion coopérative, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs. La modernisation des équipements et des capacités techniques favorisera la mise en place de systèmes de production et de transformation résilients au changement climatique, réduisant ainsi les pertes liées à la variabilité climatique et renforçant la durabilité de la chaîne de valeur. Des unités de transformation seront mises en place pour le développement de la chaîne de valeur des PFNL, notamment, mais sans s'y limiter, les noix de cajou, la mangue sauvage, le kola amer, le palmier raphia et l'avocat.

Activité 2.1.3 Soutenir la simplification des processus politiques et réglementaires. Collaborer avec le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) afin de simplifier les procédures administratives relatives à la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le cadre du « Carnet d'agroforesterie » et de l'élaboration du « Livret de sylviculture », reconnu par la loi forestière de 2024 comme un nouvel outil d'enregistrement des plantations forestières privées en vue d'obtenir une reconnaissance officielle de la part du gouvernement. Soutenir le dialogue entre le MINFOF et d'autres ministères sectoriels (par exemple le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et le ministère des Finances (MINFI), etc.) afin d'harmoniser les procédures fiscales, d'octroi de permis et d'exportation pour les PFNL certifiés issus de plantations. Des discussions interministérielles seront facilitées en vue de la révision réglementaire et de l'harmonisation des procédures afin de remédier aux principaux goulets d'étranglement administratifs liés à l'exploitation, à la fiscalité, à l'octroi de permis et à l'exportation des PFNL. Le projet favorisera la mise en œuvre du Carnet d'agroforesterie et/ou du livret de sylviculture afin d'améliorer la reconnaissance officielle et la traçabilité des systèmes agroforestiers et de plantations privés. Un renforcement des capacités des services publics et des organisations de producteurs, associé à des essais pilotes et à des outils numériques, sera également mis en place pour améliorer la conformité, la transparence et la facilité de faire des affaires dans le secteur. Ces réformes réduiront les coûts de transaction, renforceront les incitations à l'investissement et accéléreront l'adoption de chaînes de valeur des PFNL durables et résilientes au changement climatique.

Activité 2.1.4 Collaborer avec les institutions financières sur les investissements verts. Impliquer au moins deux institutions de microfinance et une banque commerciale par zone économique prioritaire (AEZ) pour co-développer des produits financiers destinés aux entreprises basées sur les PFNL (tels que des crédits à faible taux d'intérêt et des systèmes de garantie). Des lettres d'engagement pour le projet ont déjà été signées par La Regionale Bank et Savana Islamic Finance, démontrant leur volonté de cofinancer des investissements pilotes. Ces institutions financières joueront un rôle clé dans le renforcement des entreprises basées sur les PFNL en améliorant l'accès à des services financiers adaptés. Elles soutiendront le développement de produits financiers appropriés, tels que des prêts à faible taux d'intérêt pour la transformation et la valorisation de PFNL ciblés. Au-delà du financement, ces institutions soutiendront le développement des entreprises et la formalisation du secteur en proposant des formations en littératie financière, des services de conseil aux entreprises et un soutien à l'amélioration des systèmes de gestion financière. Grâce à des partenariats d', tels que ceux déjà établis avec La Régionale Bank et Savana Islamic Finance, les institutions financières cofinanceront des investissements pilotes et contribueront à la mise à l'échelle de modèles innovants de finance verte. Les partenariats avec les institutions financières intégreront les considérations relatives aux risques climatiques dans les décisions de financement, favorisant ainsi la résilience à long terme et réduisant l'exposition aux risques économiques liés au climat.

Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique

Cette composante vise à renforcer les capacités des principales parties prenantes, des institutions gouvernementales, des populations locales et autochtones (y compris les femmes et les jeunes), des acteurs du secteur privé, des coopératives et associations, des institutions financières et de la société civile à comprendre, concevoir, mettre en œuvre, tirer parti et suivre les pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique sur l'ensemble des territoires concernés par le projet. Elle s'attaquera aux obstacles économiques, financiers, techniques et organisationnels qui empêchent actuellement les parties prenantes d'adopter une gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie intelligente face au climat, notamment l'accès limité aux informations climatiques, le manque de compétences et les liens insuffisants avec la finance verte et les marchés. Cette composante renforcera la capacité d'adaptation à plusieurs niveaux et garantira que les pratiques d'utilisation des terres résilientes au climat soient pérennisées et étendues au-delà de la durée de vie du projet.

Résultat 3.1 Renforcement des capacités des parties prenantes en matière d'utilisation d'outils améliorés de gestion durable des forêts, de restauration et de systèmes de subsistance respectueux du climat

Les activités relevant du résultat 3.1 seront mises en œuvre dans le but de surmonter les défis techniques liés à la gestion durable des forêts et à la restauration, notamment les lacunes en matière de capacités et de connaissances qui entravent le transfert et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique dans la restauration et la gestion des zones forestières protégées. La quantité de stocks de carbone qui sera conservée et/ou augmentée grâce à la séquestration dépendra de la capacité des parties prenantes à s'impliquer et à utiliser les instruments améliorés élaborés dans le cadre des activités de la composante 1 pour développer et mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration efficaces et performants. Cet objectif sera atteint grâce au renforcement des capacités des parties prenantes concernant ces instruments améliorés. À cet effet, les parties prenantes continueront à utiliser les instruments de gestion améliorés au-delà de la période de mise en œuvre du projet. Ce résultat renforce la capacité d'adaptation en consolidant les systèmes d'information sur le climat, les cadres de suivi et la coordination institutionnelle, permettant ainsi une planification et une réponse plus efficaces face aux risques climatiques.

Activité 3.1.1 Former les parties prenantes à l'utilisation de lignes directrices améliorées pour la conception et la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées (AP) et de la gestion durable des forêts (GDF), et réduire les activités illégales dans les AP et la GDF. Cette activité proposera des ateliers de formation ciblés dans chaque paysage afin de doter les parties prenantes des compétences nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et faire respecter des plans d'aires protégées (AP) et de gestion durable des forêts (GDF) résilients au changement climatique, et pour préparer des plans d'investissement et d'action en matière de restauration. La formation s'adressera aux gestionnaires et au personnel des AP, aux services déconcentrés du MINFOF et du MINEPDED, aux collectivités locales, aux organisations communautaires, aux coopératives et associations d'agriculteurs, aux réseaux de peuples autochtones, aux OSC et aux opérateurs privés gérant des zones forestières de production (forêts communales, concessions et autres forêts de production). Les participants apprendront à appliquer les lignes directrices et les outils de gestion améliorés élaborés dans le cadre de la composante 1, à intégrer les considérations relatives à la réduction des émissions de carbone et aux risques climatiques dans les plans de gestion des AP et des ZFP, et à formuler des plans d'investissement en restauration bancables alignés sur les risques climatiques prévus et les objectifs de résilience des écosystèmes. Parallèlement, des sessions spécialisées formeront les juges, les avocats, la police, les gendarmes et les agents chargés des forêts et de la faune sauvage à la législation relative aux forêts et à la faune sauvage ainsi qu'à l'application de la loi fondée sur les droits de l'homme, afin de réduire l'exploitation forestière illégale, le braconnage et d'autres crimes qui compromettent la biodiversité, les stocks de carbone et les avantages liés à l'adaptation.

Activité 3.1.2 Former les parties prenantes et diffuser des informations sur les instruments révisés, les nouveaux programmes de restauration, les systèmes de surveillance forestière, le registre REDD+ et les systèmes d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ auprès des parties prenantes concernées. Concernant les instruments révisés, les nouveaux programmes de restauration et les mécanismes d'incitation à la gestion durable des forêts, des ateliers d'information et de formation seront organisés dans chacun des paysages d'intervention. Les parties prenantes ciblées comprendront les petites, moyennes et grandes entreprises impliquées dans l'exploitation forestière, que ce soit dans les forêts communales ou les unités de gestion forestière, les agents forestiers communaux, les services déconcentrés du MINFOF et du MINEPDED dans la ZEA où se situent les zones d'intervention, les OSC, les représentants des communautés locales et les réseaux des peuples autochtones. Ces premières activités de renforcement des capacités seront menées conjointement avec les activités relevant du résultat 2.1. Au total, six (06) ateliers de renforcement des capacités sont prévus, un au niveau national et un dans chacune des trois AEZ, afin de former les parties prenantes spécifiquement aux systèmes de surveillance forestière, au registre REDD+ et aux systèmes d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+. Les participants aux ateliers seront issus de l'administration (MINFOF, MINEPDED, MINADER), d'institutions spécialisées (ONACC, IRAD), de réseaux de peuples autochtones, d'OSC, de représentants des communautés locales, du secteur privé, des conseils, etc. La diffusion d'outils et de systèmes liés au climat améliorera la sensibilisation des parties prenantes et permettra une planification et une mise en œuvre plus efficaces de l'adaptation.

Activité 3.1.3 Fournir des capacités techniques aux acteurs étatiques et non étatiques pour élaborer un cadre juridique en faveur de l'investissement vert. Au Cameroun, les acteurs étatiques et non étatiques disposent souvent de capacités techniques ou de ressources insuffisantes pour faire avancer leurs projets verts, qui visent souvent à réduire les émissions de carbone et à renforcer la résilience face au changement

climatique. Le renforcement des capacités en matière d'investissement vert est essentiel pour débloquer des opportunités d'investissement vert afin d'améliorer l'économie locale. Ce renforcement des capacités des acteurs clés tiendra compte des aspects réglementaires, administratifs, législatifs et politiques, y compris les instruments de financement climatique, les investissements verts et la modélisation des impacts socio-économiques des politiques vertes qui contribuent à réduire les émissions de carbone et à améliorer la résilience des économies locales face au changement climatique. En outre, cette activité contribuera à l'élaboration d'une loi nationale sur les investissements verts dans le pays. Le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles favorisera la mise en place de conditions propices à des investissements résilients au climat et à faibles émissions.

Activité 3.1.4 Former les associations d'agriculteurs et les coopératives au suivi et à la gestion des micro-entreprises, notamment dans les domaines de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Cette activité renforcera la capacité des groupes de producteurs, des coopératives et des micro-entreprises à accéder à des marchés rentables et à des financements verts pour les PFNL et les produits agroforestiers, tout en élaborant des plans d'action et d'affaires résilients au changement climatique. Des évaluations de marché ciblées permettront d'identifier les acheteurs nationaux, régionaux et internationaux prioritaires et de clarifier les spécifications des produits, les normes de qualité et les exigences de traçabilité pour certains PFNL dans des secteurs tels que l'alimentation, les cosmétiques et les nutraceutiques, en garantissant le respect du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Des partenariats stratégiques seront développés avec les plateformes régionales de la chaîne de valeur et du secteur biologique, et des outils numériques adaptés au contexte camerounais seront utilisés pour améliorer l'information sur les marchés, les liens avec les acheteurs et la traçabilité. Les associations d'agriculteurs, les coopératives et les micro-entreprises potentielles bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement sur mesure en matière d'organisation, de leadership, de gouvernance et de gestion des micro-entreprises, y compris la préparation de plans d'affaires bancables, de plans de développement des micro-entreprises (EDP) résilients au changement climatique et de demandes de crédit, en collaboration avec les institutions financières intéressées. Une approche de formation des formateurs sera mise en œuvre afin que les dirigeants d'associations puissent ensuite former leurs membres selon une feuille de route convenue, couvrant des thèmes tels que les objectifs et les avantages du groupe, l'estimation des coûts, la projection des revenus et la gestion des risques dans un contexte de variabilité climatique. En combinant des liens plus solides avec le marché et des capacités organisationnelles, financières et de planification commerciale améliorées, cette activité permettra à des organisations de producteurs bien structurées de trouver des acheteurs et d'obtenir des crédits verts, de réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques, de stabiliser et d'augmenter leurs revenus, et de réinvestir dans des systèmes de production agroforestiers et de produits forestiers non ligneux (PFNL) durables et à faibles émissions.

Activité 3.1.4 Former les artisans locaux à l'entretien et à la réparation des équipements. L'installation d'équipements de transformation s'accompagnera d'une formation à l'entretien et à la gestion de ces équipements. Cette formation s'adressera non seulement aux membres du groupe bénéficiaire, mais aussi aux artisans et techniciens locaux (mécaniciens) identifiés dans les zones rurales et urbaines proches des sites d'installation, tout en tenant compte de la diversité de genre et de la diversité culturelle. L'objectif est de disposer d'un vivier d'artisans expérimentés dans la maintenance des machines et facilement mobilisables en cas de besoin pour l'entretien et la réparation des machines. Les capacités techniques locales amélioreront la maintenance et la longévité des équipements, garantissant ainsi le fonctionnement durable d'une infrastructure de chaîne de valeur résiliente au changement climatique.

Composante 4 : Suivi rigoureux du projet et partenariats fondés sur la connaissance

Cette composante facilitera la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du projet afin d'atteindre les résultats et les impacts escomptés. Elle permettra également de créer et de maintenir des partenariats innovants et stratégiques pour faciliter la mise en œuvre, la transposition à plus grande échelle et la diffusion des résultats après la fin du projet. Elle garantira également le suivi, l'évaluation et l'audit du projet.

Résultat 4.1 Le projet fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un audit

Ce résultat décrit l'organisation du suivi, de l'évaluation et de l'audit du projet.

Activité 4.1.1 Mettre à jour et mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation du projet, en particulier des activités de restauration. Cette activité vise à mettre à jour et à mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation (S&E) du projet, ainsi qu'à assurer un suivi interne de l'application de ce plan, sur la base des résultats de ROAM 2 concernant les rôles et responsabilités des villages, des communautés et des communes. Dans le cas spécifique du suivi des activités de restauration à Waza, Dja-Lobéké et Bakossi-Bamboutous, cette activité utilisera l'application blockchain de restauration du paysage forestier (FLR) pour permettre aux parties prenantes de la restauration de distribuer, de suivre et d'obtenir des certificats de restauration et les fonds correspondants de manière à minimiser les coûts et à maximiser l'impact. La mise en œuvre efficace du plan de S&E profitera aux communautés et aux parties prenantes en améliorant la transparence, en suivant les progrès de la restauration et en garantissant que les efforts de restauration génèrent des impacts écologiques et socio-économiques mesurables.

Activité 4.1.2 Apporter un soutien à la mise en œuvre du FPIC et des mesures de sauvegarde. Cette activité vise à garantir la mise en œuvre effective de la politique de mesures de sauvegarde environnementales et sociales, ainsi que des lignes directrices du Cameroun relatives au FPIC. Cette activité garantira également la mise en œuvre des étapes 6 à 10 des lignes directrices sur le FPIC. L'étape 6 concerne la négociation avec les parties prenantes locales sur les rôles et responsabilités spécifiques, l'étape 7 porte sur la formalisation des accords entre les différentes communautés et le projet, l'étape 8 consistera à élaborer une feuille de route pour les activités menées par les communautés, l'étape 9 concerne le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route, tandis que l'étape 10 porte sur le suivi et la vérification de la mise en œuvre du FPIC.

Activité 4.1.3 Faciliter et soutenir l'audit des activités, le suivi de la sécurité alimentaire et de la qualité des produits de la chaîne de valeur. Cette activité permettra de préparer un cahier des charges, de lancer un appel d'offres et de recruter un expert ou un cabinet tiers indépendant externe pour l'évaluation à mi-parcours (MTR). Elle permettra également de préparer un cahier des charges, de lancer un appel d'offres et de recruter un tiers indépendant externe pour le suivi et l'évaluation finaux ainsi que l'audit des activités du projet. En outre, cette activité établira des normes de qualité et de sécurité alimentaire pour les PFNL ; contrôlera la qualité des PFNL et surveillera la sécurité alimentaire ; et soutiendra la conformité en matière de sécurité alimentaire. Cette activité profitera aux communautés en garantissant le respect de leurs droits, de leurs priorités et de leur participation, favorisant ainsi des résultats de restauration équitables et socialement responsables.

Activité 4.1.4 Évaluer la gouvernance et la gestion à l'aide de l'outil d'évaluation des sites pour la gouvernance et l'équité (SAGE) et de l'outil d'efficacité de la gestion intégrée (IMET) pour chacune des zones protégées (ZP) du paysage ciblé par le projet, conformément à la norme de la Liste verte de l'UICN pour les zones protégées et conservées. L'initiative SAGE vise à améliorer la gouvernance et l'équité des zones protégées, d'autres mesures de conservation et des actions liées à la conservation. Elle repose sur la méthodologie SAGE, relativement simple, qui permet aux parties prenantes d'évaluer l'état de la gouvernance, de planifier des actions d'amélioration et de suivre les progrès. SAGE est pleinement aligné sur l'IMET. L'activité SAGE sera dirigée par un consultant international en gouvernance et un consultant national en gouvernance. Elle comprendra une session de renforcement des capacités, suivie d'un atelier de deux jours avec les parties prenantes, divisé en deux parties par aire protégée. Dans la première partie, différents groupes de parties prenantes remplissent le questionnaire SAGE au sein de leurs groupes respectifs. Dans la deuxième partie, ces groupes se réunissent pour partager leurs conclusions. Le questionnaire SAGE est similaire à l'Outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion intégrée (IMET) et, comme l'IMET, SAGE recueille également des informations qualitatives, notamment les défis spécifiques en matière de gouvernance identifiés par les différentes parties prenantes, les raisons des divergences de points de vue et les actions suggérées pour relever ces défis et favoriser la convergence des points de vue. Outre l'évaluation proprement dite et la communication efficace des résultats, SAGE inclura des actions de planification visant à améliorer la gouvernance et l'équité, ainsi que le suivi des progrès. SAGE est plus simple et moins coûteux que la plupart des autres méthodologies. Bien que cela limite la profondeur de l'analyse, cela réduit le risque de provoquer des conflits autour de questions sensibles, ce qui fait de SAGE un excellent point de départ pour les travaux visant à améliorer la gouvernance et l'équité. Par la suite, l'IMET sera utilisé pour chacune des

aires protégées ciblées par le projet afin de suivre progressivement les performances des sites selon la norme de la Liste verte de l'UICN pour les aires protégées et conservées. Cette activité s'attaquera à l'utilisation non durable des ressources, à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes, qui peuvent réduire la résilience des aires protégées face aux impacts climatiques tels que les inondations, les sécheresses et les températures extrêmes. L'amélioration de la gouvernance et de la gestion renforcera la résilience des espèces répertoriées par l'UICN, favorisant à la fois la conservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Résultat 4.2 Les résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés aux niveaux national, sous-régional et local

Activité 4.2.1 Élaborer et diffuser des produits de communication et de gestion des connaissances.

Cette activité vise tout d'abord à élaborer des produits de connaissance (ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles scientifiques, thèses) sur la restauration, la gestion durable des forêts, le programme REDD+, les chaînes de valeur, l'adaptation et la résilience des moyens de subsistance, à organiser un dialogue politique national sur les activités et les résultats du projet, ainsi qu'à traduire les produits de communication et de connaissance en français et en anglais. Deuxièmement, cette activité vise à diffuser les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les expériences afin de faciliter la reproduction et la capitalisation des résultats, ainsi que les rapports techniques annuels, semestriels et trimestriels obligatoires et les notes d'orientation, et à recueillir les commentaires des parties prenantes du projet. Cette activité permettra de diffuser des rapports de projet, des notes d'orientation, des fiches d'information et du matériel de plaidoyer sur la restauration, la gestion durable des forêts et les meilleures pratiques en matière de changement climatique, ainsi que les enseignements tirés. Elle soutiendra la participation des parties prenantes du projet à des conférences nationales, régionales et internationales afin de partager les expériences et les enseignements tirés (COP, CCNUCC, CDB, Semaine du climat de New York, CBFP, etc.). Elle fournira des produits de connaissance aux communautés locales (conseils) par le biais de radios communautaires, de réunions et d'autres événements. Le renforcement de l'accès à l'information et la promotion de l'échange de connaissances amélioreront les capacités des parties prenantes, la reproduction des meilleures pratiques et le renforcement de la résilience dans les paysages et les communautés exposés aux risques climatiques.

B.3. Description du projet/programme

B.4. Modalités de mise en œuvre

Entité accréditée

En tant qu'entité accréditée, l'UICN gérera le transfert des ressources du FVC vers la République du Cameroun (RoC) et assurera la supervision technique et financière, ainsi que le soutien à la mise en œuvre et le contrôle de la qualité. L'UICN dispose de solides systèmes de supervision fiduciaire et technique ainsi que d'assurance qualité, et apportera un soutien étroit à la RoC et à ses partenaires pendant la mise en œuvre du projet. L'UICN fournira au FVC des rapports financiers semestriels et des rapports d'avancement annuels sur la mise en œuvre globale du projet, sur la base des rapports trimestriels de la RoC reçus de l'unité de gestion du projet (PMU). En tant qu'entité accréditée, l'UICN conclura un accord contractuel subsidiaire avec le MINFOF, en tant qu'entité d'exécution, au début du projet. Cet accord détaillera, entre autres, les rôles et responsabilités spécifiques, les attentes, les livrables, la fréquence et le format des rapports. En tant qu'entité accréditée, l'UICN joue un rôle crucial dans la supervision de l'ensemble du cycle de vie du projet et est responsable de la gestion, du suivi et de l'établissement de rapports sur l'avancement du projet, ainsi que de la collaboration avec les différentes parties prenantes afin de maintenir la transparence et l'inclusivité tout au long du projet.

Entités d'exécution

Le projet est mis en œuvre par deux entités d'exécution (EE) :

- **MINFOF** : Le MINFOF représente la République du Cameroun (RoC) en tant qu'entité d'exécution nationale. Le MINFOF, en collaboration avec les unités techniques concernées du MINEPDED,

contribue à la préparation du WPAB, à la mise en œuvre technique, au suivi et à l'évaluation, à la liaison avec les cofinanceurs et à la participation aux sous-comités techniques.

- **UICN** : L'UICN agit en tant que co-EE, chargée d'apporter un soutien technique et financier à la mise en œuvre du projet. L'UICN exécutera certaines des activités et fournira une assistance technique au comité de pilotage et à l'unité de gestion du projet (PMU).

Entité d'exécution du projet

Activité	Entités d'exécution
Activité 1.1.1 Intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les lignes directrices visant à améliorer les plans de gestion des aires protégées (AP).	MINFOF
Activité 1.1.2 Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion des forêts de production 03, incluant l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que d'autres pratiques améliorées de gestion durable des forêts, et faire le point sur l'exploitation forestière illégale au Cameroun.	MINFOF
Activité 1.1.3 Mettre en œuvre les plans de gestion de 3 forêts communales.	UICN et MINFOF
Activité 1.1.4 Créer et rendre opérationnelles des plateformes multipartites afin de renforcer le dialogue entre les secteurs ou les parties prenantes ayant des intérêts divergents en matière d'utilisation des terres.	MINFOF
Activité 1.2.1 Élaborer une planification intégrée de la restauration et de l'utilisation des terres, ainsi que des droits de propriété.	MINFOF
Activité 1.2.2 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles, dans les zones montagneuses, dans les parcs dégradés et dans les forêts communautaires du site d'intervention de Waza	UICN et MINFOF
Activité 1.2.3 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées, dans les réserves forestières et les zones de parcs, ainsi que dans les forêts communautaires et les forêts relevant des conseils locaux sur le site d'intervention de Dja-Lobeke	UICN et MINFOF
Activité 1.2.4 Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées et dans les réserves forestières sur le site d'intervention de Bakossi-Bamboutous	UICN et MINFOF
Activité 1.2.5 Élaborer et diffuser des informations agroclimatiques pour renforcer la résilience de l'agriculture et des activités d'utilisation des terres dans les trois paysages.	MINFOF
Activité 1.3.1 Soutenir le développement/la mise en œuvre des instruments REDD+ de Varsovie : le système national de surveillance des forêts (NFMS), le registre REDD+ et le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ (SIS).	UICN et MINFOF
Activité 1.3.2 Tester le système de surveillance forestière, le registre REDD+ et le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+, ainsi que le niveau de référence forestier.	UICN et MINFOF
Activité 1.3.3. Appuyer la mise en place d'un cadre juridique pour soutenir les investissements verts au Cameroun.	MINFOF
Activité 1.3.4. Soutenir l'élaboration du niveau de référence national des émissions forestières du Cameroun et la finalisation du système MRV REDD+ du pays	UICN et MINFOF
Activité 2.1.1. Établir une hiérarchisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) à fort potentiel par zone d'exploitation forestière (AEZ)	UICN et MINFOF

Activité 2.1.2 Soutenir le développement et la modernisation des équipements des micro et petites entreprises du secteur des produits forestiers non ligneux	UICN et MINFOF
Activité 2.1.3 Soutenir la simplification des processus politiques et réglementaires	MINFOF
Activité 2.1.4 Collaborer avec les institutions financières sur les investissements verts	MINFOF
Activité 3.1.1 Former les parties prenantes à l'utilisation de lignes directrices améliorées pour la conception et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées et de la gestion durable des forêts, et réduire les activités illégales dans les aires protégées et dans le cadre de la gestion durable des forêts.	MINFOF
Activité 3.1.2 Former les parties prenantes et diffuser des informations sur les instruments révisés, les nouveaux systèmes de restauration et de surveillance forestière, le registre REDD+ et les systèmes d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ auprès des parties prenantes concernées.	UICN et MINFOF
Activité 3.1.3 Fournir des capacités techniques aux acteurs étatiques et non étatiques pour élaborer un cadre juridique en faveur des investissements verts	MINFOF
Activité 3.1.4 Former les associations d'agriculteurs et les coopératives au suivi et à la gestion des micro-entreprises, notamment dans les domaines de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux	MINFOF
Activité 3.1.5 Former les artisans locaux à l'entretien et à la réparation des équipements.	MINFOF
Activité 4.1.1 Mettre à jour et mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation du projet, en particulier des activités de restauration	UICN et MINFOF
Activité 4.1.2 Apporter un soutien à la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et des mesures de sauvegarde.	UICN et MINFOF
Activité 4.1.3 Faciliter et soutenir l'audit des activités, du projet et le suivi de la sécurité alimentaire et de la qualité des produits de la chaîne de valeur.	UICN et MINFOF
Activité 4.1.4 Évaluer la gouvernance et la gestion à l'aide de l'outil d'évaluation des sites pour la gouvernance et l'équité (SAGE) et de l'outil d'efficacité de la gestion intégrée (IMET) pour chacune des aires protégées	UICN et MINFOF
Activité 4.2.1 Préparer et diffuser des produits de communication et de gestion des connaissances.	MINFOF
Loi PMC 1.1 Rendre opérationnel le comité de pilotage du projet.	UICN et MINFOF
Action 1.2 de l'Unité de gestion du projet (UGP) : L'Unité de gestion du projet (UGP) dirige la mise en œuvre des activités et utilise le matériel de bureau pour la mise en œuvre du projet.	UICN et MINFOF

Partenaires chargés de la mise en œuvre du projet

Au cours de la mise en œuvre du projet, les entités d'exécution peuvent faire appel à des partenaires de mise en œuvre, conformément à la politique d'approvisionnement de l'UICN, afin de soutenir la réalisation d'activités spécifiques. Bien qu'ils puissent recevoir une partie des fonds du FVC acheminés par l'intermédiaire des entités d'exécution, ces dernières restent pleinement responsables et redevables de la mise en œuvre des résultats et des activités qui leur sont assignés, ainsi que de l'utilisation des fonds du FVC versés à ces partenaires de mise en œuvre ou par leur intermédiaire, et doivent rendre compte de leurs performances dans le cadre des obligations de reporting régulières du projet.

Comité de pilotage du projet

Le Comité de pilotage du projet (PSC) sera mis en place pour diriger la gouvernance et la mise en œuvre du projet. Il aura les responsabilités suivantes : fournir aux décideurs politiques et aux parties prenantes concernées les informations les plus récentes sur l'avancement, les résultats et les impacts du projet ; fournir des orientations politiques et stratégiques ; approuver le plan de travail et le budget annuel (WPAB) ; assurer une bonne coordination interinstitutionnelle ; garantir la transparence, la responsabilité et la participation.

Le PSC sera présidé par le gouvernement – le MINFOF, avec le MINEPDED comme vice-président, et sera composé de représentants de diverses entités gouvernementales qui soutiendront l'exécution, des partenaires de développement, de l'Autorité nationale désignée (NDA) du FVC, de l'UICN et du coordinateur du projet, ainsi que de représentants de la société civile et des groupes autochtones.

Toutefois, tout autre institut ou organisme pertinent pourra être invité si nécessaire. Les décisions et recommandations du Comité de pilotage du projet (CPP) seront fondées sur un accord de la majorité des membres et soumises à l'approbation de l'Entité accréditée. Le CPP se réunira au moins une fois par an pour superviser la mise en œuvre effective du projet, garantir une gestion saine et formuler des recommandations pertinentes.

Comité de pilotage du projet
Président : MINFOF ; Vice-président : MINEPDED ; Secrétariat : Coordinateur national du projet
Membres : Représentant du cabinet du Premier ministre (RPM) ; Directeur des forêts (DF-MINFOF) ; Directeur de la faune et des zones protégées (DWPA-MINFOF) ; Directeur de la promotion et de la transformation des PFNL (DPT-MINFOF) ; Chef de la Division de la coopération et de la programmation (HCPD-MINFOF) ; NDA ; MINADER ; MINEPDED ; MINEPIA ; MINEPAT ; MINDEVEL ; Ministère du Tourisme et des Loisirs ; Coordinateur national REDD+ ; ONACC ; UICN, FAO, représentant de la communauté.
Observateurs : représentants des producteurs de PFNL ; représentants des institutions financières ; représentants des concessions forestières ; représentants des OSC

Tableau 4 : Composition du Comité national de pilotage du projet

Modalités de gestion du projet et dotation en personnel

L'Unité de gestion du projet sera supervisée par l'UICN et le MINFOF et fonctionnera sous la direction stratégique du Comité de pilotage du projet, dans le strict respect des normes de l'UICN en matière de gestion fiduciaire, de mesures de sauvegarde et de reporting, ainsi que des exigences du FVC. L'Unité de gestion du projet comprendra du personnel professionnel et techniquement qualifié, sélectionné et recruté dans le cadre d'un processus concurrentiel conforme aux procédures de l'UICN, puis soumis au ministère pour avis favorable. Le MINFOF pourra également désigner un représentant pour siéger au sein du jury de recrutement. L'Unité de gestion de projet sera composée d'une équipe centrale basée dans la capitale et de trois équipes de terrain déployées dans chaque zone d'intervention du projet. La gestion quotidienne des opérations de l'Unité de gestion de projet est assurée par le chef de projet, qui rend compte à la fois au MINFOF et à l'UICN.

L'équipe centrale du projet comprendra les postes clés suivants :

- **Chef de projet** : Le chef de projet sera responsable de la coordination générale et de la gestion quotidienne du projet. Il/elle dirigera la préparation et la mise en œuvre des plans de travail et des budgets annuels, veillera à la livraison des résultats dans les délais et avec un haut niveau de qualité, supervisera les processus financiers et d'approvisionnement, supervisera le personnel du projet et les consultants, et coordonnera les rapports destinés à l'UICN, au gouvernement et au FVC. Le chef de projet facilitera également le fonctionnement du comité de pilotage du projet et assurera une coordination efficace avec les ministères, les partenaires de mise en œuvre et d'autres initiatives pertinentes.
- **Spécialiste national des forêts** : Le spécialiste national des forêts assurera le leadership technique stratégique sur tous les aspects du projet liés à la gestion et à la gouvernance forestières, en veillant à l'alignement sur les politiques forestières nationales du Cameroun, la stratégie nationale REDD+, le plan d'investissement forestier et le cadre juridique et réglementaire applicable régissant les zones forestières permanentes (ZFP). Il/elle guidera l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts, appuiera la conception de mécanismes de paiement REDD+ et d'interventions de

restauration des paysages forestiers sur les trois sites cibles, et veillera à ce que les activités du projet contribuent à des réductions mesurables de la déforestation et de la dégradation des forêts.

- **Spécialiste en suivi et évaluation (S&E) :** Le/la spécialiste en S&E concevra, mettra en œuvre et supervisera le système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du projet, en totale conformité avec le Cadre intégré de gestion des résultats du FVC et les politiques d'évaluation de l'UICN. Il/elle élaborera des indicateurs et des outils de collecte de données, consolidera les données provenant des équipes de terrain, garantira la qualité et l'intégrité des données, et produira des rapports de performance périodiques. Le spécialiste S&E apportera également son soutien aux évaluations à mi-parcours et finales et favorisera l'apprentissage et la gestion adaptative tout au long du projet.
- **Coordinateur des finances et de l'administration :** Le coordinateur des finances et de l'administration gèrera les fonctions financières, administratives et d'approvisionnement du projet conformément aux règles et procédures de l'UICN et aux normes fiduciaires du FVC. Ses principales responsabilités comprennent la préparation et le suivi des budgets, la gestion des décaissements et des registres financiers, le soutien à la planification des achats et à l'administration des contrats, la supervision du personnel de soutien administratif, ainsi que la préparation des rapports financiers intermédiaires et annuels. Le titulaire du poste apportera également son soutien aux audits externes et veillera au maintien de contrôles internes rigoureux.
- **Spécialiste des mesures de sauvegarde et de l'égalité des genres :** Le/la spécialiste des mesures de sauvegarde et de l'égalité des genres veillera à ce que les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, l'égalité des genres et l'inclusion sociale soient pleinement intégrées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet. Il/elle mettra en œuvre les instruments de sauvegarde et le plan d'action pour l'égalité des genres du projet, identifiera et gèrera les risques environnementaux et sociaux, et soutiendra la participation significative des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables. Le spécialiste assurera le renforcement des capacités du personnel et des partenaires du projet en matière de mesures de sauvegarde et d'égalité des sexes, soutiendra les mécanismes de règlement des griefs et assurera le suivi des indicateurs liés aux mesures de sauvegarde et à l'égalité des sexes.
- **Chauffeur :** Un chauffeur dédié assurera le transport sûr et efficace du personnel de l'unité de gestion du projet (PMU) centrale, des consultants et des visiteurs officiels, et apportera son soutien à la logistique des missions et des événements. Il/elle sera responsable de l'utilisation appropriée, de l'entretien régulier et de la tenue des registres des véhicules du projet attribués à l'équipe centrale, conformément aux procédures de l'UICN en matière de sécurité et de gestion de la flotte.

Dans chacun des trois paysages du projet, une équipe de projet sur le terrain sera mise en place avec l'effectif minimum suivant :

- **Coordinateur de projet sur le terrain :** Le coordinateur de projet sur le terrain sera chargé de la coordination et de la supervision quotidiennes des activités du projet dans le paysage concerné. Il/elle traduira le plan de travail global du projet en plans détaillés au niveau du terrain, coordonnera les partenaires de mise en œuvre et les acteurs communautaires, garantira la qualité technique et l'exécution en temps voulu des activités, et consolidera les rapports et données de terrain pour les soumettre à l'unité de gestion du projet (PMU) centrale. Le/la coordinateur/trice de terrain représentera également le projet au niveau du paysage et entretiendra une collaboration étroite avec les services gouvernementaux décentralisés, les autorités locales et les structures communautaires.
- **Chauffeur :** Chaque équipe de paysage comprendra un chauffeur chargé d'assurer le transport en toute sécurité du personnel, des partenaires et du matériel vers et depuis les sites de terrain. Le chauffeur apportera son soutien à l'organisation des missions de terrain, de l'ation et des événements communautaires, veillera à l'entretien et à la propreté des véhicules, et tiendra des registres précis des véhicules et du carburant, conformément aux procédures de sécurité et d'exploitation de l'UICN.

Ces dispositions en matière de personnel garantiront que le projet dispose de capacités techniques, fiduciaires, de sauvegarde, de genre et de communication adéquates, tant au niveau central que sur le terrain, pour produire les résultats attendus et se conformer aux normes du FVC.

Flux de fonds

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), agissant en tant qu'entité accréditée (EA), reçoit des fonds du Fonds vert pour le climat (FVC). Ces fonds sont ensuite transférés au bureau de l'UICN au Cameroun et au ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), qui font office d'entités d'exécution (EE) pour le projet. Chaque entité d'exécution, si nécessaire, signe des accords de mise en œuvre avec des partenaires d'exécution. Ces partenaires reçoivent à leur tour les ressources allouées pour mener à bien les activités du projet sur le terrain.

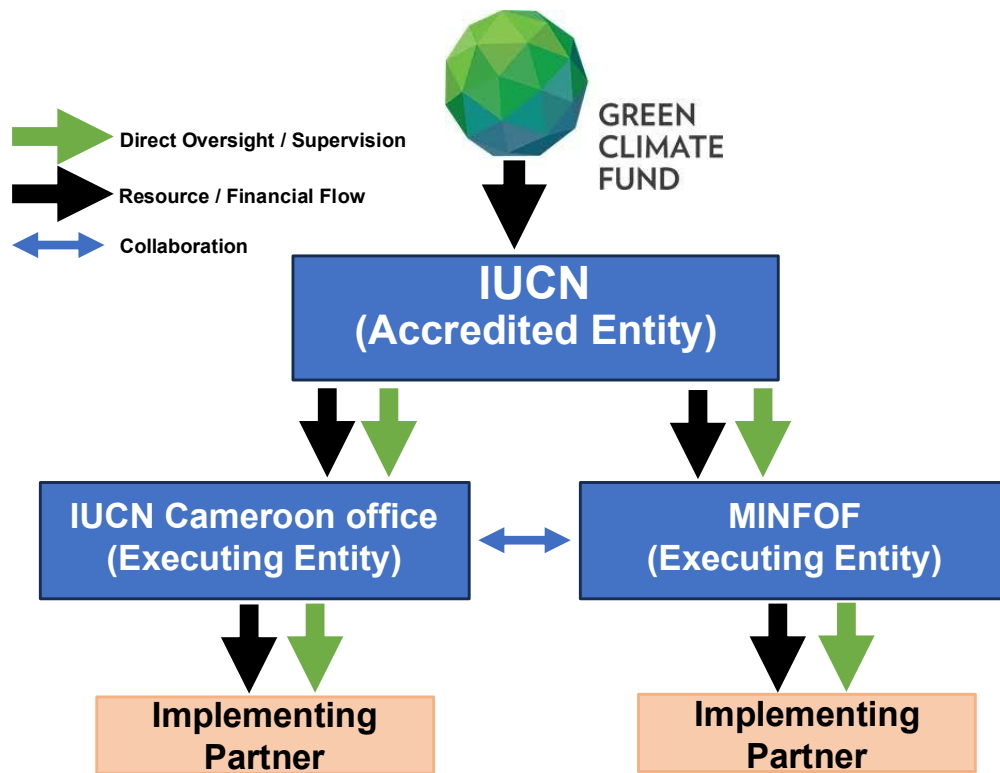


Figure 5. Flux financiers du projet

Le FVC et l'UICN concluront un accord d'activité financée (FAA), en vertu duquel l'UICN gèrera les fonds du FVC destinés au financement du projet, conformément aux dispositions du FAA.

La responsabilité quant à l'utilisation des ressources financières sera assurée par l'examen des rapports annuels et semestriels du projet, ainsi que par les rapports de suivi. Les partenaires recevront les fonds du FVC par virement bancaire, conformément aux règles de passation de marchés de l'UICN, et les organisations participant à la mise en œuvre du projet en tant que parties contractantes.

Les capacités de gestion technique et financière des partenaires sélectionnés seront évaluées par l'UICN lors de leur identification et avant la confirmation des lettres d'accord (LoA), conformément aux règles de passation des marchés de l'UICN. L'UICN transfèrera les fonds aux différents partenaires sélectionnés par le biais de lettres d'accord, qui préciseront les procédures (activités, livrables, calendrier, paiements, suivi et évaluation) à suivre.

C. INFORMATIONS FINANCIÈRES

C.1. Financement total

(a) Financement demandé au FVC	Montant total	Devise
	29 740 699	millions de dollars américains (\$)

(i + ii + iii + iv + v + vi + vii)						
Instrument financier du FVC	Montant	Durée		Délai de grâce	Tarification	
(i) Prêts de premier rang	Saisir le montant	Saisir le nombre d'années		Saisir le nombre d'années	Saisir le pourcentage	
(ii) Prêts subordonnés	Saisir le montant	Indiquez le nombre d'années		Saisir le nombre d'années	Indiquez le pourcentage	
(iii) Capitaux propres	Saisir le montant				Saisir le pourcentage	
(iv) Garanties	Indiquez le montant	Indiquez la durée				
(v) Subventions remboursables	Indiquez le montant					
(vi) Subventions	29 740 699 \$					
(vii) Paiements liés aux résultats	Indiquer le montant					
(b) Informations sur le cofinancement	Montant total			Devise		
	16 304 936			Options		
Nom de l'institution	Instrument financier	Montant	Devise	Durée et délai de grâce	Tarification	Rang
Gouvernement du Cameroun	Subventio n	15 100 424	millions de dollars américains (\$)			
UICN	Subventio n	1 204 512	millions de dollars américains (\$)			Options
Financement total (c) = (a)+(b)	Montant			Devise		
	46 045 635			millions de dollars américains (\$)		

C.2. Financement par composante²⁴

Composante	Résultats	Coût indicatif en millions de dollars américains (\$)	Financement du FVC		Cofinancement		
			Montant en millions de dollars américains (\$)	Instrument financier	Montant en millions de dollars américains (\$)	Instrument financier	Nom des institutions
Composante 1. Gestion durable et restauration des forêts adaptées au climat	Résultat 1.1 Amélioration des systèmes de gouvernance et des plans de gestion pour la gestion durable des forêts dans les zones forestières protégées	5 779 294	<u>1 690 994</u>	<u>Subventions</u>	<u>4 088 300</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun</u>
	Résultat 1.2 Renforcement de la restauration des terres et des forêts dégradées dans et autour des zones	18 485 251	<u>16 195 751</u>	<u>Subventions</u>	<u>2 289 500</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun</u>

²⁴ Les détails de cette partie figurent dans le document d'analyse économique et financière (ANNEXE 3 B)

	forestières permanentes						
	Résultat 1.3 Amélioration de l'environnement d' s propice aux investissements verts et aux instruments de paiement basés sur les résultats REDD+	3 554 400	<u>2 474 000</u>	<u>Subventions</u>	<u>1 080 400</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun</u>
Composante 2. Le développement et la transformation de la chaîne de valeur sont opérationnels et accessibles	Résultat 2.1 Renforcement des chaînes de valeur des PFNL et des liens avec les marchés	<u>9 033 146</u>	<u>5 714 525</u>	<u>Subventions</u>	<u>3 318 621</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun</u>
Composante 3. Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique	Résultat 3.1 Amélioration des capacités des parties prenantes en matière d'utilisation d'instruments améliorés de gestion durable des forêts, de restauration et de systèmes de subsistance respectueux du climat	4 331 318	<u>762 000</u>	<u>Subventions</u>	<u>3 569 318</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun et UICN</u>
Composante 4. Supervision rigoureuse du projet et partenariats fondés sur les connaissances	Résultat 4.1 Le projet fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un audit	<u>1 487 681</u>	<u>1 487 681</u>	<u>Subventions</u>			
	Résultat 4.2. Les résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés aux niveaux national, sous-régional et local	<u>1 196 797</u>			<u>1 196 797</u>	<u>Subventions</u>	<u>Gouvernement du Cameroun</u>
Composante gestion du projet	Résultat 1 de la gestion du projet : le comité de pilotage du projet et l'équipe de gestion du projet sont opérationnels	<u>2 177 748</u>	<u>1 415 748</u>	<u>Subventions</u>	<u>762 000</u>	<u>Subventions</u>	<u>UICN</u>

Coût total indicatif (USD)	<u>46 045 635</u>	<u>29 740 699</u>	<u>16 304 936</u>
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

C.3 Renforcement des capacités et développement/transfert de technologies

C.3.1 Le financement du FVC soutient-il des activités de renforcement des capacités ?

Oui ☒ Non ☐

C.3.2. Le financement du FVC finance-t-il le développement et le transfert de technologies ?

Oui ☒ Non ☐

Le renforcement des capacités est un pilier central du projet SPEFOCE, intégré dans les quatre composantes et directement financé par les ressources du FVC. Le projet comble les lacunes critiques en matière de capacités et de connaissances qui entravent le transfert et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique dans la gestion et la restauration forestières au Cameroun. La composante 3 (Renforcement des capacités des parties prenantes) est entièrement consacrée au renforcement des capacités. Dans le cadre du résultat 3.1, le projet renforcera les capacités d'au moins 2 000 parties prenantes (dont 30 % de femmes) en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique, notamment des fonctionnaires aux niveaux national et décentralisé, des gestionnaires forestiers communautaires, des peuples autochtones, des groupes de femmes et des acteurs du secteur privé. Dans le cadre de la composante 1, les fonds du FVC soutiennent un renforcement de capacités à grande échelle pour la restauration, notamment par le biais d'écoles pratiques d'agriculteurs sur l'agroforesterie et les techniques de régénération naturelle assistée dans les trois paysages (Waza, Dja-Lobeke, Bakossi-Bamboutous), la formation des exploitants de pépinières et des brigades communautaires de restauration à la collecte de semences d', à la gestion des pépinières, à la plantation et à l'entretien, ainsi que le renforcement des capacités des conseils communaux et des comités forestiers communautaires en matière de gouvernance, de cartographie participative, de pratiques de gestion durable des forêts et de gestion des incendies. Dans le cadre du volet 2, les ressources du FVC financent le renforcement des capacités des micro et petites entreprises du secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) en matière d'utilisation et d'entretien d'équipements de transformation améliorés, de sécurité alimentaire et de normes HACCP, de développement commercial et de stratégies d'accès aux marchés. Les institutions financières sont également associées à ces efforts par le biais de programmes de formation et de sensibilisation aux opportunités d'investissement vert dans le secteur forestier. Dans le cadre de la composante 4, le projet renforce les capacités institutionnelles de suivi et d'évaluation au sein du MINFOF et d'autres agences gouvernementales par le biais de formations sur les SIG/la télédétection, le suivi axé sur les résultats et les systèmes de gestion des données. Dans toutes les composantes, le projet applique une approche sensible au genre au renforcement des capacités, en garantissant une participation minimale de 30 % de femmes et en concevant des contenus de formation adaptés aux besoins et contraintes spécifiques des femmes, des jeunes et des peuples autochtones.

Le projet SPEFOCE finance le transfert, l'adaptation et le déploiement de technologies pertinentes pour le climat sur l'ensemble de ses zones cibles. Le projet s'attaque à l'obstacle que constitue le fait que « les technologies et pratiques nécessaires à une sylviculture à faibles émissions et résiliente au changement climatique au Cameroun en sont encore à leurs balbutiements » et que les communautés s'appuient sur « des techniques, des équipements et des installations de transformation rudimentaires ». Le transfert de technologies intervient dans les domaines suivants :

- Technologies de surveillance forestière et d'aménagement du territoire (composantes 1 et 4) : le projet procure et transfère du matériel, des logiciels et des compétences techniques en matière de SIG et de télédétection au MINFOF et aux institutions partenaires, notamment des postes de travail haute performance, des licences de logiciels SIG et des outils d'analyse des risques climatiques. Ces technologies permettent l'analyse spatiale, la surveillance de la déforestation, la détection des changements d'affectation des terres et le traitement des données d'inventaire forestier. Le projet renforce le Système national de surveillance des forêts (NFMS) et soutient le système de comptabilisation des GES de l'ONACC en utilisant la méthodologie de niveau 2 du GIEC, l'imagerie satellite (Landsat/Sentinel-2) et des équations allométriques calibrées pour les types de forêts du Cameroun. Les

investissements en équipement comprennent des appareils GPS, des rubans de mesure de diamètre et des outils de mesure sur le terrain pour les placettes d'échantillonnage permanentes réparties sur les trois paysages.

- Technologies de restauration intelligentes face au climat (composante 1) : les fonds du FVC soutiennent la mise en place de 15 pépinières permanentes dans les trois paysages, équipées de structures d'ombrage, de systèmes d'approvisionnement en eau, d'infrastructures d'irrigation et d'outils associés. Le projet transfère des techniques de restauration améliorées, notamment des protocoles de régénération naturelle assistée, des modèles agroforestiers (systèmes de cacao ombragés à Dja-Lobeke, agroforesterie de parc à Waza, agroforesterie de haute altitude à Bakossi-Bamboutous), des plans de plantation d'enrichissement et des méthodes de restauration des zones riveraines. La sélection des espèces, les densités de plantation et les régimes de gestion s'appuient sur l'analyse ROAM et sont adaptés à chaque zone agroécologique avec le soutien d'experts techniques internationaux.
- Technologies de transformation et de valorisation des PFNL (Composante 2) : Un investissement principal d'environ 2 000 000 USD provenant des fonds du FVC (Activité 2.1.2) finance l'achat, la livraison et l'installation d'équipements améliorés de transformation, d'emballage et de stockage pour environ 25 à 30 unités décentralisées de transformation et de collecte de PFNL réparties sur les trois paysages. Il s'agit notamment de tables de nettoyage et de tri, de machines à décortiquer et à concasser, de presses à huile, de séchoirs, de moulins et de broyeurs, de machines de remplissage et de scellage, ainsi que d'équipements d'emballage adaptés aux PFNL prioritaires (noix de cajou, mangue de brousse, kola amer, raphia, safou). Les équipements auxiliaires comprennent des balances, des humidimètres, des ustensiles en acier inoxydable et des conteneurs de qualité alimentaire. Le transfert de technologie s'accompagne d'une expertise internationale en matière de sécurité alimentaire et de normes HACCP, de transformation économe en énergie et de systèmes de maintenance afin de garantir un fonctionnement durable au-delà de la durée du projet.
- Instruments de paiement basés sur les résultats REDD+ (composante 1) : le projet teste et développe des instruments REDD+ (activité 1.3), notamment des méthodologies MRV, des systèmes de comptabilisation du carbone et des mécanismes de paiement basés sur les résultats. Il s'agit de transposer les meilleures pratiques internationales en matière de mise en œuvre de REDD+ au contexte institutionnel du Cameroun, l'objectif étant de tester trois instruments REDD+ d'ici la fin du projet.
- Plateformes numériques et de gestion de l'information (composantes 1 et 4) : Le projet finance le développement et l'hébergement de plateformes en ligne pour le partage de lignes directrices, d'informations sur les risques climatiques, de données de marché et de produits de connaissance. Ces outils favorisent la mémoire institutionnelle à long terme et l'utilisation continue des technologies au-delà du cycle de vie du projet.

Toutes les activités de transfert de technologies s'accompagnent de formations et de renforcement des capacités afin de garantir une adoption, une maintenance et une pérennité efficaces. Le projet suit une approche de transfert de technologies Sud-Sud et Nord-Sud, combinant l'expertise internationale avec les connaissances nationales et locales pour garantir des solutions adaptées au contexte.

PERFORMANCES ATTENDUES AU REGARD DES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

D.1. Potentiel d'impact

Le projet SPEFOCE présente un fort potentiel pour contribuer aux objectifs du FVC en produisant des résultats tant en matière d'atténuation que d'adaptation dans le domaine de l'atténuation lié à la foresterie et à l'utilisation des terres, ainsi que dans les domaines d'adaptation concernant les personnes et les communautés les plus vulnérables, les écosystèmes et les services écosystémiques, ainsi que la santé, le bien-être et la sécurité alimentaire et hydrique. En transformant les systèmes de gouvernance forestière, en restaurant les paysages dégradés et en renforçant les moyens de subsistance résilients au changement climatique autour des zones forestières permanentes (ZFP), le projet générera des avantages climatiques mesurables tant pour les écosystèmes que pour les populations dépendantes de la forêt, tout en soutenant la transition du Cameroun vers un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions.

En termes d'atténuation, le projet contribue par deux voies : (i) les émissions évitées grâce à la réduction des pressions de dégradation et de déforestation sur les PFA boisées ; et (ii) le renforcement de la séquestration grâce à l'introduction de systèmes agroforestiers sur les terres cultivées et à la restauration active des forêts communautaires, des parcs, des réserves et des zones tampons riveraines. Sur la durée de comptabilisation de 20 ans, le potentiel d'atténuation combiné du portefeuille est estimé à environ 2 467 777 tCO₂e, dont 1 589 313 tCO₂e provenant des émissions évitées et 878 464 tCO₂e provenant de la séquestration renforcée, sur environ 60 008 ha de paysages forestiers et agricoles. La méthodologie complète et les calculs sont fournis à l'annexe 22.

Avec un budget total de 22 495 915 USD pour les activités de sortie concernées, cela donne un rapport coût-efficacité d'environ 9,12 USD/tCO₂e par rapport au total du portefeuille sur 20 ans. Ce chiffre s'inscrit dans la fourchette de rentabilité du portefeuille AFOLU du FVC, où les projets d'atténuation liés à l'utilisation des terres varient généralement entre environ 5 et 30 USD par tCO₂e, les projets combinant des composantes de gestion durable des forêts (SFM) à forte intensité de gouvernance et une restauration active dans des contextes multi-paysages complexes tendant vers la partie inférieure-moyenne de cette fourchette.

Le projet génère également **des avantages** substantiels en **matière d'adaptation** en renforçant la résilience des écosystèmes et des communautés dépendantes des forêts exposées à des risques climatiques croissants. Grâce à la restauration des écosystèmes, à des pratiques agricoles intelligentes face au climat et à des chaînes de valeur forestières diversifiées, le projet réduira la vulnérabilité et renforcera la capacité d'adaptation d'environ 197 669 bénéficiaires directs et 1 346 605 bénéficiaires indirects vivant dans et autour des paysages de Waza, Dja-Lobeke et Bakossi-Bamboutous. Ces populations dépendent fortement de moyens de subsistance sensibles au climat, tels que l'agriculture pluviale, le pâturage du bétail et la récolte de produits forestiers non ligneux, qui sont de plus en plus menacés par la hausse des températures, la variabilité des précipitations, les sécheresses, les inondations, l'érosion et les feux de forêt. En outre, environ 60 008 ha d'écosystèmes vulnérables, y compris des paysages forestiers et agricoles, seront soumis à des pratiques de gestion améliorées, à faibles émissions et résilientes au climat, contribuant ainsi à l'ARA4.

Les interventions de restauration et de gestion durable des terres renforceront la résilience des écosystèmes en stabilisant les sols, en augmentant l'infiltration de l'eau, en protégeant les bassins versants et en réduisant les risques d'érosion, d'inondations et de glissements de terrain. Les systèmes agroforestiers et la régénération naturelle assistée amélioreront la fertilité des sols, renforceront la régulation du microclimat et augmenteront la connectivité des paysages, renforçant ainsi la capacité des écosystèmes à résister à la variabilité climatique croissante et aux événements extrêmes. La protection et la restauration des forêts riveraines et des bassins versants contribueront également à une meilleure régulation de l'eau et à une réduction des dommages liés au climat sur les terres agricoles et les zones d'habitation.

Au niveau des moyens de subsistance, la diversification des sources de revenus grâce à l'agroforesterie et aux chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux renforcera la résilience des ménages en réduisant la dépendance vis-à-vis des pratiques agricoles sensibles au climat, tout en générant des sources de revenus plus stables et diversifiées pour les petits exploitants agricoles, les femmes et les peuples autochtones d' . Des systèmes de production résilients au climat contribueront également à stabiliser les rendements agricoles dans un contexte de hausse des températures et de variabilité accrue des précipitations, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et la stabilité des revenus des ménages.

Le projet renforcera davantage les systèmes institutionnels et réglementaires pour une planification et un développement adaptés au climat. Les plans de gestion climato-intelligents pour les zones protégées, les forêts de production et les forêts communales seront révisés et mis en œuvre afin d'intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans la gouvernance forestière et l'aménagement du territoire. Des plateformes multipartites de coordination de l'utilisation des terres amélioreront le dialogue et la prise de

décision entre les secteurs de la foresterie, de l'agriculture, de l'élevage et des infrastructures, contribuant ainsi à prévenir l'ancrage de pratiques d'utilisation des terres vulnérables au climat.

En outre, le projet améliorera la production et l'utilisation des informations climatiques en facilitant l'accès aux services agroclimatiques tels que les prévisions saisonnières, les avis météorologiques et les informations d'alerte précoce concernant les sécheresses et les inondations. Ces services permettront aux agriculteurs, aux éleveurs et aux communautés dépendantes de la forêt de mieux anticiper les chocs climatiques, d'adapter leurs pratiques agricoles et de gérer les ressources naturelles de manière plus durable.

Grâce à ces interventions combinées, le projet renforcera les capacités d'adaptation, réduira la vulnérabilité climatique et sensibilisera davantage les communautés et les institutions aux pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique, tout en favorisant leur adoption, contribuant ainsi à un développement résilient au changement climatique à long terme au Cameroun.

D.2. Potentiel de changement de paradigme

Le projet est conçu pour catalyser un changement de paradigme dans les systèmes de gestion des forêts et des paysages du Cameroun en passant d'approches fragmentées, sectorielles et réactives à une voie de développement intégrée, résiliente au changement climatique et à faibles émissions. Il y parvient en s'attaquant simultanément aux facteurs sous-jacents de la dégradation des forêts, de la vulnérabilité climatique et de l'accès limité à des financements alignés sur le climat, tout en mettant en place des systèmes institutionnels, financiers et techniques capables de pérenniser et d'amplifier les impacts au-delà du cycle de vie du projet.

Le potentiel de changement de paradigme du projet réside dans sa capacité à combiner une gestion durable des forêts (GDF) résiliente au changement climatique, une restauration à grande échelle, le développement de moyens de subsistance résilients au changement climatique et des mécanismes de financement innovants en un modèle cohérent et évolutif qui aligne la durabilité écologique sur les incitations économiques. En intégrant les considérations relatives aux risques climatiques dans les systèmes de planification, de gouvernance et d'investissement, le projet va au-delà des interventions spécifiques à un site pour permettre une transformation systémique à travers les paysages forestiers du Cameroun.

Potentiel de transposition à plus grande échelle et de reproduction

Le projet adopte une approche paysagère et systémique dans trois régions écologiquement distinctes : les écosystèmes sudano-sahéliens (Waza), la forêt tropicale humide (Dja-Lobéké) et les hautes terres (Bakossi-Bamboutous). Il permet ainsi de valider de manière solide des modèles d'aménagement du territoire résilients au changement climatique et à faibles émissions, dans des conditions climatiques et socio-écologiques variées. Cette diversité permet le développement de modèles éprouvés et adaptés au contexte, pouvant être reproduits dans d'autres paysages forestiers au Cameroun et dans le bassin du Congo.

La mise à l'échelle est en outre facilitée par l'intégration d'outils de planification de la restauration (ROAM 2), de plans d'action au niveau des sous-districts et de lignes directrices standardisées pour une gestion intelligente face au climat, qui fournissent des cadres reproductibles pour la mise en œuvre. Les mécanismes financiers du projet, y compris les instruments de financement vert, sont spécifiquement conçus pour mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires, permettant ainsi une expansion au-delà de l'empreinte initiale du projet. En alignant les incitations financières sur des pratiques d'utilisation des terres durables, le projet crée les conditions d'une mise à l'échelle à long terme des résultats en matière d'adaptation et d'atténuation.

Potentiel de partage des connaissances et d'apprentissage

Le projet générera et diffusera des connaissances sur la gestion durable des forêts (SFM) résiliente au climat, les approches de restauration, les chaînes de valeur intelligentes face au climat et les mécanismes de financement innovants. Grâce à des systèmes structurés de gestion des connaissances, notamment des plateformes de suivi, des notes d'orientation et la participation à des forums nationaux et internationaux (par exemple, la CCNUCC, la CDB, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo), le projet contribuera à un

apprentissage et à une reproduction à plus grande échelle. Les enseignements tirés de la mise en œuvre dans diverses zones écologiques éclaireront les processus politiques nationaux et régionaux d' s et contribueront aux connaissances mondiales sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les systèmes d'utilisation des terres résilients au changement climatique.

Contribution à un environnement favorable

Le projet contribue à un changement de paradigme en renforçant l'environnement propice nécessaire à un développement résilient au climat et à faibles émissions. Cela inclut le renforcement de la coordination institutionnelle, l'amélioration de l'accès aux informations climatiques et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles au sein du gouvernement, des communautés et des acteurs du secteur privé. En intégrant les considérations climatiques dans les systèmes de gestion forestière, la planification de la restauration et la prise de décision en matière d'investissement, le projet intègre la résilience climatique dans les processus de développement fondamentaux plutôt que de la traiter comme un élément externe supplémentaire. Le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes — notamment les gestionnaires forestiers, les communautés locales, les institutions financières et les micro-entreprises — garantit que les pratiques d'adaptation et d'atténuation sont pérennisées et étendues au-delà de la durée de vie du projet.

Contribution aux cadres réglementaires et aux politiques

Le projet soutient l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politiques et réglementaires clés, essentiels à une transformation à long terme. Cela inclut le renforcement des systèmes REDD+ (NFMS, MRV, registre, mesures de sauvegarde), le soutien à l'élaboration d'un cadre national d'investissement vert et l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les lignes directrices de planification forestière et d'aménagement du territoire. En alignant les interventions du projet sur les CND, le PNA et la stratégie REDD+ du Cameroun, le projet renforce les objectifs de la politique climatique nationale tout en proposant des voies de mise en œuvre concrètes. L'élaboration d'instruments politiques et de cadres réglementaires pour la finance verte et l'aménagement du territoire résilient au changement climatique crée les conditions nécessaires à un investissement durable et à l'institutionnalisation des approches du projet.

Contribution à des voies de développement résilientes au changement climatique

Le projet contribue à une transition structurelle vers un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions en s'attaquant simultanément à la dégradation des écosystèmes, à la vulnérabilité des moyens de subsistance et aux obstacles financiers à l'investissement durable. Grâce à la restauration et à une gestion durable des forêts (SFM) résiliente au changement climatique, le projet renforce l'intégrité des écosystèmes et stabilise les services écosystémiques essentiels, notamment la régulation de l'eau, la fertilité des sols et la régulation du microclimat. Parallèlement, la promotion de chaînes de valeur résilientes au changement climatique et de moyens de subsistance diversifiés réduit la dépendance à l'égard de pratiques sensibles au climat et non durables, ce qui diminue la vulnérabilité et allège la pression sur les ressources forestières. L'intégration de mécanismes financiers garantit que ces pratiques sont économiquement viables et évolutives.

En combinant ces éléments, le projet établit un modèle de développement à la fois résilient au changement climatique et économiquement durable, contribuant à une transformation à long terme des systèmes d'utilisation des terres et soutenant la transition du Cameroun vers une voie de développement à faibles émissions et résiliente au changement climatique.

D.3. Développement durable

Le projet apportera une contribution significative à l'amélioration des stratégies durables d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets pour le secteur forestier camerounais. Tout en œuvrant à l'amélioration des instruments de gestion durable des forêts (SFM) des zones forestières protégées (ZFP), au renforcement des activités de restauration forestière et à l'amélioration des systèmes de soutien aux moyens de subsistance et de la résilience des communautés, le projet contribue en outre au développement durable grâce à d'importants co-bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.

Environnementaux : Le recours à l'agroforesterie pour restaurer les terres dégradées, les collines, les pentes et les forêts riveraines dans les parcs et les forêts de production pourrait apporter des avantages en termes de lutte contre l'érosion, de régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, d'augmentation de la recharge des nappes phréatiques, de création de zones tampons riveraines, de renforcement de la biodiversité (y compris la santé des écosystèmes forestiers) et d'amélioration des rendements agricoles. La mise en œuvre réussie de cette approche dans les différents paysages du projet pourrait offrir un potentiel de transposition à plus grande échelle, au bénéfice de nombreuses communautés et écosystèmes aux niveaux national et régional.

Social : Le succès des solutions fondées sur la nature pour améliorer la production forestière, les revenus et le bien-être des communautés peut être reproduit à grande échelle au profit de nombreuses communautés de la région. En investissant dans des pratiques forestières et agricoles durables, en promouvant la conservation des ressources naturelles et en intégrant les écosystèmes dans les systèmes de production, il est possible d'améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, l'équité et la participation des populations locales à toutes les activités du projet, ainsi que la résilience des communautés face aux défis climatiques. Ce modèle peut ensuite être largement diffusé et adopté pour avoir un impact positif à grande échelle.

Économique : La mobilisation des banques en faveur de lignes de crédit vertes (LOC) représente une opportunité majeure pour la production, la transformation et la commercialisation des produits forestiers et agricoles, y compris les produits à valeur ajoutée (VCD). Cela améliorera les revenus des communautés locales grâce à un meilleur accès aux marchés. La couverture régionale/africaine de certaines banques pourrait encourager l'apprentissage et la reproduction de modèles de financement vert dans d'autres pays. Cela stimulerait l'adoption de pratiques de financement et d'investissement plus durables dans toute la sous-région, contribuant ainsi à promouvoir le développement durable à un niveau plus global.

Développement sensible au genre : le plan d'action pour l'égalité des genres élaboré pourrait contribuer à garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités du projet, ainsi qu'une participation accrue des femmes aux initiatives vertes et aux solutions climatiques aux niveaux national et régional. Cela favoriserait l'égalité des genres et renforcerait la participation des femmes aux initiatives de développement durable intelligentes face au climat à plus grande échelle.

Le projet contribue directement à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) en favorisant des systèmes d'aménagement du territoire résilients au changement climatique et à faibles émissions au sein et autour des zones forestières protégées (ZFP) du Cameroun. Il soutient l'ODD 13 (Action pour le climat) grâce à la restauration forestière à grande échelle, à la gestion durable des forêts et au renforcement de la gouvernance climatique, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant les capacités d'adaptation. Le projet fait progresser l'ODD 15 (Vie terrestre) en restaurant les paysages dégradés, en conservant la biodiversité et en améliorant les services écosystémiques essentiels à la protection des bassins versants et à la stabilité des sols. En renforçant les moyens de subsistance résilients au changement climatique, les systèmes agroforestiers et les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux, le projet contribue à l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et à l'ODD 2 (Faim « zéro ») grâce à l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire et de la diversification des moyens de subsistance pour les communautés rurales, y compris les peuples autochtones et les femmes. Le projet soutient également l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) en favorisant la participation et l'autonomisation économique des femmes dans les chaînes de valeur forestières et les processus de gouvernance locale, ainsi que l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) par le développement d'entreprises vertes durables liées à la restauration et aux chaînes de valeur forestières. Ensemble, ces résultats favorisent des voies de développement inclusives, résilientes au changement climatique et durables sur le plan environnemental au Cameroun.

D.4. Besoins du bénéficiaire

Le Cameroun est confronté à un niveau structurellement élevé de vulnérabilité climatique, aggravé par une pauvreté rurale persistante et une marge de manœuvre budgétaire limitée, ce qui restreint considérablement sa capacité à réaliser les investissements nécessaires à des transitions vers des modes d'utilisation des terres résilients au climat dans des contextes de forte vulnérabilité et de faible capacité d'adaptation. Le changement climatique dégrade déjà les forêts, les sols et les ressources en eau dans les zones ciblées, compromettant

les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des petits exploitants, des femmes, des jeunes et des peuples autochtones qui dépendent de secteurs sensibles au climat. Parallèlement, ces populations n'ont souvent pas un accès sûr aux actifs productifs, aux informations climatiques, au soutien technique, aux marchés et au financement, ce qui ne leur laisse que très peu de possibilités pour adapter leurs pratiques, diversifier leurs sources de revenus ou investir dans la résilience à long terme.

Les ressources publiques nationales sont insuffisantes pour relever ces défis à l'échelle et au rythme nécessaires, et sont en outre limitées par des priorités de développement concurrentes, les pressions de la dette et les répercussions socio-économiques persistantes des crises récentes. Le financement commercial est rare et peu enclin à prendre des risques dans les zones rurales, en particulier pour les investissements à long terme dans la gestion forestière adaptative, la restauration à grande échelle et les systèmes agroforestiers intelligents face au climat, qui ont des délais de récupération longs et des avantages diffus. En conséquence, les ménages, les communautés, les coopératives et les entreprises locales ont peu d'incitations ou de capacités pour mobiliser le capital initial nécessaire à la transition vers des systèmes de production à faibles émissions et résilients au changement climatique. Ce déficit de financement structurel est particulièrement aigu dans et autour des zones forestières permanentes, où les risques climatiques augmentent mais où les opportunités économiques locales restent limitées et fortement exposées à la variabilité météorologique.

Parallèlement, les contraintes en matière de capacités institutionnelles et techniques limitent considérablement la capacité du Cameroun à mettre en œuvre ses CDN, sa stratégie REDD+ et ses engagements en matière de restauration des paysages forestiers à l'échelle du paysage. Les ministères de tutelle et les services décentralisés chargés de la foresterie, de l'environnement, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire manquent souvent du personnel, des outils et des ressources nécessaires pour intégrer les risques climatiques dans la planification, faire respecter la gestion durable des forêts et concevoir des programmes d'investissement intégrés et bancables susceptibles d'attirer des cofinancements publics et privés. Les cadres politiques et réglementaires évoluent, mais ne sont pas encore pleinement adaptés pour orienter les décisions d'aménagement du territoire au sein et autour des zones forestières protégées (ZFP) vers des trajectoires résilientes au climat et à faibles émissions, ni pour garantir la participation effective et équitable des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables à la prise de décision et au partage des bénéfices.

Dans ce contexte, un financement concessionnel du FVC est essentiel pour relever les défis combinés d'une forte vulnérabilité climatique, de lacunes institutionnelles et de capacités, ainsi que d'obstacles structurels au financement, et pour maximiser l'impact en matière d'adaptation et d'atténuation par dollar du FVC investi. Le projet proposé utilisera les ressources du FVC pour réduire les risques et attirer les investissements verts dans des systèmes forestiers et d'aménagement du territoire résilients au changement climatique, renforcer le cadre institutionnel et politique pour une gouvernance forestière et foncière tenant compte du climat, et renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés locales, des femmes, des jeunes et des peuples autochtones. En ciblant les paysages et les groupes de population hautement vulnérables, et en débloquent des investissements qui ne se concrétiseraient pas à l'échelle, au rythme ou au niveau d'ambition requis par le seul biais des budgets nationaux ou des financements commerciaux, le projet répond directement aux critères d'investissement du FVC relatifs aux « besoins des bénéficiaires » et à l'« appropriation par les pays », et positionne le soutien du FVC comme un catalyseur essentiel de la transition du Cameroun vers des voies de développement résilientes au climat et à faibles émissions.

D.5. Appropriation par le pays

Alignement sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) : Le projet contribuera à la mise en œuvre des CDN au Cameroun, en particulier celles qui visent à réduire les émissions dans le secteur forestier et de l'utilisation des terres. Les activités du projet s'alignent sur les actions clés du secteur forestier prévues dans les CDN, telles que (i) la gestion durable des forêts (GDF) par l'exploitation et le développement des forêts de production, (ii) la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois, et (iii) la conservation de la biodiversité.

Conformité avec la stratégie nationale REDD+ : Le projet contribuera à la mise en œuvre de la stratégie REDD+ au Cameroun. En renforçant l'environnement propice à la mise en œuvre de REDD+ et en menant des activités directes dans les domaines de la foresterie et de l'utilisation des terres (restauration, protection, agriculture intelligente face au climat, etc.), le projet contribuera (i) à la réduction des émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, (ii) à la conservation et à l'augmentation des stocks de carbone forestier, (iii) à l'amélioration de la gestion durable des forêts, et (iv) à l'amélioration des moyens de subsistance.

Alignement sur le cadre stratégique national de restauration des paysages forestiers (FLR) : La stratégie FLR s'est engagée à restaurer environ 12 millions d'hectares de forêts et de terres dégradées. Cela nécessitera une combinaison d'actions sur le terrain, de mesures politiques et de changements institutionnels. L'investissement direct du projet dans les activités de restauration contribuera aux objectifs de la stratégie.

Alignement sur la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 : La stratégie souligne la nécessité (i) de renforcer les mesures en faveur de la gestion durable des ressources naturelles ; et (ii) de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets. En ce qui concerne la flore, le gouvernement entend : (i) créer et utiliser des banques de graines d'espèces forestières et mettre en place des pépinières de référence ; (iii) promouvoir le reboisement ; et (iv) améliorer les informations sur les ressources forestières. Les activités du projet liées à la gestion durable des forêts et à la restauration contribueront à la réalisation de ces objectifs.

Alignement sur la stratégie de développement du secteur rural et le plan national d'investissement : celle-ci comprend quatre domaines prioritaires : (i) le développement des systèmes de production et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) la modernisation des infrastructures rurales et l'amélioration de l'accès au financement ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles et la création de valeur ajoutée ; et (iv) la gouvernance et le développement institutionnel.

Alignement sur le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA) du Cameroun : Le PNA aborde les impacts du changement climatique dans le pays en proposant des actions telles que la réduction de la vulnérabilité de la population par le renforcement de la résilience et de la qualité de vie, ainsi que l'augmentation de la capacité d'adaptation aux nouvelles opportunités pour le développement du pays. Le projet contribuera aux objectifs du PNA en favorisant l'accès à des moyens de subsistance durables et en menant des activités qui renforceront la résilience face au changement climatique des communautés locales dépendantes de la forêt et des écosystèmes forestiers.

Alignement sur le programme national du FVC : Six des douze programmes prioritaires du programme national du FVC au Cameroun sont liés aux forêts et à l'utilisation des terres. Il s'agit notamment de la protection, de la conservation, de la gestion durable des forêts (SMF), de la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, de la résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique, ainsi que du développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets du changement climatique. Les interventions du projet s'alignent directement sur ces domaines prioritaires et y contribueront.

Capacité de l'entité accréditée : L'UICN, entité accréditée par le FVC depuis 2016, a la capacité de faciliter et de soutenir la conception et la mise en œuvre de projets de taille moyenne pouvant atteindre 250 millions de dollars, ainsi que de projets présentant des risques environnementaux et sociaux modérés. L'UICN est active au Cameroun, par l'intermédiaire de son bureau national et dans le cadre du programme régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, où elle met en œuvre des projets portant sur la protection des forêts et des écosystèmes, les aires protégées, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Rôle de la NDA : Le bureau de la NDA a été étroitement associé au processus d'élaboration du projet, depuis la note conceptuelle jusqu'à la proposition de financement. La NDA a participé à toutes les réunions qui se sont tenues tout au long du processus de conception et a fourni des orientations stratégiques sur la portée du projet et les interventions tout au long de ce processus. Les observations et commentaires de la NDA ont été intégrés dans la version finale de la proposition de financement. La NDA sera étroitement associée à la mise en œuvre des activités du projet et fera partie des comités de pilotage.

Collaboration avec la société civile, les peuples autochtones, les femmes et d'autres groupes : Le processus d'élaboration du projet a donné lieu à deux cycles de consultations aux niveaux national, infranational et local. Ces consultations ont associé les ministères sectoriels, les partenaires de développement, les institutions financières, les organisations de la société civile, les communautés locales, les groupes de femmes, les autorités traditionnelles, les peuples autochtones, etc. Ces parties prenantes ont participé à la définition et à l'identification des problèmes, des interventions, des activités en cours et prévues, ainsi que des rôles et des responsabilités. Ils ont participé aux évaluations ESIA, aux évaluations relatives aux peuples autochtones et à l'égalité des sexes qui ont facilité l'élaboration du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (ESMP), du plan d'action pour l'égalité des sexes et du plan pour les peuples autochtones. L'engagement des parties prenantes (opérations relevant du ROAM 2) se poursuivra pendant la mise en œuvre du projet.

D.6. Efficience et efficacité

L'efficacité économique du projet a pris en compte les avantages et les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des activités du projet, tandis que l'analyse financière a été menée du point de vue du secteur privé (entrepreneurs et petits exploitants).

Rentabilité : la conception du projet et les stratégies de mise en œuvre s'appuient sur l'expérience et les enseignements tirés de projets similaires antérieurs et en cours au Cameroun et en Afrique centrale. De plus, les cadres du projet ont été élaborés à partir de la littérature primaire et secondaire et de la collecte de données sur les sites où des projets similaires ont été mis en œuvre. L'analyse du projet a été définie et élaborée autour des meilleures pratiques, garantissant ainsi que les solutions identifiées seront mises en œuvre avec un haut niveau de confiance quant à leurs résultats et leur rentabilité. L'approche financière et économique du projet implique la formation d'une masse critique de petits exploitants, en particulier de femmes, afin d'assurer la transposition à plus grande échelle grâce à des interactions entre agriculteurs et à l'échange de connaissances sur les questions techniques, la chaîne de valeur, la gestion et le financement.

Viabilité financière : Le gouvernement du Cameroun sollicite un financement sous forme de subvention du FVC de 29,7 millions de dollars US, avec un cofinancement confirmé de 15,1 millions de dollars US (ratio de cofinancement de 1,97:1), pour mettre en œuvre les interventions du projet proposé. Cet investissement sur sept ans garantira les revenus des ménages et la sécurité alimentaire, ainsi que des services écosystémiques à long terme essentiels à l'adaptation au changement climatique dans les paysages camerounais. Les analyses financières montrent que les résultats des interventions prévues (avec la subvention) sont suffisamment élevés pour justifier l'investissement du projet. Avec une subvention, en utilisant un taux d'actualisation de 9,43 %, le projet revêt une importance particulière d'un point de vue financier, avec une valeur actuelle nette (VAN) de 32 millions de dollars US et un taux de rendement interne (TRI) de 7 %. La période de récupération est d'environ 10 ans. De plus, les bénéfices économiques générés par le projet devraient être très élevés, avec un rapport coûts-avantages de 5,8, ce qui signifie que pour chaque dollar américain investi, on s'attend à générer 5,80 dollars américains de bénéfices économiques. Cela montre que le projet est financièrement viable tout en devant apporter des avantages indirects exceptionnels. Bien que la VAN soit positive pour ce modèle, une subvention destinée à couvrir une partie du coût d'investissement est nécessaire, car aucun crédit n'est actuellement disponible. Les petits exploitants ne sont pas bancables au Cameroun ; même pour les grands propriétaires fonciers, seule une petite fraction des prêts est accordée par les banques et les institutions de microfinance à des fins forestières et agricoles. Compte tenu des difficultés rencontrées par les petits exploitants camerounais pour accéder au crédit, les institutions financières traditionnelles ne tiennent pas suffisamment compte de leur contexte rural. Par conséquent, les subventions ont été choisies comme le soutien le plus approprié pour couvrir les coûts du projet axé sur les petits exploitants, les femmes et les peuples autochtones. Ce choix de soutien vise à minimiser le risque d'échec du projet lié à des problèmes de liquidités et aux obligations de remboursement, tout en servant de catalyseur pour mobiliser les institutions financières afin qu'elles fournissent des lignes de crédit vertes (LOC) pour soutenir la reproduction et la mise à l'échelle du projet. À cette fin, les activités du projet sont bien conçues pour encourager les institutions financières à développer et à mettre en œuvre de nouveaux produits financiers verts, en particulier dans le cadre de la composante 2. Les activités menées au titre de la

composante 2, notamment l'adoption d'un cadre juridique pour l'investissement vert au Cameroun, l'assistance technique aux institutions financières pour la création de lignes de crédit vertes et la définition de critères d'accès, devraient atténuer les contraintes de crédit et faciliter l'accès aux lignes de crédit pour les petits exploitants et les entrepreneurs solvables. Compte tenu du contexte économique actuel, l'option d'un prêt n'est probablement pas viable. D'autres facteurs empêchant le recours à un prêt sont que celui-ci pourrait entraîner l'échec du projet de la manière suivante : i) le niveau de pauvreté des communautés bénéficiaires : il serait irréaliste d'exiger un remboursement de la part de communautés qui peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux ; et ii) l'interruption et la non-viabilité des activités de restauration sans le soutien d'une subvention. D'un point de vue financier, l'analyse des résultats indique que les chiffres relatifs aux interventions proposées (avec subvention) sont suffisamment élevés pour justifier le financement des activités du projet.

D'un point de vue économique, en tenant compte d'une subvention et sur une période de 20 ans, le taux de rendement économique s'élève à 34 % avec une valeur actuelle nette positive (ENPV) de 196 millions de dollars US, lorsque l'on prend en compte les avantages liés au carbone, sur la base d'un coût social du carbone de 44 dollars par tonne d'équivalent CO₂ et d'un taux d'actualisation social de 6 %. Sans les bénéfices liés aux émissions de carbone, la VAN environnementale tombe à 85 millions de dollars. Cela implique que le projet reste recommandable même sans ces bénéfices, compte tenu de sa contribution aux économies locale et nationale, en partant du principe que, dans le paysage BB, la superficie totale des activités de restauration est estimée à 15 075 ha, à 16 524 ha dans le paysage DL et à 158 730 ha pour le paysage Waza. L'inclusion de mécanismes d'incitation rend les résultats nettement plus intéressants. Cela ne peut être réalisé que grâce au financement d'une institution telle que le FVC, qui octroie des subventions, car il est nécessaire d'accorder des subventions aux petits agriculteurs au cours de leurs premières années afin de les motiver à adopter les systèmes agroforestiers et forestiers. Une fois que ceux-ci seront bien établis et que les institutions financières, aidées par le projet, auront développé des produits adaptés à ces activités, la durabilité s'ensuivra.



E. CADRE LOGIQUE

E.1. Orientation du projet/programme

- ☒ Réduction des émissions (atténuation)
- ☒ Renforcement de la résilience (adaptation)

E.2. Niveau d'impact du FVC : potentiel de changement de paradigme

Dimension d'évaluation	Situation actuelle (référence)	Scénario cible potentiel (Description)		Contribution du projet/programme (Description)
	Description	Note		
Portée	Les pratiques améliorées de gestion durable des forêts ne sont pas appliquées à grande échelle dans les forêts de production et les zones protégées, en raison de la faible adoption des outils de gestion améliorés. Les efforts visant à reproduire les pratiques de gestion durable et de restauration au-delà des sites pilotes restent fragmentés en raison d'une coordination limitée entre les parties prenantes, d'une documentation insuffisante des meilleures pratiques et de cadres institutionnels faibles pour la mise à l'échelle. L'intégration des politiques à l'échelle du paysage et les incitations pour le secteur privé sont sous-développées, ce qui limite l'adoption systémique. La restauration des paysages n'est pas étendue en raison de la faible adoption et de la participation des parties prenantes. Les plateformes multipartites pour le partage des connaissances et la gouvernance adaptative — essentielles aux changements de paradigme — font défaut, laissant la reproduction dépendre d'un financement ponctuel	Faible	Augmentation du nombre de types d'agents de foresterie communautaire (PFA) appliquant des pratiques de gestion améliorées. Augmentation de la superficie des forêts restaurées et des terres dégradées Augmentation du nombre de groupes structurés et organisés de parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur des produits	Le projet démontrera comment l'agroforesterie mixte et durable peut concilier les objectifs de subsistance et de conservation / prévention de la déforestation et de la dégradation des terres. Le résultat 1.1 est directement lié à l'amélioration de l'adoption des pratiques de gestion durable des forêts (SFM) grâce à des activités qui soutiennent la préparation d'outils de gestion améliorés et une approche visant à encourager leur adoption dans les concessions forestières. Le résultat 3.1 sur le renforcement des capacités contribuera à renforcer les capacités des parties prenantes concernées par la gestion des zones forestières protégées (ZFP). En matière de restauration, le résultat 1.2 contribuera à l'intensification de la restauration en soutenant les actions de restauration, en créant des approches incitatives et en améliorant l'environnement favorable (par exemple, en préparant des plans d'investissement pour la restauration). L'intensification de la restauration bénéficiera également du renforcement des capacités prévu dans le résultat 3.1, qui porte sur l'amélioration des capacités des parties prenantes en matière d'approches et d'outils visant à renforcer la restauration. L'organisation et la structuration de la chaîne de valeur bénéficieront du résultat 2.1, qui organise et renforce les chaînes de valeur prioritaires de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Le résultat 3.1 renforcera les capacités des parties prenantes en matière de marché, et le développement des chaînes de valeur (VCD) contribuera également à l'intensification des activités de VCD.



	Des bailleurs de fonds plutôt que d'une institutionnalisation systémique. Les acteurs de la chaîne de valeur ne sont pas suffisamment organisés ni structurés pour améliorer la valeur ajoutée des produits et l'accès au marché.			
Reproductibilité	Les activités du projet cibleront des zones d'intervention dans l'intention de les reproduire dans l'ensemble des zones d'impact et au-delà. Les pratiques non durables prédominent : des plans forestiers obsolètes, une application insuffisante de la réglementation et la faible capacité des parties prenantes favorisent la dégradation. Les communautés manquent d'incitations à long terme (par exemple, la sécurité foncière) et dépendent de moyens de subsistance propices à la déforestation. L'accès au financement vert est minime, les chaînes de valeur sont informelles et les institutions manquent d'outils pour surveiller la REDD+ ou l'exploitation forestière illégale.	<u>Faible</u>	Amélioration des pratiques de gestion durable des forêts (SFM) appliquées aux types de forêts de production dans la zone d'impact du projet et au-delà. Les plans de gestion des zones protégées situées en dehors des zones d'intervention et au-delà des zones d'impact seront révisés. Des activités de restauration seront menées dans et autour des zones protégées (PFA) dans les zones d'impact du projet et au-delà. Les enseignements tirés des produits ciblés de la chaîne de valeur seront appliqués à d'autres produits pertinents à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'intervention.	Le résultat 1.1 est directement lié à l'amélioration de l'adoption des pratiques de gestion durable des forêts, avec des activités visant à encourager cette adoption dans les concessions forestières situées dans et en dehors des zones d'impact du projet. Le résultat 3.1 sur le renforcement des capacités contribuera à renforcer les capacités des parties prenantes concernées par la gestion des zones de foresterie protégées (ZFP) situées en dehors des zones d'impact. En matière de restauration, le résultat 1.2 contribuera à la reproduction des actions de restauration en créant des mécanismes d'incitation et en améliorant l'environnement favorable (par exemple, en préparant des plans d'investissement pour la restauration). La reproduction des actions de restauration bénéficiera également des activités de renforcement des capacités prévues au titre du résultat 3.1, qui visent à améliorer les capacités des parties prenantes en matière d'approches et d'instruments destinés à renforcer la restauration. L'organisation de la chaîne de valeur et la structuration des parties prenantes dans d'autres chaînes de valeur de produits de base, ou la reprise de ces structures et organisations par d'autres parties prenantes, seront mises en œuvre pour d'autres produits de base à la suite des activités du résultat 2.1, qui organisent et renforcent les chaînes de valeur prioritaires de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux (PFN). Les activités transversales relevant du résultat 4.2 diffuseront les résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques aux niveaux national, sous-régional et local, ce qui contribuera grandement à la reproduction. De même, l'activité 1.3.4 aidera le pays à finaliser à la fois son FREL et son système MRV. Cela garantira l'intégration des normes et de la qualité internationales dans ces processus, ce qui contribuera à attirer des financements liés à la compensation carbone, qu'ils soient réglementaires ou volontaires
Durabilité	Le projet vise à combler les lacunes et à surmonter les obstacles identifiés par les gestionnaires des zones forestières protégées (ZFP), les partenaires techniques et financiers, ainsi que les bénéficiaires, dans le but de renforcer la gestion adaptative et durable à long terme des ZFP.	<u>Moyen</u>	Les huit obstacles identifiés seront traités au profit des institutions publiques, des communautés, du secteur privé et des partenaires de développement. Le financement vert et le renforcement des capacités garantiront l'appropriation du	La durabilité du projet reposera sur les activités relevant des résultats 1.1, 1.2 et 1.3, liées à l'amélioration de l'environnement propice à la gestion durable des forêts, à la restauration et à la mise en œuvre de REDD+. Toutes les activités relevant du résultat 2.1 contribueront à créer un environnement commercial à long terme lié à la chaîne de valeur et à l'accès au marché. Par exemple, l'élaboration de plans d'affaires viables, l'accès au crédit, les plateformes visant à rassembler les parties prenantes

D

	Les pratiques non durables prédominent : des plans forestiers obsolètes, une application insuffisante de la réglementation et la faible capacité des parties prenantes favorisent la dégradation. Les communautés manquent d'incitations à long terme (par exemple, la sécurité foncière) et dépendent de moyens de subsistance propices à la déforestation. L'accès au financement vert est minime, les chaînes de valeur sont informelles et les institutions ne disposent pas des outils nécessaires pour surveiller la REDD+ ou l'exploitation forestière illégale.		projet. Les cadres juridiques (registres REDD+, lois vertes) et les chaînes de valeur certifiées des PFN stabiliseront les revenus. Les institutions financières proposeront des crédits verts à faible risque avec un suivi par la blockchain. Les plateformes multipartites et l'adoption par le gouvernement d'outils de projet (NFMS/SIS) institutionnaliseront les pratiques intelligentes face au climat.	(acheteurs-producteurs-investisseurs). En outre, tous les résultats relevant du volet renforcement des capacités contribueront grandement à la durabilité du projet, y compris les activités du résultat 4.3		
E.3. Niveau de résultat du FVC : Réduction des émissions et renforcement de la résilience						
Domaine de résultat du FVC	IRMF	Moyens de vérification (MoV)	Référénc e	Objectif		Hypothèses / Remarque
	Indicateur			À mi-parcours	Final ²⁵	
MRA4 Foresterie et utilisation des terres	Axe 1 : Réduction, évitement ou élimination/séquestration des émissions de GES	Système de MRV au niveau du projet	0 tCO2eq	604 946 tCO ₂ eq	2 467 777 tCO ₂ eq	Aucun retard de mise en œuvre entraînant une réduction moindre des émissions de GES. Période de comptabilisation : 20 ans Objectif de potentiel de réduction sur 20 ans : 2 467 777 tCO ₂ eq. Moyenne annuelle sur la période de comptabilisation) 123 389 tCO ₂ eq

²⁵ L'objectif final désigne l'objectif à la fin de la période de mise en œuvre du projet/programme. Toutefois, pour l'indicateur clé 1 (réduction des émissions de GES), veuillez également indiquer la valeur cible à la fin de la durée de vie totale, définie comme le nombre maximal d'années pendant lesquelles les impacts de l'investissement devraient être effectifs.

D

ARA1 Personnes et communautés les plus vulnérables	Axe 2 : Bénéficiaires directs touchés. Nombre de bénéficiaires (% de femmes) : Investissement dans les produits de base et les chaînes de valeur agricoles et forestières ; Formation sur : les approches et les instruments visant à renforcer la gestion durable des forêts et la restauration ; la résilience socio-économique et climatique ; les systèmes de subsistance ; la VCD, le marché, les micro-entreprises	Rapports annuels du projet Nombre total de personnes bénéficiant d'un meilleur accès à la nourriture grâce à des pratiques de gestion améliorées Nombre total de nouvelles pratiques ou options adoptées par les bénéficiaires qui contribuent à la sécurité alimentaire	0	98 835	197 669	Le projet prévoit 197 669 bénéficiaires directs sur les sites d'intervention
	Suppl. 2.1 : Nombre de bénéficiaires (% de femmes) adoptant des options de subsistance améliorées en matière de résilience climatique.	Rapports annuels du projet Rapport d'étude sur la perception des bénéficiaires quant à l'efficacité des moyens de subsistance améliorés Nombre total de personnes ayant adopté des moyens de subsistance améliorés	0	40 256	80 515	
	Suppl. 2.2 : Nombre de bénéficiaires (% de femmes) tirant parti des effets de la gestion durable et de la restauration sur la sécurité alimentaire, ainsi que des options de subsistance améliorées.	Rapports annuels du projet Nombre total de personnes bénéficiant d'un meilleur accès à la nourriture grâce à des pratiques de gestion améliorées Nombre total de nouvelles pratiques ou options adoptées par les bénéficiaires qui contribuent à la sécurité alimentaire	0	40 256	80 515	
	Axe 2 : Bénéficiaires indirects touchés.	Rapports annuels du projet	0	673 303	1 346 605	Le projet prévoit d'atteindre 1 346 605 bénéficiaires indirects
ARA4 Écosystèmes et services écosystémiques	Indicateur clé 4 : Superficie en hectares de ressources naturelles faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées, à faibles émissions et/ou résilientes au changement climatique	Rapport sur l'évolution du couvert forestier et la restauration des terres Rapports annuels des autorités chargées des projets, des autorités régionales décentralisées et des autorités municipales en charge de la foresterie	0	Total : 17 446 ha Dans le paysage de Waza : Agroforesterie dans les exploitations agricoles/sur	Total : 21 739 ha Dans le paysage de Waza : Agroforesterie dans les exploitations agricoles/sur	Les bénéficiaires ont obtenu l'accès à la terre et/ou des droits fonciers. Les bénéficiaires mènent des activités de restauration couvrant 7 509 ha à Waza, 6 917 ha à DL et 7 312 ha à BB. Les activités de restauration comprendront l'agroforesterie, les zones de réserve et de parc, ainsi que le reboisement.



D

			les versants = 408 ha Restauration forestière communautaire (forêt) = 206 ha Restauration des zones riveraines (forêt) = 82 ha Restauration de parcs dégradés (forêt) = 84 ha Gouvernance de la gestion durable des forêts = 20 000 ha À Dja-Lobéké : Agroforesterie cacaoyère dans les exploitations agricoles = 299 ha s de restauration des forêts communautaires (forêt) = 647 ha Restauration des conseils/parcs/réserves (forêt) = 282 ha Restauration des zones	les versants = 1 020 ha Restauration forestière communautaire (forêt) = 516 ha Restauration des zones riveraines (forêt) = 207 ha Restauration de parcs dégradés (forêt) = 210 ha Gouvernance de la gestion durable des forêts = 20 000 ha À Dja-Lobéké : Agroforesterie cacaoyère dans les exploitations agricoles = 748 ha s de restauration des forêts communautaires (forêt) = 1 618 ha Restauration des conseils/parcs/réserves (forêt) = 706 ha	Voir l'annexe 24, méthodologies ROAM.
--	--	--	--	---	--



D

tampons riveraines (forêt) = 425 ha Gouvernance de la gestion durable des forêts = 15 000 ha	Restauration des zones tampons riveraines (forêt) = 1 063 ha Gouvernance de la gestion durable des forêts = 15 000 ha
À Bamboutos- Bakossi :	À Bamboutos- Bakossi :
Agroforesterie dans les exploitations agricoles = 133 ha Restauration des réserves forestières/colli nes (forêt) = 300 ha Protection/rest auration des zones riveraines (forêt) = 1 135 ha Gouvernance de la GDF = 15 000 ha	Agroforesterie dans les exploitations agricoles = 333 ha Restauration des réserves forestières/colli nes (forêt) = 750 ha Protection/rest auration des zones riveraines (forêt) = 2 837 ha Gouvernance de la GDF = 15 000 ha

E.4. Niveau de résultat du FVC : Environnement favorable (indicateurs clés 5 à 8 de l'IRMF, le cas échéant)

Indicateur clé	Contexte de référence (description)	Note pour l'état actuel (référence)	Scénario cible (description)	Contribution du projet	Couverture
Indicateur clé 5 : Mesure dans laquelle les investissements du FVC contribuent au renforcement des cadres institutionnels et réglementaires en faveur de trajectoires de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique, dans une approche pilotée par les pays	Les instruments réglementaires actuels pour la gestion des zones forestières protégées (ZFP) ne prennent pas explicitement en compte l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en plus d'autres lacunes liées aux capacités techniques institutionnelles dans le secteur forestier et les secteurs connexes. Des lacunes en matière de capacités institutionnelles existent également en ce qui concerne la participation aux activités du Programme de travail sur la REDD+	faible	Élevé Amélioration des instruments réglementaires relatifs aux forêts de production. Révision des instruments réglementaires pour la gestion des zones protégées. Amélioration des capacités institutionnelles concernant les instruments révisés. Amélioration des capacités institutionnelles concernant les instruments REDD+ basés sur les résultats	Le projet fournira une assistance technique pour réviser les instruments réglementaires et élaborer des lignes directrices visant à intégrer l'atténuation et l'adaptation dans la gestion des zones forestières protégées (ZFP). Cette démarche sera suivie d'un renforcement des capacités des parties prenantes, du niveau local au niveau national, afin d'améliorer l'adoption de ces mesures.	Niveau national (un pays)
Indicateur clé 7 : Mesure dans laquelle les investissements du FVC contribuent au développement/à la transformation des marchés aux niveaux sectoriel, local ou national	Le développement des chaînes de valeur et des marchés se heurte à des obstacles dans différentes régions au niveau infranational, notamment en ce qui concerne l'organisation et la structuration des acteurs, leurs interactions et la mise en réseau, qui sont essentielles pour améliorer l'accès aux marchés et favoriser leur développement	moyen	Augmentation du nombre d'acteurs structurés et organisés (micro-entreprises) animés par une vision de développement commercial. Création de plateformes visant à fédérer les organisations de la chaîne de valeur et à améliorer l'accès au marché et le développement.	Le projet contribuera à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités afin d'aider à structurer et à organiser les groupes d'acteurs locaux en micro-entreprises viables impliquées dans des produits ciblés. Une assistance technique sera fournie pour créer et renforcer les réseaux d'acteurs afin d'améliorer l'accès au marché, de mobiliser les investisseurs et de faciliter l'accès au microcrédit	Plusieurs zones infranationales au sein d'un même pays
Indicateur clé 8 : Mesure dans laquelle les investissements du FVC contribuent à la production effective de connaissances et aux processus d'apprentissage, ainsi qu'à l'utilisation de bonnes	Les connaissances, les enseignements et les expériences générés sur les pratiques forestières et d'utilisation des terres à faibles émissions et résilientes à grande échelle, y compris les méthodes	Moyen	Les résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés aux niveaux national, sous-régional et local	Le projet comporte trois activités principales qui contribueront à la réalisation de cet objectif lié à la gestion des connaissances. Elles seront générées à partir des zones d'intervention et d'impact, mais seront	Niveau national (un pays)



D

pratiques, normes, méthodologies et de	et approches adaptées, sont insuffisants.			diffusées sur l'ensemble du territoire national	
--	---	--	--	---	--



E.5. Indicateurs spécifiques au projet/programme (résultats et réalisations du projet)

Résultats du projet/programme (résultats/réalisations)	Indicateur spécifique au projet/programme	Moyens de vérification (MoV)	Référence	Objectif	Hypothèses / Remarque	
				À mi-parcours	Final	
Composante 1. Gestion durable et restauration des forêts adaptées au climat						
Résultat 1.1 Amélioration des systèmes de gouvernance et des plans de gestion pour la gestion durable des zones forestières permanentes	Nombre d'instruments de politique de gestion durable des forêts pour les zones forestières permanentes révisés ou créés (% de participation des femmes) Superficie forestière régénérée ou restaurée dans les zones forestières permanentes (ZFP), taux de déforestation dans les zones forestières permanentes (ZFP) et taux de réduction de l'exploitation forestière illégale	Données du MINFOF Plan de gestion de la zone forestière permanente concernée Rapport de suivi du projet	À déterminer	1 supplémentaire (avec une participation de 30 % de femmes) Taux de déforestation de 0,2 %	3 supplémentaires (avec une participation des femmes de 30 %) Taux de déforestation de 0,1 %	Le processus de révision ou de création doit être participatif et impliquer l'ONACC, le MINFOF, le MINEPDED, les OSC, les concessionnaires forestiers, les gestionnaires des forêts communales, les représentants des communautés locales et des groupes autochtones, ainsi que les partenaires financiers et techniques.
Résultat 1.2 Renforcement de la restauration des terres et des forêts dégradées dans et autour des zones forestières permanentes	Nombre d'hectares de forêts/terres dégradées restaurées par l'agroforesterie, la régénération naturelle assistée et le reboisement (% de participation des femmes)	Plantation d'arbres, couverture forestière Suivi et rapports annuels par l'Unité de gestion du projet (PMU), WRI, le MINFOF et le MINEPDED	0 ha	95 165 ha (avec une participation de 30 % de femmes)	190 330 ha (avec une participation de 30 % des femmes)	Les droits fonciers sont garantis et respectés. (Voir SG-ROAM) Les bénéficiaires mènent des activités de restauration couvrant 158 730,3 ha à Waza ; 16 524,6 ha à DL ; et 15 075,1 ha à BB. Voir l'annexe 24, méthodologies ROAM.
Résultat 1.3 Renforcement d'un environnement propice	Nombre d'instruments REDD+ testés (avec %	Documents et rapports détaillant les	0	1 (Avec une participation des femmes de 30 %)	3	On utilise les protocoles scientifiquement fondés du GIEC et de la

aux investissements verts et amélioration des instruments de paiement basés sur les résultats REDD+	de participation des femmes)	instruments REDD+ testés, y compris des statistiques sur l' et la participation des femmes dans les rapports annuels			(Avec une participation des femmes de 30 %)	CCNUCC relatifs au programme REDD+
Composante 2. Le développement et la transformation de la chaîne de valeur sont opérationnels						
Résultat 2.1 : Renforcement des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des liens avec les marchés	Nombre de bénéficiaires (% de femmes) intégrés dans des accords d'approvisionnement équitables	Rapport de suivi du projet. Registres des institutions financières.	0	5 000 producteurs (avec une participation de 30 % de femmes)	10 000 producteurs (avec une participation de 30 % de femmes)	Un soutien technique et de vulgarisation cohérent est fourni aux bénéficiaires et aux institutions financières. Aucune perturbation climatique majeure du calendrier de production agricole et des produits forestiers non ligneux
	Superficie de paysages forestiers et agroforestiers dégradés restaurés à l'aide de pratiques résilientes au climat qui renforcent les services écosystémiques essentiels à l'adaptation au changement climatique (ha)	Analyse par télédétection Rapports de suivi de la restauration forestière Enquêtes de vérification sur le terrain	0 ha restaurés grâce à une gestion résiliente au changement climatique	10 000 ha restaurés	21 738 ha restaurés	La restauration améliore la rétention d'humidité du sol, la régulation du microclimat et la lutte contre l'érosion, renforçant ainsi la résilience de l'écosystème face à la sécheresse et aux précipitations extrêmes. Ce chiffre suppose que les accords fonciers et la participation communautaire restent stables.
	Nombre de bénéficiaires (% de femmes) formés au développement des marchés, des chaînes de valeur et des micro-entreprises	Rapport de suivi du projet. Enquête auprès des participants après les sessions de formation	0	300	Nombre de bénéficiaires (% de femmes) formés au développement des marchés, des chaînes de valeur	Rapport de suivi du projet. Enquête auprès des participants après les sessions de formation


et des micro-
entreprises

Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique

Résultat 3.1 Amélioration des capacités des parties prenantes en matière d'utilisation d'outils améliorés de gestion durable des forêts, de restauration et de systèmes de subsistance respectueux du climat.	Nombre de parties prenantes démontrant une capacité améliorée à mettre en œuvre des pratiques de gestion des terres et de subsistance résilientes au changement climatique (ventilé par sexe)	Rapport de suivi du projet Registres de suivi de la formation Évaluations des connaissances post-formation Vérification de l'adoption sur le terrain	0	600 (avec une participation de 30 % de femmes)	2 000 (avec une participation de 30 % de femmes)	Un soutien technique continu est fourni aux bénéficiaires. Le renforcement des capacités améliore la capacité d'adaptation des communautés, des agences gouvernementales et des acteurs de la chaîne de valeur à faire face à la variabilité climatique.
	Pourcentage de parties prenantes formées appliquant des pratiques de gestion des risques climatiques dans l'année suivant la formation	Enquêtes de suivi Visites de vérification sur le terrain Rapports des services de vulgarisation	0 %	50 %	70 %	Mesure l'impact réel de l'adaptation à travers les changements de comportement et l'adoption de pratiques résilientes au changement climatique.
	Nombre de plateformes de coordination multipartites opérationnelles soutenant le développement de chaînes de valeur résilientes au changement climatique	Comptes rendus de réunion Documents de gouvernance de la plateforme Rapports d'activité annuels de la plateforme	0 plateforme	3 plateformes	6 plateformes	La coordination améliore la gouvernance adaptative, permettant une réponse plus rapide aux chocs liés au climat qui affectent les paysages forestiers et les chaînes de valeur.

Composante 4. Supervision rigoureuse du projet et partenariats fondés sur les connaissances

Résultat 4.1 Le projet fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un audit	Nombre de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) efficaces mis en place	Rapport de suivi du projet	0	1	2	Les lignes directrices et procédures de l'UICN et du FVC seront utilisées
--	---	----------------------------	---	---	---	---

Résultat 4.2 Les résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés aux niveaux national, sous-régional et local	Pourcentage des résultats du projet, des connaissances, des enseignements tirés et des meilleures pratiques consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés	Produits de connaissance publiés Rapport de suivi du projet	0	25 %	75 %	Les 25 % restants seront finalisés avec les partenaires et les éditeurs, diffusés et mis à l'échelle après la fin du projet.
Indicateurs de co-bénéfices du projet/programme						
Avantage connexe 1 : Social	Cœur 2 : Bénéficiaires directs et indirects touchés. Nombre de bénéficiaires (% de femmes) formés à la gestion durable des forêts, à la restauration et aux chaînes de valeur du marché par l'intermédiaire de leurs groupes sociaux/communautaires	Rapports de suivi du projet : rapports annuels, à mi-parcours et finaux	0 homme 0 femme	1 500 (avec une participation de 30 % de femmes)	3 000 (avec une participation de 30 % de femmes)	Un soutien technique continu est fourni aux bénéficiaires
Avantage connexe n° 2 : Économique	Axe 2 : Bénéficiaires directs et indirects touchés. Nombre de bénéficiaires (% de femmes) ayant obtenu de nouvelles opportunités d'emploi ou d'affaires, ou vu celles-ci améliorées	Rapports de suivi du projet : rapports annuels, à mi-parcours et finaux	0 homme 0 femme	2 500 (avec une participation de 30 % de femmes)	5 000 (avec une participation féminine de 30 %)	Un soutien technique et de vulgarisation constant est fourni aux bénéficiaires et aux institutions financières
Avantage connexe 3 : Environnement	Cible 4 : Ha de zones de ressources naturelles soumises à des pratiques de gestion améliorées, à faibles émissions et/ou résilientes au changement climatique	Rapports de suivi du projet : rapports annuels, à mi-parcours et finaux	0 ha	10 000 ha	21 738 ha	Restauration visée Terres disponibles dans les zones du projet : Total Waza 7 509 ha Total Dja-Lobéké 6 917 ha



	Nombre d'hectares de forêts/terres dégradées restaurées pour : renforcer les fonctions des bassins versants autour du mont Bamboutous ; améliorer la santé des forêts sèches et les conditions environnementales arides à Waza et préserver la biodiversité dans le DL. (% de participation des femmes)					Total Bakossi-Bamboutos 7 312 ha Total du portefeuille 21 738 ha
--	---	--	--	--	--	---

E.6. Activités et résultats attendus du projet/programme

Activités	Description	Sous-activités	Résultats
Résultat 1.1 Amélioration des systèmes de gouvernance et des plans de gestion pour la gestion durable des zones de pêche protégées			
Activité 1.1.1	Intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les lignes directrices visant à améliorer les plans de gestion des zones protégées.	SA1. Évaluer le climat passé, présent et futur dans et autour des zones protégées SA2. Analyse des impacts du changement climatique dans et autour des AP SA3. Analyse de la vulnérabilité des systèmes socio-écologiques SA4. Identification et hiérarchisation des options d'adaptation SA5. Révision des axes stratégiques du plan de gestion des aires protégées en intégrant les options d'adaptation	Mise à jour du plan de gestion des AP, élaboration et validation de lignes directrices intégrant le changement climatique, les considérations relatives à la gestion durable des forêts et les meilleures pratiques de l'UICN
Activité 1.1.2	Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre de 03 plans de gestion des forêts de production , y compris l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et d'autres pratiques améliorées de gestion durable des	SA1. Évaluer les lacunes et les options climatiques dans le plan de gestion SA2. Consultations des parties prenantes SA3. Réviser les lignes directrices pour les plans de gestion des aires protégées SA4. Sensibiliser et valider les lignes directrices mises à jour SA5. Surveiller l'état de l'exploitation forestière illégale sur les sites du projet	Lignes directrices actualisées pour les plans de gestion des forêts de production Mise à jour sur les tendances de l'exploitation forestière illégale

D

	forêts, et faire le point sur l'exploitation forestière illégale au Cameroun.		
Activité 1.1.3	Mettre en œuvre les plans de gestion de 3 forêts communales.	SA1. Intégrer la lutte contre la déforestation dans les plans de gestion forestière des conseils SA2. Mobilisation des parties prenantes SA3. Mise en œuvre du plan de gestion forestière du conseil SA4. Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion	Au moins 3 plans de gestion forestière communaux adaptés au changement climatique, mis en œuvre et suivis
Activité 1.1.4	Créer et rendre opérationnelles des plateformes multipartites afin de renforcer le dialogue entre les secteurs ou les parties prenantes ayant des intérêts divergents en matière d'utilisation des terres.	SA1. Impliquer les parties prenantes intersectorielles en matière d'utilisation des terres SA2. Réunir les parties prenantes de l'utilisation des terres pour favoriser le dialogue SA3. Créer une plateforme de dialogue, organiser des réunions SA4. Impliquer les personnes touchées par les conflits entre l'homme et la faune sauvage et les conflits agropastoraux SA5. Collaborer avec les ministères sur la planification de l'utilisation des terres SA6. Soutenir la résolution des conflits liés à la transhumance SA7. Identifier et convenir de corridors pour la transhumance SA8. Cartographier les zones de pâturage, améliorer la production fourragère SA9. Surveiller l'exploitation forestière illégale et le braconnage dans la zone du projet	Rapports sur le dialogue et l'engagement des parties prenantes Cartes des corridors de transhumance Cartes des zones de pâturage Rapports sur l'exploitation forestière illégale et le braconnage
Résultat 1.2 Renforcement de la restauration des terres et des forêts dégradées dans et autour des zones forestières permanentes			
Activité 1.2.1	Élaborer une planification intégrée de la restauration, de l'utilisation des terres et de la propriété.	SA1. PRA dans 3 districts du paysage de Waza et mise en œuvre du SG-ROAM SA2. Planification de l'utilisation des terres dans 3 districts du paysage de Waza SA3. PRA dans 3 districts du paysage de Dja-Lobeke et mise en œuvre de SG-ROAM SA4. Aménagement du territoire dans 3 districts de Dja-Lobeke SA5. PRA dans 3 districts paysagers de Bakossi-Bamboutous et mise en œuvre de SG-ROAM SA6. Aménagement du territoire dans 3 districts du paysage BB	Cartes d'aménagement du territoire des sites d'intervention de restauration du projet
Activité 1.2.2	Mise en œuvre d'activités de restauration sur les terres agricoles, dans les montagnes, dans les zones dégradées du parc et dans les	SA1. Sélectionner des plants sains et résistants au climat SA2. Mettre en œuvre la restauration avec des espèces de produits forestiers non ligneux SA3. Identifier et sélectionner des experts en gestion de pépinières SA4. Identifier des sites appropriés et créer des pépinières SA5. Acheter des semences et des intrants	05 Parcelles de pépinière d'une capacité de 20 000 plants par paysage 73 937,50 ha d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée (RNA) mis en place 26 925,4 ha de forêts communautaires

D

	forêts communautaires du site d'intervention de Waza	SA5. Préparer les champs de plantation (débroussaillage, binage, creusage) SA6. Transporter les semis et les plants SA7. Gérer la plantation : irrigation, désherbage, élimination des plantes mortes SA8. Surveiller les plants/arbres et la croissance de la forêt	16 315,7 ha de forêts riveraines et de zones tampons autour des plans d'eau 41 551,7 ha de restauration de parcs dégradés
Activité 1.2.3	Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées, les réserves forestières et les zones de parcs, ainsi que dans les forêts communautaires et les forêts relevant des conseils locaux sur le site d'intervention de Dja-Lobeke	SA1. Sélectionner des plants sains et résilients au changement climatique SA2. Mettre en œuvre la restauration à l'aide d'espèces agroforestières de cacao et de produits forestiers non ligneux SA3 : Identifier et sélectionner des experts en gestion de pépinières SA4. Identifier des sites appropriés et créer des pépinières SA5. Achat de semences et d'intrants SA5. Préparer les champs de plantation (débroussaillage, piquage, creusage) SA6. Transport des semis et des plants SA7. Gérer la plantation : irrigation, désherbage, élimination des plantes mortes SA8. Suivi des plants/arbres et de la croissance forestière	Parcelles de pépinières (5 pépinières d'une capacité de 20 000 plants par paysage) 1 457 ha d'agroforesterie et de zones de restauration des ressources naturelles (ANR) mis en place 8 970,5 ha de forêts communautaires restaurées 1 524 ha de forêts communales, de parcs et de réserves restaurés 4 573,1 ha de zones forestières de protection et de zones tampons autour des plans d'eau
Activité 1.2.4	Mettre en œuvre des activités de restauration sur les terres agricoles dégradées et dans les réserves forestières du site d'intervention de Bakossi-Bamboutous	SA1. Sélectionner des plants sains et résistants au climat SA2. Mettre en œuvre la restauration SA3 : Identifier et sélectionner des experts en gestion des pépinières SA4. Identifier des sites appropriés et créer des pépinières SA5. Achat de semences et d'intrants SA5. Préparer les champs de plantation (débroussaillage, binage, creusage) SA6. Transport des semis et des plants SA7. Gérer la plantation : irrigation, désherbage, élimination des plantes mortes SA8. Suivi des plants/arbres et de la croissance forestière	05 Parcelles de pépinière d'une capacité de 20 000 plants 8 569,1 ha d'agroforesterie et de réserve naturelle (ANR) créés 3 006 ha de restauration de réserves forestières dégradées et de zones de collines 3 500 ha de forêts de protection sur les zones riveraines et les zones tampons des plans d'eau Site dégradé du mont Bakossi-Bamboutous restauré avec 220 arbres par ha (nombre d'hectares à déterminer)
Activité 1.2.5	Développer et diffuser des informations agroclimatiques pour renforcer la résilience de l'agriculture et des activités d'utilisation des terres dans les trois paysages.	SA1. Produire des informations climatiques – en collaboration avec l'ONACC SA2. Diffuser des informations climatiques par le biais de la radio, du réseau d'agriculteurs et de SMS	Diffusion en temps opportun de ressources d'informations climatiques aux agriculteurs, y compris aux femmes



Résultat 1.3 : Amélioration de l'environnement propice aux investissements verts et aux instruments de paiement basés sur les résultats du programme REDD+			
Activité 1.3.1	Soutenir la production de rapports sur les instruments REDD+ de Varsovie : le système national de surveillance des forêts (NFMS), le registre REDD+ et le système d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ (SIS).	SA1. Appui d'experts sur le NFMS, le SIS, le registre REDD+ et le RL SA2. Organiser 3 ateliers nationaux de validation SA3. Finaliser le cadre juridique pour le carbone SA4. Finaliser la définition de la forêt dans le contexte REDD+	01 NFMS SIS REDD+, définition de la forêt, cadre juridique du carbone
Activité 1.3.2	Tester le système de surveillance forestière, le registre REDD+, le système d'information sur les mesures de sauvegarde de l' REDD+ et le niveau de référence forestier.	SA1. Identifier une initiative pilote REDD+ SA2. Développer et mettre en œuvre le système de surveillance forestière SA3. Développer et mettre en œuvre un registre REDD+ SA4. Développer et mettre en œuvre un SIS REDD+ SA5. Projet pilote REDD+ dans le secteur privé (foresterie/agroalimentaire) SA6. Système de comptabilisation et de certification des GES de l'ONNAC SA8. Suivi de la mise en œuvre du projet pilote REDD+	01 Une initiative pilote REDD+ est mise en place sur un site de projet
Activité 1.3.3	Soutenir la mise en place d'un cadre juridique pour favoriser les investissements verts au Cameroun.	SA1. Préparer des supports de plaidoyer à l'intention des décideurs SA2. Élaborer un cadre juridique en vue de son adoption SA3. Élaborer le texte d'application SA4. Validation du cadre juridique par les législateurs	1 cadre juridique est élaboré et soumis au Parlement pour adoption par les législateurs
Activité 1.3.4	Soutenir l'élaboration du niveau de référence national des émissions forestières du Cameroun et la finalisation du système MRV REDD+ du pays	SA1. Préparer et collecter les données pour le FREL SA2. Mise à jour du FREL national en vue de son adoption SA3. Validation du FREL SA4. Préparer et collecter les données pour le système MRV REDD+ SA5. Mise à jour du système national MRV REDD+ SA6. Validation du système MRV REDD+	1 FREL mis à jour et validé 1 système MRV mis à jour et validé
Résultat 2.1 : Renforcement des chaînes de valeur et des liens avec les marchés des produits forestiers non ligneux (PFNL)			
Activité 2.1.1	Effectuer une hiérarchisation des PFNL à fort potentiel par zone d'exploitation agricole (AEZ)	SA1. Expert chargé d'aider à l'identification des PFNL SA2. Acquisition d'équipements SA3. Séances de formation, ateliers et consultations	Sélection de 2 à 3 PFNL prometteurs

D

Activité 2.1.2	Soutenir le développement/la modernisation des équipements des micro et petites entreprises du secteur des PFNL	SA1. Création ou modernisation d'installations de transformation, de conditionnement et de stockage à petite échelle SA2. Dispenser des formations en développement commercial, en littératie financière et en gestion coopérative, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs.	Création ou renforcement de 25 unités de transformation ou de collecte ;
Activité 2.1.3	Soutenir la simplification des processus politiques et réglementaires	SA1. Organiser des discussions sur la simplification des procédures administratives pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux SA2. Favoriser le dialogue entre le MINFOF, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et le ministère des Finances (MINFI) afin d'harmoniser les procédures fiscales, d'octroi de permis et d'exportation pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) issus de plantations certifiées. SA3. Expert chargé de soutenir le processus	Intégration des producteurs (dont 50 % de femmes) dans des accords d'approvisionnement équitables ;
Activité 2.1.4	Collaborer avec les institutions financières sur les investissements verts	SA1. Collaborer avec les institutions de microfinance et les banques commerciales de chaque AEZ pour co-développer des produits financiers destinés aux entreprises du secteur des PFNL (tels que des crédits à faible taux d'intérêt et des systèmes de garantie). SA2. Explorer les partenariats public-privé dans lesquels les registres de restauration vérifiés servent de garanties pour faciliter l'accès au crédit.	Engagement de 2 à 4 institutions financières dans des partenariats d'investissement vert
Résultat 3.1 Renforcement des capacités des parties prenantes en matière d'utilisation d'instruments améliorés de gestion durable des forêts, de restauration et de systèmes de subsistance respectueux du climat.			
Activité 3.1.1	Former les parties prenantes à l'utilisation de lignes directrices améliorées pour la conception et la mise en œuvre de plans de gestion des AP et de la GDF, et réduire les activités illégales dans les AP et la GDF.	SA1. Réaliser des évaluations des besoins SA2. Élaborer des outils/manuels de formation SA3. Sélectionner les participants, dont au moins 30 % de femmes SA4. Organiser des ateliers de renforcement des capacités SA5. Suivre la mise en application des connaissances	02 rapport d'évaluation des besoins 01 manuel de formation sur les PFA M+A 20 rapports de formation
Activité 3.1.2	Former les parties prenantes et diffuser des informations sur les instruments révisés, les nouveaux programmes de restauration, les systèmes de	SA1. Réaliser une évaluation des besoins. SA2. Élaborer des outils/un manuel de formation. SA3. Sélectionner les participants, dont au moins 30 % de femmes. SA4. Organiser un atelier de renforcement des capacités. SA5. Suivre la mise en application des connaissances	02 rapport d'évaluation des besoins 02 manuels de formation 19 rapports de formation

D

	surveillance forestière, le registre REDD+ et les systèmes d'information sur les mesures de sauvegarde REDD+ auprès des parties prenantes concernées.		
Activité 3.1.3	Fournir des capacités techniques aux acteurs étatiques et non étatiques afin de préparer un cadre juridique pour l'investissement vert et de soutenir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une loi nationale sur l'investissement vert.	SA1. Réaliser une évaluation des besoins. SA2. Élaborer des outils/un manuel de formation, SA3. Identifier les participants, dont au moins 30 % de femmes, SA4. Organiser un atelier de formation sur la préparation des investissements verts. SA5. Suivre la mise en application des connaissances 3.1	1 atelier de renforcement des capacités organisé
Activité 3.1.4	Former les associations d'agriculteurs et les coopératives au suivi et à la gestion des micro-entreprises, notamment dans les domaines de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux	SA1. Réaliser des évaluations ciblées des besoins en matière de marché et de capacités	01 rapport d'évaluation des besoins 01 manuel de formation 15 rapports de formation
Activité 3.1.5	Former les artisans locaux à l'entretien et à la réparation des équipements.	SA1. Définir le contexte local SA2. Réaliser une évaluation des besoins en capacités SA3. Élaborer des outils/manuels de formation SA4. Sélectionner les participants, dont au moins 30 % de femmes SA5. Organiser un atelier de renforcement des capacités SA6. Suivre la mise en pratique des connaissances	01 rapport d'évaluation des besoins 01 manuel de formation 10 rapports de formation par paysage
Résultat 4.1 Suivi rigoureux du projet et partenariats fondés sur les connaissances			

Activité 4.1.1	Mettre à jour et mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation du projet, en particulier des activités de restauration.	SA1. Mener le ROAM 2 pour finaliser les rôles et responsabilités des villages, des communautés et des communes. SA2. Élaborer et mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation (S&E) du projet. SA3. Suivi interne de la mise en œuvre du plan de S&E SA4 Suivre la mise en œuvre de la restauration dans le paysage de Waza. SA5 Suivre la mise en œuvre de la restauration dans le paysage de Dja-Lobeke. SA6 : Suivi de la mise en œuvre des mesures de restauration dans le paysage de Bakossi-Bamboutous.	Rapport ROAM 2 Plan de suivi et d'évaluation élaboré Rapport annuel de suivi et d'évaluation Rapport interne de suivi et d'évaluation à mi-parcours Rapport interne final de suivi et d'évaluation Suivi et évaluation de la restauration numérique
Activité 4.1.2	Apporte un soutien à la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et des mesures de sauvegarde.	SA1. Recruter et gérer les consultants nécessaires à la réalisation des évaluations SA2. Mettre en œuvre l'ESMP, le SEP, le GAP et le SG-ROAM SA3. Mettre en œuvre le FPIC là où il est identifié conformément à l'ESMP SA4. Fournir des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ESMP, du SEP et du SG-ROAM SA5. Mettre en place un mécanisme de traitement des griefs au niveau du projet et traiter les griefs reçus	ESMP, GAP, SG-ROAM, SEP, registre des réclamations mis à jour chaque année avec l'état d'avancement de la mise en œuvre ; Rapport de mise en œuvre du FPIC et preuves du FPIC, le cas échéant
Activité 4.1.3	Faciliter et soutenir l'audit des activités, du projet et le contrôle de la sécurité et de la qualité alimentaires des produits de la chaîne de valeur.	SA1. Préparer le cahier des charges, lancer un appel d'offres et recruter un expert ou un cabinet tiers indépendant externe pour l'évaluation à mi-parcours SA2. Préparer le cahier des charges, lancer un appel d'offres et recruter un expert ou un cabinet tiers indépendant pour le suivi et l'évaluation finaux des activités du projet SA3. Établir des normes de qualité et de sécurité alimentaire pour les PFNL. SA4. Contrôler la qualité des PFNL et surveiller la sécurité alimentaire. SA5. Soutenir la conformité en matière de sécurité alimentaire	Suivi et évaluation à mi-parcours, rapport d'audit Suivi et évaluation finaux, rapport d'audit Système de surveillance de la sécurité alimentaire, de la qualité et de la conformité
Activité 4.1.4	Évaluer la gouvernance et la gestion à l'aide de l'outil d'évaluation de site pour la gouvernance et l'équité (SAGE) et de l'outil d'efficacité de la gestion intégrée (IMET) pour chacune des zones protégées	SA1. Évaluer la gouvernance et la gestion dans l'aire protégée du paysage de Waza à l'aide de SAGE et d'IMET SA2. Évaluer la gouvernance et la gestion de l'aire protégée du paysage de Bakossi-Bamboutous à l'aide de SAGE et d'IMET SA3. Évaluer la gouvernance et la gestion de l'aire protégée du paysage de Dja-Lobeke-Ngoyla à l'aide de SAGE et d'IMET SA4 : Faciliter la rémunération des services écosystémiques rendus grâce aux activités de restauration des zones forestières protégées. SA5. Mettre en œuvre une gouvernance et une gestion des AP conformes aux outils SAGE et IMET dans chacun des trois paysages. SA6 : Suivre la mise en œuvre dans chaque paysage	Meilleur respect de la norme de la Liste verte de l'UICN relative aux aires protégées et conservées Rapports IMET et SAGE pour chaque aire protégée, rapport sur les performances des aires protégées



Résultat 4.2 Nos résultats du projet, les connaissances, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont consolidés, transposés à plus grande échelle et diffusés aux niveaux national, sous-régional et local			
Activité 4.2.1	Préparer et diffuser des produits de communication et de gestion des connaissances.	SA1. Préparer des produits de connaissance (livres, chapitres de livres, articles scientifiques, thèses) sur la restauration, la gestion durable des forêts, REDD+, les chaînes de valeur, l'adaptation et la résilience des moyens de subsistance, les meilleures pratiques en matière de changement climatique et les enseignements tirés SA2. Organiser un dialogue politique national sur les activités et les résultats du projet, et participer à des conférences nationales, régionales et internationales pour partager les expériences et les enseignements tirés (COP, CCNUCC, CDB, Semaine du climat de New York, CBFP, etc.) SA3. Traduire les produits de communication et de gestion des connaissances en français et en anglais, et fournir ces produits aux communautés locales (conseils) par le biais de radios communautaires et de réunions. SA230. Préparer des rapports de projet et des notes d'orientation	Produits de connaissance Rapports techniques et notes d'information du projet Dialogue politique national (15)
Résultat 1 du PMC. Le comité de pilotage du projet et l'équipe de gestion du projet sont opérationnels			
Activité 1.1 de l'équipe de gestion du projet	Mise en place du comité de pilotage du projet	SA1. Identifier et désigner les membres du comité de pilotage du projet SA2. Définir et finaliser les modalités de fonctionnement SA3. Contrôler l'application des modalités SA4. Faciliter et soutenir l'audit des activités du projet	Rapport annuel du comité de pilotage
Activité 1.2 de l'unité de gestion de projet	L'unité de gestion du projet dirige la mise en œuvre des activités et utilise le matériel de bureau pour la mise en œuvre du projet	SA5. Définir les postes du projet ainsi que leurs rôles et responsabilités SA6. Lancer et finaliser le recrutement du personnel SA7. Gestion du projet SA8. Définir le matériel de bureau nécessaire au projet SA9. Coûts liés aux consultants du bureau de l'UICN au Cameroun, frais de déplacement et frais administratifs SA10. Préparer et signer les contrats d'achat SA11. Achat du matériel de bureau du projet SA12. Entretenir le matériel du bureau du projet SA13. Contrôler l'utilisation du matériel du bureau de projet	Personnel du projet recruté (07) Rapport annuel de gestion de projet Matériel de bureau acheté pour le projet (Nombre à déterminer)

E.7. Dispositions en matière de suivi, de rapport et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation (S&E) au niveau du projet seront menés conformément au Cadre intégré de gestion des résultats (IRMF) du FVC, au Cadre de suivi et de responsabilité (MAF) du FVC, à la Politique d'évaluation du FVC et à la Politique d'évaluation de l'UICN. Le système de S&E s'appuie sur la théorie du changement du projet et s'articule autour de l'architecture des résultats à trois niveaux de l'IRMF : le niveau d'impact du FVC (potentiel de changement de paradigme), le niveau de résultats du FVC (indicateurs principaux et complémentaires) et le niveau du projet/programme (réalisations et activités). Un plan de S&E complet figure à l'annexe 11 de la présente proposition de financement.

Le projet assure le suivi de six indicateurs clés du FVC : CI1 (émissions de GES réduites, évitées ou éliminées/séquestrées), CI2 (bénéficiaires directs et indirects touchés — 197 979 directs, dont 50 % de femmes, et 1 346 605 indirects), CI4 (190 330 hectares de zones de ressources naturelles faisant l'objet d'une gestion améliorée), CI5 (cadres institutionnels et réglementaires renforcés), CI7 (développement et transformation des marchés) et CI8 (production de connaissances et apprentissage). Trois indicateurs supplémentaires sont également suivis : SI 2.1 (bénéficiaires adoptant des moyens de subsistance résilients au changement climatique), SI 2.2 (bénéficiaires bénéficiant d'une sécurité alimentaire améliorée) et SI 4.1 (hectares en cours de restauration). En outre, les indicateurs de résultats au niveau du projet sont suivis pour chacune des quatre composantes, ainsi que les indicateurs de co-bénéfices couvrant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Tous les indicateurs sont rattachés à des références, à des objectifs à mi-parcours (année 3,5) et à des objectifs de fin de projet (année 7) dans le cadre de résultats présenté à l'annexe 11.

Chaque indicateur s'appuie sur une méthodologie rigoureuse de collecte de données. Les émissions de GES sont mesurées à l'aide de la méthodologie de niveau 2 du GIEC, avec des facteurs d'émission spécifiques au Cameroun, des inventaires forestiers réalisés à partir de placettes d'échantillonnage permanentes, la télédétection par satellite (Landsat/Sentinel-2) et des équations allométriques calibrées en fonction des types de forêts du pays, en collaboration avec l'ONACC et le WRI. Les hectares sous gestion et en cours de restauration sont suivis via des plateformes SIG/télédétection exploitées par le WRI, complétées par des enquêtes de terrain, la cartographie GPS et l'intégration au Système national de surveillance forestière (NFMS) du MINFOP. Les données sur les bénéficiaires sont collectées via des bases de données d'enregistrement avec des codes d'identification uniques, des enquêtes auprès des ménages au début, à mi-parcours et à la fin du projet, ainsi que des discussions de groupe au niveau communautaire. Toutes les données sur les bénéficiaires sont ventilées par sexe par défaut. Les indicateurs institutionnels sont évalués à l'aide de tableaux de bord des capacités et d'outils SAGE/METT, tandis que les indicateurs de marché et de connaissances sont suivis par le biais d'enquêtes, d'analyses de la chaîne de valeur et d'analyses de publication/diffusion. La qualité des données est garantie par une double vérification des saisies, des contrôles de plage et de cohérence, une supervision sur le terrain par le spécialiste S&E, des tests de fiabilité inter-évaluateurs et une vérification externe des données sur les GES. Dans les zones où des peuples autochtones (Baka, Bagyeli) sont présents, toute la collecte de données suit des protocoles conformes au principe du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

La responsabilité principale du suivi quotidien du projet incombe au coordinateur de projet (PC), assisté d'un spécialiste dédié au suivi et à l'évaluation (M&E) et d'un spécialiste des questions de genre et des mesures de sauvegarde au sein de l'unité de gestion du projet (PMU). Le PC élabore des plans de travail annuels, validés par le comité de pilotage du projet (PSC) au début de chaque année, et assure le suivi en temps opportun de tous les indicateurs. L'UMP prépare des rapports d'avancement trimestriels identifiant les risques émergents, les défis de mise en œuvre et les opportunités de gestion adaptative. Le suivi annuel de chaque indicateur principal et supplémentaire du Cadre de suivi des impacts (IRMF) est effectué bien avant les dates limites de rapport. Le suivi des risques est intégré au cycle trimestriel grâce à un registre des risques mis à jour qui recense les risques identifiés, les mesures d'atténuation et les niveaux de risque résiduel. Le suivi des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, du plan d'action pour l'égalité des sexes, du plan d'engagement des parties prenantes et de la conformité au principe du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) est assuré de manière continue, avec des rapports trimestriels. Un

mécanisme de traitement des griefs environnementaux et sociaux est maintenu tout au long du cycle de vie du projet.

Le bureau national de l'UICN au Cameroun assure la supervision du suivi et de l'évaluation (S&E) par le biais de missions de supervision annuelles, de l'assurance qualité des rapports avant leur soumission au FVC et de la coordination des contributions de l'ANDF et des parties prenantes. Le siège de l'UICN (unité PPME) fournit un soutien technique en matière de S&E, assure la qualité des processus d'évaluation et procède à l'examen de la conformité de l'IRMF. Le MINFOF, en tant qu'entité d'exécution, fournit les données gouvernementales de surveillance forestière, participe aux missions de surveillance conjointes, valide les données de restauration et de gestion, et facilite l'accès aux données de l'inventaire forestier national. Le WRI exploite les systèmes de surveillance SIG et effectue des analyses de télédétection, tandis que l'ONACC gère le système de comptabilisation des GES et fournit les facteurs d'émission nationaux. Le Secrétariat du FVC de l' e reçoit et examine les rapports annuels de performance et fournit un retour d'information sur la performance du projet.

Un atelier de lancement du projet sera organisé au cours des trois premiers mois de la période d'efficacité du projet afin de : (i) réorienter les parties prenantes vers la stratégie du projet et discuter de tout changement contextuel ; (ii) clarifier les rôles, les responsabilités, les lignes hiérarchiques et les mécanismes de résolution des conflits ; (iii) examiner le cadre de résultats, confirmer les niveaux de référence et finaliser les protocoles de suivi et d'évaluation ainsi que les outils de collecte de données ; (iv) examiner les dispositions relatives aux rapports financiers et à l'audit ; et (v) finaliser le plan de travail annuel de la première année et programmer les réunions du Comité de suivi du projet (PSC). Le responsable de projet (PC) préparera le rapport de lancement dans le mois suivant l'atelier. Ce rapport, comprenant le manuel opérationnel de suivi et d'évaluation finalisé, sera validé par le bureau national de l'UICN au Cameroun et approuvé par le PSC.

Un rapport annuel de performance (RAP) sera préparé pour chaque année de mise en œuvre, rendant compte des progrès réalisés par rapport à tous les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation intégré (IRMF), des dépenses financières, des mises à jour sur les risques et des résultats du suivi ESS/genre/FPIC. Le Bureau national de l'UICN au Cameroun apportera une contribution objective et coordonnera les contributions de la NDA et des parties prenantes. Les APR seront communiqués au PSC et soumis au Secrétariat du FVC. L'évaluation de la qualité de l'APR de l'année précédente servira de base à la préparation du suivant. En outre, l'Unité de gestion du projet (PMU) prépare des rapports d'avancement trimestriels pour l'UICN, et le rapport d'achèvement du projet, établi à la clôture opérationnelle, consolidera les résultats finaux, les enseignements tirés et les évaluations de durabilité.

Une évaluation à mi-parcours (EMP) indépendante sera menée à la fin de la troisième année / au début de la quatrième année. L'EMP fournira une évaluation complète des progrès, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience ; examinera la réalisation de tous les indicateurs du Cadre de suivi et d'évaluation intégré (CSEI) ; évaluera le potentiel de changement de paradigme (échelle, reproductibilité, durabilité) ; évaluera la conformité en matière d'ESS, de genre et de FPIC ; et éclairera les décisions de gestion adaptative pour la période de mise en œuvre restante. L'examen à mi-parcours utilisera des méthodes mixtes : analyse quantitative des données de suivi et des enquêtes auprès des ménages, entretiens qualitatifs avec des informateurs clés et discussions de groupes de réflexion aux niveaux national, du paysage et communautaire, ainsi que des études de cas approfondies. L'évaluation s'appuiera sur six critères : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Le cahier des charges, le processus et le rapport final suivront les modèles standard de l'UICN et du FVC. Le rapport final de l'évaluation à mi-parcours sera validé par le bureau national de l'UICN au Cameroun, soumis à un contrôle qualité par le système d'évaluation indépendant interne de l'UICN, et approuvé par le comité de suivi du projet (PSC). Dans les 30 jours suivant la réception du rapport, l'unité de gestion du projet (PMU) et l'UICN prépareront une réponse officielle de la direction accompagnée d'un plan d'action dont le suivi sera assuré par le système de rapports trimestriels.

Évaluation finale. Une évaluation finale indépendante (EF) sera menée au plus tard trois mois avant la clôture opérationnelle. L'EF évaluera la réalisation complète des objectifs, des résultats et des produits du projet ; évaluera la durabilité des résultats et la contribution au changement de paradigme ; évaluera les résultats du Cadre de gestion des risques d'investissement (IRMF) ; et documentera les enseignements tirés

et les meilleures pratiques en vue d'une reproduction. L'ET suivra la même approche mixte, les mêmes critères d'évaluation et les mêmes procédures d'assurance qualité que le MTR. Le rapport final de l'ET sera disponible en anglais, validé par le Bureau national de l'UICN au Cameroun, soumis à un contrôle qualité par le système d'évaluation indépendante de l'UICN et approuvé par le PSC.

Gestion adaptative et durabilité. Les données de suivi et d'évaluation alimentent la gestion du projet par le biais de boucles de rétroaction structurées : les rapports trimestriels fournissent une alerte précoce sur les défis de mise en œuvre, les rapports d'avancement (APR) orientent les ajustements du plan de travail annuel, et l'examen à mi-parcours (MTR) guide les corrections stratégiques approuvées par le Comité de pilotage (PSC). Le système de suivi et d'évaluation est conçu pour assurer la durabilité au-delà de la période du projet. Tout au long de la mise en œuvre, le personnel du MINFOF reçoit une formation sur les méthodologies de suivi et d'évaluation, les SIG/télédétection et la gestion axée sur les résultats. Des outils de suivi et d'évaluation, des bases de données et des plateformes SIG sont développés en vue de leur intégration au Système national de surveillance forestière. Un plan de transfert complet est préparé au cours de la dernière année, comprenant la migration des données, les protocoles de transfert du système et la documentation de toutes les méthodologies et procédures opérationnelles standard.

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

F.1. Facteurs de risque et mesures d'atténuation

Les risques ci-dessous ont été identifiés et des mesures d'atténuation ont été élaborées afin de permettre une mise en œuvre efficace des activités du projet. Les risques énumérés font référence aux risques liés au projet et aux risques contextuels/externes, tels qu'ils sont définis par la Politique de gestion des risques d'entreprise de l'UICN²⁶. Les risques environnementaux et sociaux (risques ESS) sont abordés dans la section suivante. Un registre des risques du projet sera utilisé pour surveiller et atténuer les risques.

Facteur de risque sélectionné n° 1 : superficie insuffisante pour une restauration à grande échelle

Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Technique et opérationnel</u>	<u>Faible</u>	<u>Élevé</u>
Description		
La phase 1 du projet ROAM a permis d'identifier des zones, y compris les différentes options de restauration à mettre en œuvre dans les zones d'intervention. L'annexe 24 décrit le processus par lequel les zones d'opportunité ont été identifiées.		
Mesure(s) d'atténuation		
Le projet porte sur différentes catégories de terres à restaurer, notamment : les zones protégées dégradées, les forêts communautaires, les forêts municipales, les terres agricoles dégradées, les zones riveraines, les versants montagneux dégradés, etc. D'après l'analyse réalisée dans le cadre de la phase 1 du projet ROAM, il existe déjà suffisamment de terres publiques qui répondent aux critères du projet ROAM et sont éligibles à la restauration, telles que les zones protégées dégradées (annexe 0 – Dispositions relatives au régime foncier). Ces terres sont également largement exemptes de litiges fonciers, car elles relèvent de la propriété et de la gouvernance du gouvernement du Cameroun. Les restrictions d'accès liées aux activités du projet sur ces terres seront traitées conformément au Cadre de processus d'atténuation des restrictions d'accès, décrit dans le ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde. Les consultations des parties prenantes ont également montré qu'il existe un intérêt pour l'agroforesterie et d'autres options de restauration sur les forêts communautaires et les terres privées. Ces parcelles seront identifiées lors de la mise en œuvre de ROAM II à l'aide de la méthodologie décrite dans le ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde. Le SG-ROAM intègre les processus d'engagement communautaire et de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) dans la sélection des sites, garantissant ainsi que les communautés comprennent pleinement les avantages et les restrictions liés au processus de restauration et qu'elles ont le droit d'accepter ou de refuser d'y participer. Ce processus		

²⁶ <https://iucn.org/sites/default/files/2022-11/iucn-enterprise-risk-management-policy-2022.pdf>

assurera la sensibilisation des communautés aux avantages sociaux, économiques et environnementaux de la restauration et constituera un critère de sélection des sites.		
Facteur de risque sélectionné n° 2 Risques que des conflits préexistants entre les parties prenantes au niveau communautaire entravent la réalisation des objectifs du projet liés à la restauration		
Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Technique et opérationnel</u>	<u>Moyen</u>	<u>Moyen</u>
Description		
Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les paysages de Bakossi-Bamboutous et de Waza sont principalement dus à la concurrence pour l'accès et l'utilisation des pâturages pour le bétail et des ressources en eau douce, ainsi qu'aux feux de brousse allumés par les éleveurs pour régénérer les pâturages. Dans le paysage de Dja-Lobeke, les conflits sont fréquents entre les communautés et leurs conseils respectifs concernant l'exploitation des ressources forestières, principalement autour des intérêts liés à l'exploitation forestière. De tels conflits peuvent compliquer la mise en œuvre des activités du projet liées à la restauration, en les retardant ou en les perturbant.		
Mesure(s) d'atténuation		
Les activités spécifiques du projet, par exemple l'activité 1.1.4 (« Créer et mettre en œuvre des plateformes multipartites pour renforcer le dialogue entre les secteurs ou les parties prenantes ayant des intérêts divergents en matière d'utilisation des terres »), viseront à traiter ces risques et à tenter de réduire l'intensité des conflits. Le cadre ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde sera appliqué lors de la mise en œuvre de ROAM II afin de mener à bien la planification de l'utilisation des terres pour les activités de restauration. SG-ROAM mobilise différentes parties prenantes communautaires travaillant avec des partenaires locaux qui comprennent les dynamiques locales et les rapports de force afin d'identifier les zones propices à la mise en œuvre d'activités de restauration. Seules les terres exemptes de litiges seront choisies pour la restauration afin d'éviter d'exacerber les conflits. Un plan de partage équitable des bénéfices, tel que rédigé dans le Plan de gestion des risques environnementaux (ESMP) et mis en œuvre après consultation des communautés, réduira les insécurités et la concurrence entre les différents groupes communautaires.		
Facteur de risque sélectionné n° 3 Ambiguïté entre les cadres réglementaires statutaires et coutumiers		
Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Juridique</u>	<u>Moyen</u>	<u>Moyen</u>
Description		
Ce risque est spécifique à Waza Landscape, où la population s'était installée dans le parc avant même sa création.		
Mesure(s) d'atténuation		
Bien qu'il s'agisse d'une question sensible et de longue date, l'activité 1.1.4. « Créer et mettre en œuvre des plateformes multipartites pour renforcer le dialogue entre les secteurs ou les parties prenantes ayant des intérêts divergents en matière d'utilisation des terres » tentera de parvenir à un consensus. Les cadres réglementaires coutumiers seront respectés de manière égale dans toutes les activités du projet, et les anciens traditionnels ainsi que les représentants des communautés coutumières seront consultés sur les activités qui les concernent. Une approche concertée pour planifier l'accès aux ressources foncières et forestières sera élaborée dans le cadre du projet ROAM renforcé en matière de sauvegardes, s'appuyant sur le projet ProPFR financé par la GIZ ²⁷ .		
Facteur de risque sélectionné n° 4 Risques liés à la variabilité et au changement climatiques		
Catégorie	Probabilité	Impact

²⁷ <https://www.giz.de/en/downloads/giz2025-en-factsheet-ProPFR-CM.pdf>

<u>Technique et opérationnel</u>	<u>Moyen</u>	<u>Faible</u>
Description		
Les tendances en matière de précipitations et de températures au Cameroun indiquent globalement une baisse des précipitations moyennes et une hausse des températures. Les activités de restauration et d'agriculture du projet dépendront de la disponibilité saisonnière des précipitations. Actuellement, le calendrier saisonnier et la répartition des précipitations deviennent irréguliers. Cela pourrait affecter le calendrier de préparation des terres et de plantation des arbres et des cultures, ainsi que la productivité. De plus, les aléas climatiques tels que les sécheresses et les inondations peuvent endommager les interventions du projet, comme les peuplements agroforestiers ou de restauration, ralentissant ainsi leur mise en œuvre et leur maturation.		
Mesure(s) d'atténuation		
Pour atténuer ce risque, les informations agroclimatiques seront suivies régulièrement et mises à la disposition des parties prenantes concernées. Différents moyens de communication seront utilisés pour diffuser ces informations sur les sites d'intervention. Cela permettra d'éclairer les processus décisionnels des agriculteurs et de l'unité de gestion du projet (PMU) concernant la gestion des exploitations et les activités sur le terrain. Cette mesure permettra de limiter l'impact. Les interventions du projet, telles que l'agroforesterie et la restauration, seront mises en œuvre en tenant compte des aléas climatiques, tels que les sécheresses et les inondations, et des mesures seront prises pour les protéger si nécessaire. Par exemple, l'approvisionnement en eau pendant les sécheresses et le fait de ne pas planter dans les zones inondables pendant la saison des pluies.		
Facteur de risque sélectionné n° 5 Le renforcement des capacités des membres des groupes bénéficiaires pourrait s'avérer lent et difficile, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables		
Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Gouvernance</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Moyen</u>
Description		
Le niveau de compétences requis par le projet, en particulier pour les bénéficiaires sélectionnés des initiatives de développement des micro-entreprises, pourrait constituer un obstacle à la participation si les bénéficiaires ne maîtrisent pas suffisamment les procédures de candidature ou ne satisfont pas aux exigences techniques. Par exemple, l'élaboration de plans d'affaires, pour laquelle les femmes et d'autres groupes vulnérables pourraient ne pas disposer des moyens nécessaires. Les groupes vulnérables ont également généralement moins accès à l'information et peuvent être moins disposés à participer aux activités de renforcement des capacités en raison de barrières linguistiques ou d'autres formes de discrimination systémique. Les limites en matière de capacités de gestion peuvent également affecter la planification du projet.		
Mesure(s) d'atténuation		
Le projet visera à faire correspondre avec précision les besoins en matière de renforcement des capacités à la formation et à d'autres formes d'assistance technique grâce à des évaluations des besoins en capacités adaptées aux différents groupes de parties prenantes (composante 3). Le projet affectera des mentors ayant une expérience confirmée à chaque groupe de bénéficiaires afin de leur apporter un soutien en matière de mentorat pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'affaires respectifs. L'analyse de genre et le plan d'action définiront des mesures spécifiques pour l'inclusion des femmes, ainsi que des stratégies de renforcement des capacités et de partage équitable des bénéfices.		
Facteur de risque sélectionné n° 6 Les entrepreneurs du secteur privé pourraient refuser de participer aux plateformes s'ils estiment que les risques liés aux coûts potentiels en termes de temps et d'efforts l'emportent sur les avantages potentiels		
Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Technique et opérationnel</u>	<u>Moyen</u>	<u>Moyen</u>

Description

La création et la mise en œuvre de plateformes peuvent constituer un processus de longue haleine du point de vue des entrepreneurs privés. Ils pourraient donc y voir une perte de temps offrant peu d'avantages.

Mesure(s) d'atténuation

L'²⁸ s des plateformes sera conçue de manière à parvenir à un consensus sur le développement de chaînes de valeur spécifiques en impliquant toutes les parties prenantes. Le secteur privé a tout à gagner de marchés stables pour les intrants et les extrants, fondés sur des volumes de production fiables. En concluant des partenariats formels ou semi-formels avec des organisations de petits exploitants pour la production, en collaboration avec des agences d'assistance technique et d'autres acteurs, les entrepreneurs peuvent atténuer l'incertitude liée à l'approvisionnement en produits et augmenter les possibilités de retours sur investissement significatifs dans la production ou la manutention post-récolte. La collaboration des agences gouvernementales et des ONG dans le cadre de ces partenariats réduira les risques pour les entrepreneurs et les petits exploitants en leur apportant un soutien technique et commercial diversifié.

Facteur de risque sélectionné n° 7 : Risque d'insécurité, d'instabilité politique, de conflits armés et de terrorisme sur les sites du projet

Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Héritage et contexte</u>	<u>Faible</u>	<u>Faible</u>

Description

Waza et les deux autres sites (sud du Cameroun et le long de la frontière avec la République centrafricaine) pourraient être exposés à l'insécurité, à l'instabilité politique, aux conflits armés et au terrorisme.

Mesures d'atténuation

Dans les trois paysages, l'intervention du projet se déroulera sur des sites ne présentant aucun problème de sécurité. Le site de Dja-Lobeke n'est pas situé à proximité de la zone de conflit en République centrafricaine (RCA), car le Cameroun a sécurisé ses frontières avec la RCA. Le site de Dja-Lobeke étant exempt de conflits armés et d'insécurité, de nombreux projets y ont été mis en œuvre. On peut citer à titre d'exemple le projet du FEM intitulé « Conservation et utilisation durable de la forêt de Ngoyla Mimtom », qui a été mis en œuvre par la Banque mondiale de 2012 à 2019.

Sur le site de Waza, les préoccupations liées à l'insécurité due à Boko Haram, aux conflits armés et au terrorisme concernent principalement la frontière nord du Cameroun avec le Nigeria, autour du lac Tchad, ainsi que le district de Mora, qui ne fait pas partie du site du projet. De plus, la région de Waza est également exempte d'insécurité, d'instabilité politique, de conflit armé et de terrorisme, car l'UICN met actuellement en œuvre dans la région un projet intitulé « Renforcer la résilience des communautés locales face au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles », financé par le Fonds d'adaptation.

En ce qui concerne le paysage de Bakossi-Bamboutos, la plupart des activités du projet seront menées du côté de Bamboutos, qui est exempt de toute insécurité, de tout conflit armé et de toute instabilité politique. Les résultats du travail de terrain ont indiqué que certaines personnes déplacées à l'intérieur du pays, provenant des régions anglophones d', du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, viennent se réinstaller dans la région des Bamboutos. Il s'agit là d'une preuve concrète que la région est à l'abri de l'insécurité, de l'instabilité politique et des conflits armés et qu'elle peut donc accueillir la plupart des activités du projet.

Les activités du projet (restauration, chaîne de valeur, etc.) s'étendent sur les trois paysages ; ainsi, en cas d'insécurité prolongée, elles seront transférées vers des sites sécurisés au sein du même paysage ou vers d'autres paysages plus sûrs, tout en respectant les résultats ou les objectifs attendus pour les activités concernées.

Une analyse de la sensibilité aux conflits est présentée à l'annexe 22E et détaille la manière dont les risques seront identifiés, anticipés et atténués. Le processus ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde

²⁸ Annexe 0_Lettres d'intention

intègre une évaluation des conflits spécifique au site, dans le cadre de laquelle une probabilité élevée de conflit conduira au rejet du site au profit de sites alternatifs.

POLITIQUES ET NORMES DU FVC

G.1. Évaluation des risques environnementaux et sociaux

Le projet a été classé comme présentant un « **risque modéré** » lors de la phase de présélection, sur la base de la politique de l'UICN en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux (ESMS).

Conformément aux exigences de l'UICN et du FVC, ainsi qu'à la législation camerounaise (loi de 1996 relative à l'environnement), une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée. L'EIES s'est concentrée sur les risques et impacts environnementaux et sociaux préalablement identifiés. À la suite de l'EIES, un plan de gestion a été élaboré, comprenant un instrument de sauvegarde destiné à finaliser l'évaluation des opportunités de restauration au niveau communautaire, appelé « Safeguard-enhanced ROAM » (SG-ROAM). Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de l'examen préliminaire de l'ESMS. Le rapport complet de l'examen préliminaire de l'ESMS est joint en annexe au plan de gestion environnementale et sociale (ESMP).

La **norme relative aux restrictions d'accès** est déclenchée en raison de la forte probabilité de **restrictions** d'utilisation et d'accès résultant à la fois des activités de restauration et de la mise à jour des plans de gestion. Les activités de restauration peuvent empêcher les communautés d'utiliser les forêts, les zones tampons, les forêts communales et communautaires, et même certaines terres agricoles pendant la durée des travaux. De même, la révision des plans de gestion dans les trois paysages peut entraîner des changements dans l'accès aux produits forestiers, un renforcement des contrôles et des restrictions temporaires ou saisonnières. Ces impacts sont susceptibles de provoquer des bouleversements économiques à court et moyen terme, réduisant les sources de nourriture et de revenus, même si les résultats à long terme peuvent être positifs.

Les risques liés aux restrictions d'accès sont donc au cœur du projet. Le processus ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde comprend une analyse intégrée de la situation et une consultation des parties prenantes afin d'évaluer les impacts potentiels des restrictions. En l'absence de consentement communautaire ou lorsqu'aucune mesure d'atténuation appropriée ne peut être identifiée, d'autres sites seront sélectionnés. Alors que les programmes d'agroforesterie, le développement de la chaîne de valeur des PFNL et d'autres mesures de subsistance sont intégrés dans la conception du projet, le cadre du processus d'atténuation des restrictions d'accès fait partie du Plan de gestion environnementale et sociale (ESMP). Le processus ROAM renforcé par des mesures de sauvegarde intègre ces mesures dès le départ, à commencer par la sélection des sites, et les plans d'action ROAM finaux incluront à la fois des volets de restauration et de moyens de subsistance élaborés au niveau des sous-districts ou des districts afin de s'aligner sur les plans de développement du gouvernement.

La **norme relative aux peuples autochtones** s'applique en raison de la présence de communautés bantoues et baka dans certains paysages et de l'utilisation saisonnière ou permanente du paysage de Waza par la communauté pastorale mbororo. Ces communautés pourraient être fortement affectées par les restrictions d'accès découlant des activités du projet. L'un des principaux risques identifiés est que les peuples autochtones pourraient être exclus des bénéfices du projet en raison du contexte socio-économique et de la conception des activités du projet. Ce problème est exacerbé par la représentation limitée des peuples autochtones au sein des comités et forums officiels de gestion des ressources naturelles. Le ROAM adapté aux mesures de sauvegarde traitera ces risques en incluant un protocole de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), une évaluation au niveau du site des restrictions et des options de restauration, ainsi qu'un processus de consultation clair avec les peuples autochtones pour l'élaboration d'interventions relatives au marché et aux moyens de subsistance, afin de garantir qu'elles soient adaptées à leur objectif. Le ROAM adapté aux mesures de sauvegarde inclura également des plans d'action validés par les communautés au niveau des sous-districts.

Le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) doit être sollicité lorsque les activités se déroulent sur des territoires autochtones ou lorsque ces communautés risquent d'être affectées négativement. Bien que des

consultations préliminaires aient eu lieu, un plan FPIC a été élaboré dans le cadre du Cadre de planification des peuples autochtones qui s'inscrit dans le Plan de gestion environnementale et sociale (ESMP). Il devrait être mis en œuvre parallèlement au processus ROAM lors de la sélection des sites. Une autre préoccupation en matière de sauvegarde est que l'échelle des paysages puisse entraver une participation significative des parties prenantes, ce qui nécessite une planification minutieuse. Il est également nécessaire de clarifier les partenaires du projet et leurs rôles afin de s'assurer que ceux qui mettent en œuvre ROAM 2 et fournissent des services de vulgarisation disposent d'une expertise et d'une compréhension adéquates des dynamiques sociales locales.

La norme relative au patrimoine culturel s'applique, car la réserve de biosphère de Dja est un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, habité par des communautés Baka dont le mode de vie traditionnel fait partie intégrante de sa valeur culturelle. Les activités du projet pourraient perturber des sites culturels tels que des temples, des cimetières, des arbres sacrés ou des bosquets. Les communautés pourraient également perdre l'accès à ces sites pendant la restauration ou la construction de pépinières, d'installations pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) ou de routes d'accès. Le patrimoine culturel immatériel pourrait être affecté, notamment les pratiques coutumières et les savoirs traditionnels, en particulier dans le cadre d'activités telles que le développement de la chaîne de valeur des PFNL. Le processus de sélection des sites SG-ROAM comprend donc une cartographie du patrimoine culturel afin d'éviter ou de minimiser ces impacts. Une procédure de découverte fortuite, telle que décrite dans le Plan de gestion des impacts environnementaux (ESMP), sera mise en œuvre si le projet venait à rencontrer des ressources culturelles matérielles enfouies.

La norme relative à la biodiversité s'applique car les trois zones du projet comprennent des aires protégées et des régions à haute valeur écologique. Les activités de restauration, la préparation des terrains, la construction ou la présence humaine accrue peuvent perturber la faune sauvage, y compris les espèces sensibles et les oiseaux nichant au sol. Il existe un risque que les espèces non indigènes utilisées pour la restauration développent des caractéristiques envahissantes ; pour y remédier, un processus d'évaluation et d'autorisation pour la sélection des espèces est inclus dans l'ESMP. Il existe également un risque d'exploitation non durable des PFNL, en particulier du *Prunus africana*, une espèce de l'annexe II de la CITES. La restauration peut entraîner de l'érosion ou une dégradation si elle est mal mise en œuvre sur des pentes raides ou dans des zones riveraines, et des références écologiques inexactes pourraient conduire à une restauration inefficace ou nuisible.

Au-delà des normes, plusieurs risques environnementaux et sociaux supplémentaires sont à prendre en compte. **Les risques liés au genre** découlent du fait que les femmes, qui dépendent fortement des ressources forestières, pourraient être touchées de manière disproportionnée par les restrictions d'accès. Elles pourraient être amenées à parcourir de plus longues distances pour se procurer des ressources et s'exposer ainsi à des risques pour leur sécurité. Dans certaines régions, les normes culturelles limitent leur capacité à produire ou à vendre des produits agricoles, à posséder des terres ou à participer à la prise de décision. Les femmes peuvent également ne pas avoir accès aux informations relatives au projet, notamment aux données météorologiques ou aux alertes précoces. Ces impacts négatifs liés au genre peuvent être gérés grâce au processus ROAM adapté aux mesures de sauvegarde, qui mettra l'accent sur la participation des groupes vulnérables, y compris les femmes issues des communautés locales et autochtones, ainsi que par le biais du Plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (ESMP).

Les risques pour **les groupes vulnérables** ne se limitent pas au genre. Les éleveurs, les peuples autochtones, les migrants, les ménages sans terre, les personnes âgées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les ménages dirigés par des femmes peuvent tous être exclus des avantages du projet si la conception ne s'attaque pas délibérément à des obstacles tels que l'absence de droits fonciers, l'analphabétisme ou l'exclusion financière. Des critères détaillés de partage des avantages ont été élaborés pour garantir une distribution équitable des avantages du projet.

Il existe un risque modéré que l'harmonie communautaire soit compromise si les activités du projet exacerbent les conflits sociaux existants, en particulier si les avantages sont perçus comme étant répartis

de manière inéquitable. **Les risques pour la santé communautaire** découlent également d'une exposition potentielle aux pesticides, des conflits entre l'homme et la faune sauvage liés à l'augmentation du couvert forestier, et d'éventuels affrontements avec les autorités forestières en raison d'une application plus stricte de la loi. Les mesures d'atténuation comprendront l'application du ROAM adapté aux mesures de sauvegarde pour mener une planification minutieuse de l'utilisation des terres, cartographier les points chauds des conflits entre l'homme et la faune sauvage, et impliquer les parties prenantes locales ayant une connaissance des dynamiques sociales et des relations de pouvoir.

Les risques liés aux droits de l'homme peuvent découler du chevauchement des systèmes fonciers coutumiers et formels. Le renforcement de l'application de la loi à la suite de la mise à jour des plans de gestion pourrait restreindre l'accès aux terres traditionnellement utilisées par les communautés locales ou autochtones. Sans une participation communautaire adéquate, le renforcement des règles pourrait porter atteinte aux droits procéduraux tels que la participation et la consultation.

Les risques liés au travail comprennent des conditions de travail dangereuses dans des zones escarpées ou boisées, l'exposition à la faune sauvage, l'utilisation de machines et le risque de travail des enfants chez les partenaires ou les fournisseurs. Les risques liés à la pollution et à l'efficacité des ressources découlent des déchets de pépinière, de l'utilisation de produits chimiques ou de l'élimination inappropriée des déchets.

Pris dans leur ensemble, ces risques nécessitent des instruments de sauvegardes coordonnés, dont les plus importants sont le ROAM renforcé par des sauvegardes, l'ESMP, le cadre de processus, le plan de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), les protocoles de gestion des espèces et les procédures relatives aux découvertes fortuites. Le ROAM adapté aux sauvegardes constituera le mécanisme central par lequel la participation, les droits d'accès, la sélection des sites, l'inclusion des peuples autochtones, l'égalité des sexes, la prévention des conflits, la protection du patrimoine culturel et les considérations relatives à la biodiversité seront systématiquement intégrés dans les activités de restauration.

G.2. Évaluation et plan d'action en matière d'égalité des sexes

Une évaluation de genre et un plan d'action ont été élaborés conformément aux lignes directrices du FVC. Le processus a combiné des données secondaires et primaires. L'examen documentaire des données secondaires a porté sur des documents de politique et de stratégie, ainsi que sur des rapports de développement nationaux et internationaux. Les cadres juridiques, politiques, mécanismes et initiatives institutionnelles nationaux existants ont été examinés afin d'identifier ceux pertinents pour l'environnement (en particulier concernant les forêts), le changement climatique et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, ce qui a permis d'évaluer chacun d'entre eux et leur capacité à intégrer la dimension de genre. L'examen documentaire a également consisté à recueillir des données statistiques et des éléments probants au niveau national (et parfois infranational) sur l'état actuel des (in)égalités entre les sexes. Ces informations ont été complétées par des entretiens avec les parties prenantes sur les risques et les impacts de la gestion forestière. Des discussions de groupe ont été organisées avec des femmes issues de la communauté locale et de la communauté autochtone dans leurs localités. Les données ont été collectées dans 3 villages du paysage BB, 3 villages de DL et 4 villages de la région de Waza (le rapport EIES fournit des détails sur la méthodologie générale de terrain). Il existe des différences entre les hommes et les femmes en matière d'accès, d'utilisation et de bénéfices liés à l'exploitation des ressources naturelles. L'évaluation a identifié des risques pour les communautés locales et autochtones liés à : (i) la discrimination à l'égard des femmes ou d'autres groupes fondée sur le genre en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux services ou aux bénéfices fournis par le projet, (ii) les inégalités liées au genre, (iii) la violence sexiste, y compris les risques d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel, (iv) les restrictions à la capacité des femmes à utiliser, développer ou protéger les ressources naturelles, compte tenu des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux. Pour chaque catégorie de risque, des mesures d'atténuation spécifiques et distinctes sont prévues pour les populations locales et autochtones (voir annexe 8). Un plan d'action en matière d'égalité des sexes est proposé afin d'adopter une approche équilibrée et adaptée au projet. Il identifie les enjeux, les activités, les mesures et les objectifs en matière d'égalité des sexes. Il prend également en considération les

risques/impacts, les mesures d'atténuation et d'autres enjeux pertinents identifiés lors de l'évaluation environnementale et sociale (E&S) et de l'étude d'impact environnemental et social (ESIA) (pour plus de détails, voir l'annexe 8). La mise en œuvre du plan s'appuiera sur la vaste expérience du pays et des partenaires du projet. Dans ce contexte, la participation active des femmes sera garantie pendant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet, conformément à la politique de l'UICN sur l'égalité des sexes et au plan d'engagement des parties prenantes du projet. Les indicateurs liés au genre seront intégrés dans le plan de suivi et d'évaluation du projet.

G.3. Gestion financière et passation des marchés

En matière d'achats/d'acquisitions, la responsabilité fiduciaire sera assumée par l'UICN conformément à ses normes et procédures, ainsi qu'aux termes de l'Accord-cadre d'accréditation (AMA) conclu avec le FVC. En tant qu'agent exécutif et agent fiduciaire auprès du FVC, l'UICN sera donc responsable du décaissement des fonds du projet, ainsi que de la comptabilité et de la production des rapports financiers sur l'utilisation des fonds. Une fois le projet approuvé par le FVC, l'UICN diffusera son manuel des opérations et son manuel des procédures de passation des marchés auprès des membres de l'unité de gestion du projet, du comité de pilotage et des autres parties prenantes concernées avant le début des activités du projet. Pendant la mise en œuvre du projet, l'UICN soutiendra et renforcera les capacités de l'unité de gestion du projet et du comité de pilotage dans les domaines de la planification stratégique, du contrôle technique, de la gestion financière et des marchés publics. Enfin, l'UMP sera la première instance chargée de déterminer et de contrôler l'utilisation efficace des fonds. Cette UMP sera composée de personnel recruté par l'UICN et de personnel affecté par le gouvernement (MINFOF), y compris des experts en sauvegardes environnementales et sociales et en matière de genre, ainsi qu'un expert-comptable agréé. Les normes de passation des marchés et de gestion financière seront conformes aux normes et procédures de l'UICN en matière d'. Des missions de suivi et d'évaluation seront menées afin de garantir la mise en œuvre efficace du projet, dans le respect des plans et procédures de passation des marchés, ainsi que le suivi budgétaire. Ce rapport de suivi et d'évaluation sera présenté au comité de suivi lors des réunions semestrielles. L'acquisition des biens ou services nécessaires à la mise en œuvre du projet, à la formation, à la consultation, ainsi qu'aux services financiers, sera régie par les directives applicables de l'UICN, conformément au Manuel des opérations et au Manuel des procédures de passation des marchés de l'UICN. Tous les achats seront effectués par l'Unité de gestion du projet (PMU).

G.4. Divulgaration de la proposition de financement

☒ Aucune information confidentielle : L'entité accréditée confirme que la proposition de financement, y compris ses annexes, peut être divulguée dans son intégralité par le FVC, car aucune information n'est fournie à titre confidentiel.

☐ Avec des informations confidentielles : L'entité accréditée déclare que la proposition de financement, y compris ses annexes, ne peut être divulguée dans son intégralité par le FVC, car certaines informations sont fournies à titre confidentiel. En conséquence, l'entité accréditée fournit au Secrétariat les deux exemplaires suivants de la proposition de financement, y compris toutes les annexes :

- une copie intégrale à usage interne du FVC, dans laquelle les parties confidentielles sont dûment signalées, accompagnée d'une note explicative concernant lesdites parties et la raison de leur confidentialité conformément à la politique de divulgation de l'entité accréditée, et
- une copie expurgée destinée à être publiée sur le site web du FVC.

La demande de financement ne pourra être traitée qu'après réception des deux exemplaires susmentionnés, si ceux-ci contiennent des informations confidentielles.

ANNEXES

H.1. Annexes obligatoires

- ☒ Annexe 1 Lettre(s) de non-objection de la NDA [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 2 Étude de faisabilité – et étude de marché, le cas échéant
- ☒ Annexe 3 Analyses économiques et/ou financières sous forme de tableur
- ☒ Annexe 4 Plan budgétaire détaillé [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 5 Calendrier de mise en œuvre comprenant les étapes clés du projet [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 6 Document E&S correspondant à la catégorie E&S (A, B ou C ; ou I1, I2 ou I3) :
 - ☒ [\(formulaire de déclaration ESS fourni\)](#)
 - ☒ Évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ou
 - ☒ Plan de gestion environnementale et sociale (ESMP) ou
 - ☐ Système de gestion environnementale et sociale (ESMS)
 - ☐ Autres (veuillez préciser – par exemple, plan d'action de réinstallation, cadre de politique de réinstallation, plan pour les peuples autochtones, plan d'acquisition foncière, etc.)
- ☒ Annexe 7 Résumé des consultations et du plan de participation des parties prenantes
- ☒ Annexe 8 Évaluation de l'impact selon le genre et plan d'action au niveau du projet/programme [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 9 Diligence raisonnable juridique (réglementation, fiscalité et assurance)
- ☒ Annexe 10 Plan d'approvisionnement [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 11 Plan de suivi et d'évaluation [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 12 Demande de frais d'AE [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 13 Lettre d'engagement de cofinancement, le cas échéant [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 14 Fiche de conditions comprenant un calendrier détaillé des versements et, le cas échéant, un calendrier de remboursement

H.2. Autres annexes, le cas échéant

- ☐ Annexe 15 Preuve de l'approbation interne [\(modèle fourni\)](#)
- ☒ Annexe 16 Carte(s) indiquant l'emplacement des interventions proposées
- ☐ Annexe 17 Informations sur les projets/programmes multipays [\(modèle fourni\)](#)
- ☐ Annexe 18 Rapport d'appréciation, de diligence raisonnable ou d'évaluation pour les propositions fondées sur la transposition à plus grande échelle ou la reproduction d'un projet pilote
- ☐ Annexe 19 Procédures de contrôle des marchés publics passés par des tiers ou des entités chargées de l'exécution de projets financés par l'entité
- ☒ Annexe 20 Évaluation de premier niveau en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (KYC)
- ☐ Annexe 21 Manuel d'exploitation (Exploitation et maintenance)
- ☒ Annexe 22 Évaluation des réductions des émissions de GES, ainsi que leur suivi et leur déclaration (pour les projets d'atténuation et les projets transversaux)²⁹



- ☒ Autres annexes Annexes A à L

²⁹ L'annexe 22 est obligatoire pour les projets d'atténuation et les projets transversaux.